

Idéologies et concepts de l'occitanisme au service du militant

(Marc Vidal – rapport d'étude IEO auprès de l'IEO31 - version mars 2025)

L'occitanisme est la défense et la promotion de la culture et de la langue occitane. Des militants de la langue pratiquent l'occitanisme par l'action, en écrivant, en créant, en réalisant des événements. D'autres, (qui sont parfois les mêmes) ont pour souci de cadrer leur travail par des concepts et des idéologies.

Les idéologies et concepts repérés dans les discours occitanistes seront listées dans un glossaire. Ils sont en gras dans le texte (première occurrence) ou suivi d'une étoile (occurrences suivantes).

L'invention de l'Occitanie, ou plus précisément son **institutionnalisation**, s'est faite dans un cadre historique très précis. Du côté politique, il y a la mise en place de la République et de l'Etat-nation, très liées au concept philosophique de *souveraineté*. Du côté humain, il y a un peuple qui parle une langue dissemblable du français standard. L'occitanisme a été imprégné par le cadre politique, auquel il a emprunté d'ailleurs des concepts (peuple occitan, frontière, identité nationale) ; d'un autre côté, l'occitanisme pouvait justifier son existence par l'existence d'un peuple, une majorité de gens du sud français qui parlaient et pensaient en occitan. Cette réalité humaine de la langue explique l'importance des écrivains, linguistes et la présence d'une idéologie linguistique. Les conditions de naissance de l'occitanisme se modifient. La violence des changements sape les fondements naturels de l'occitanisme, d'où la nécessité de faire le point à ce moment, sans nul doute à un moment de bascule.

Ce document se donne pour but de décrire cet *univers conceptuel* tel qu'il apparaît à travers les paroles ou les écrits des occitanistes pour l'essentiel depuis les années cinquante¹. On essaiera de situer ces concepts à l'aide d'un petit développement critique sans doute arbitraire dans ses références. Mais le but de ce travail est de fournir aux occitanistes un outil qui puisse les aider dans le travail militant. Par ailleurs, précisons qu'il ne s'agit pas ici de développer des stratégies linguistiques ou de définir des politiques publiques mais il est clair qu'il existe des idéologies occitanistes dépassées ou inappropriées.

Pour l'essentiel, l'univers conceptuel occitaniste s'alimente à deux sources.

D'un côté, il y a la *langue* qui peut être vue comme un objet, en soi, qui mérite analyse, protection voire loyalisme linguistique. De ce côté on trouvera un occitanisme linguistique savant et un occitanisme plus soucieux de culture et de littérature occitane.

D'un autre côté, il y a l'*identité collective*, c'est à dire des gens qui se reconnaissent semblables et unis. Les motivations peuvent être variées jusqu'à ignorer l'existence d'une langue occitane. De ce côté on trouvera plutôt un **occitanisme militant (politico-militant)**, dans des dimensions plus communautaires (cf. infra le chapitre X), politiques ou juridiques. Pour cet occitanisme, la culture occitane est vue comme une ressource qu'il faut, certes, défendre, améliorer et mettre à disposition du public mais aussi *comme une position sociétale spécifique* dans un champs plus politique.

Dans la terminologie choisie ici, « occitanisme militant » signifie donc « occitanisme militant politico-juridique », ce qui ne nie aucunement les autres formes de militantices en faveur de la langue.

1 Un travail comparable mais plus historique a été fait par Laurent Abrate dans un ouvrage indispensable : *1900-1968 Occitanie des idées et des hommes. L'émergence de la revendication occitane*, Abrate Laurent, Puylaurens, IEO, 2001

Quelque part entre ces deux pôles, l'occitanisme s'intéressera aux effets langagiers, sociolinguistiques voire ethnique (sociétaux) à partir desquels peut s'expliquer l'utilité de la culture occitane.

L'occitanisme peut être décrit en quelques grandes catégories que l'on va retrouver dans le plan de ce document :

- ✓ un occitanisme qui s'intéresse aux phénomènes de domination politique, économique, sociale et à leurs conséquences linguistiques;
- ✓ Un occitanisme utilitariste : celui de la diversité culturelle, de l'éducation et de la décentralisation culturelle ; il s'agit de montrer ce que l'occitanisme peut apporter d'utile (au monde, à la Nation, à l'élève) ;
- ✓ un occitanisme du déterminant anthropologique² qui trouve ses sources dans l'existence d'une culture ethnique originale ; son but est de fonder l'identité occitane et de forcer sa reconnaissance sociale ;
- ✓ un occitanisme savant centré sur la connaissance de la langue et des œuvres qu'elle a engendrées ; son but est d'assurer la place et la reconnaissance de la culture occitane dans le champs de la science et du savoir ;
- ✓ un occitanisme justicier qui s'appuie sur le juridique, les droits (des personnes, des groupes, ou en faveur des langues) ;
- ✓ Un occitanisme des communs (gérés par une communauté de projets et d'actions) ou un occitanisme du patrimoine (vu comme patrimoine de la Nation) dont le but est de conserver, de transmettre la langue et la culture, parfois de l'améliorer.

Le plan qui suit est organisé en neuf chapitres de longueurs variables :

- I - Les idéologies de la domination : un défi pour l'occitan
- II - Politique : l'occitanisme dans le nationalisme républicain français
- III - Politique : L'occitanisme de rupture avec le républicanisme français
- IV - Les idéologies de la diversité et de l'occitanisme utilitaire (éducation)
- V - L'occitanisme du déterminant civilisationnel et anthropologique
- VI - Les idéologies savantes, (épi)linguistiques et scientifiques
- VII - Droit : l'occitanisme anti-discriminatoire
- VIII - Droit constitutionnel : l'occitanisme pour les droits ethniques collectifs (multiculturalisme)
- IX - Droit : l'occitanisme de la justice linguistique
- X - L'occitanisme des communs et du patrimoine
- XI - Quoi de neuf ? Nouveau contexte, nouvelles perspectives

2 «anthropologie», «ethnologie», souvent «culture» seront utilisés comme synonymes dans tout le texte. L'introduction de l'adjectif «sociétal» fait référence à un groupe uni par des traits communautaires qui peuvent être divers (valeurs, attitudes, habitus, objectifs...) mais qui sont plus fluides que dans les groupes humains traditionnellement étudiés par les anthropologues.

I - Les idéologies de la domination : un défi pour l'occitan

Une des formes de domination dans l'univers des langues consiste dans l'approche d'*économie linguistique* pour décrire la réalité linguistique³. Elle est très négative pour les petites langues. Les langues, avant même les cultures, évoluent naturellement, c'est à dire pour des raisons objectives d'économie, vers l'unilinguisme. Dans la plupart des situations de communication, le *gros poisson mange le petit* ce qui signifie qu'il y a une convergence de raisons pour utiliser la langue la plus répandue au détriment des langues plus rarement représentées dans le groupe.

Le raisonnement économique se fait en termes de bien commun et d'externalité positive : un nouveau locuteur a tout à gagner à rejoindre un groupe linguistique large mais les membres du groupe sont eux-même renforcés par l'arrivée de nouveaux locuteurs.

Les langues entretiennent entre elles des relations de domination. Cette relation de domination a été décrite par Bourdieu sous le nom de **marché linguistique**⁴.

La *valeur* d'une langue tient à ses qualités linguistiques propres (idée en perte de popularité) et aux opportunités qu'elle offre : opportunités pour la communication mais aussi pour la quantité de formations offertes, pour les emplois autorisés dans la langue, pour les outils numériques disponibles etc...

On peut imaginer diverses façons de mesurer cette valeur en termes monétaires. Mais en situation de diglossie, le conflit ne se fait pas entre langues mais plutôt entre les avantages de tous types qu'offre chacune des langues.

La valeur estimée d'une langue tient par ailleurs au *prestige* que lui accorde un public⁵. On peut penser ici au latin et au grec, inutiles en termes pratiques, mais auxquels un grand public continue d'accorder un prestige particulier.

En général, le nombre de traduction d'une langue vers une autre est un indicateur du rapport de prestige qu'entretiennent les deux langues. La langue dominée traduit beaucoup de textes écrits dans la langue dominante, pour mettre à disposition et incorporer des œuvres importantes.

Le prestige d'une langue ne joue pas forcément dans le même sens que sa valeur économique. Une langue et une littérature peuvent être prestigieuses en dehors de toute corrélation avec le pouvoir militaire ou économique. Pour cela, il faut que les langues (ou plus précisément les langages) soient capables d'apporter quelque chose de radicalement neuf dans la modernité linguistique. Cela peut être une nouvelle sensibilité au monde (on retrouve ici une idée avancée par F.M. Castan au sujet des troubadours), une nouvelle esthétique, de nouvelles règles de traduction, un nouveau type d'œuvre, une capacité à rendre compte d'une situation, d'un lieu. Le marché linguistique bourdieusien est ainsi au carrefour de la raison économique et de la reconnaissance sociale.

Pour cette raison, la francophonie officielle a opéré un tournant stratégique en incorporant les usages des français non académiques issus de pays, d'histoires et de situations diverses. La diversité est censée redonner du prestige linguistique tout en négociant une reconnaissance politique à des pays tentés par l'anglophonie.

Les situations de domination linguistique entre langues usuelles ont historiquement leurs sources dans l'économie et l'univers social. A l'avenir la situation va se complexifier avec un nouvel acteur : les machines informatiques, les logiciels d'intelligence artificielle et plus généralement le Traitement Automatique des Langues. On parle de *TAL* mais on utilise aussi les acronymes anglais

3 *Economie des langues et des politiques linguistiques*, Alain Alcouffe In *Histoire sociale des langues de France*, Presse Universitaire de France, 2013

4 *Ce que parler veut dire*, Pierre Bourdieu, Fayard, 1982

5 *La langue mondiale, traduction et domination*, Pascale Casanova, Editions du Seuil, 2015

LT (langage technologie), NPL (natural language processing) ou *langage-centric AI* pour les techniques d'intelligence artificielle. On voit apparaître des machines qui génèrent du texte, des images, du son et de la voix (IA générative), des machines qui pourraient avoir quelques capacités de raisonnement. On voit aussi apparaître des machines qui assurent l'interface entre l'oral et l'écrit (dictée et lecture) et surtout des machines qui traduisent automatiquement les langues entre elles.

L'Europe a financé des travaux sur ce sujet dont les effets sont contradictoires.

D'un côté, ces machines peuvent conforter le multilinguisme en Europe. Chaque langue peut rester dans sa bulle linguistique et les machines traductrices assurent l'unicité d'un espace informationnel et communicatif, ce qui permet les activités politiques ou économiques au niveau européen.

D'un autre côté, les rapports de domination sont plutôt renforcés par le niveau technique atteint. L'anglais est très loin devant, suivi des grandes langues nationales. Les petites langues sortent affaiblies sur le marché linguistique car les possibilités offertes par la technique sont massivement du côté des langues dominantes. Toutefois les machines peuvent être très utiles à une communauté linguistique même marginalisée. Elles peuvent incorporer une expertise qui se fait rare. Elles peuvent par exemple produire une production phonologiquement correcte dans un dialecte de l'occitan où il est difficile de trouver des locuteurs.

Les effets de la numérisation linguistique gardent un part d'incertitude. Les réseaux neuronaux des grands modèles de langue (acronyme anglais LLM) semblent produire des effets connexes inattendus. L'IA semble apprendre des structures très générales (*pattern*) à partir des langues répandues, structures qui bénéficient ensuite au traitement des langues moins dotées. Dans cette optique, il vaut mieux éviter d'investir dans des modèles hyper-spécialisés sur la langue occitane.

Il y a diverses façons de donner de la valeur à une langue massivement dominée et tout le reste de ce document va tourner autour des moyens dont disposent encore les occitanistes. La faiblesse économique peut être compensée par des apports liés aux personnes (esthétisme, sentiment, éducation), aux groupes (inclusion, différenciation) ou à des valeurs plus larges qui relèvent de la justice ou de la culture. Un occitanisme **compensatoire** va se définir par un bricolage ininterrompu de ces diverses dimensions pour aboutir à une *création sociétale*, c'est à dire à quelque chose de neuf, à une invention de la modernité.

II – Politique : l'occitanisme dans le nationalisme républicain français

Le nationalisme républicain français recouvre l'idéologie démocratique mise en œuvre à un niveau national avec une promesse de justice sociale et d'identité 'ouverte'.

L'occitanisme partage parfaitement ces principes mais en conteste la mise en œuvre. Le problème qui subsiste est celui de l'identité collective occitane dans le cadre national. Il existe indéniablement une identité collective qu'on peut qualifier de « fixiste », finalement plutôt fermée. Mais il existe aussi un occitanisme plus méfiant avec la notion d'identité, ce qui s'explique aisément par la pression impérialiste d'une identité française, sans cesse vantée mais jamais définie. Tous ces points sont traités ci-dessous.

Au niveau proprement politique, l'occitanisme est partie prenante du nationalisme français en promouvant un mouvement décentralisateur ou régionaliste.

II 1 – L’occitanisme démocratique face à l’idéologie monolingue française

On entend un discours dominant. La multiplicité des langues empêche l’avènement de la démocratie en empêchant le libre débat. Elle diminue l’efficacité administrative en terme de temps et de coût. Elle est nuisible à la mobilité des personnes. Ce raisonnement a justifié le passage en seulement deux siècles d’un pays massivement multilingue⁶ au pays d’une seule langue, présentée comme le facteur constituant de la République.

La démocratie serait donc de meilleure qualité dans un espace monolingue. Il s’agit d’un des principaux arguments anti-occitanistes, bien connu et régulièrement repris.

Dans un univers démocratique, l’existence du citoyen est directement liée aux textes de loi qui définissent des principes, des interdictions et des droits. L’utilisation d’une langue unique pour rédiger ces textes, et tout particulièrement les textes constitutionnels, est la seule façon d’être absolument clair. Traduire des textes juridiques dans une langue distincte suppose une parfaite homothétie entre les langues, ce qui est loin d’être toujours le cas. Cette difficulté est d’autant plus marquée que les univers linguistiques (par exemple basque/français) sont éloignés les uns des autres.

Cette idéologie est moins pertinente au niveau de l’Union Européenne, multilingue par définition. La réponse de l’UE consiste à dire que *la langue de l’Europe est la traduction*, traduction assumée par des spécialistes mais de plus en plus aussi par des logiciels de traduction automatique. Le but ultime est donc que chacun, dans sa langue locale, puisse communiquer, débattre et commercer avec tous, sans passer par l’anglais.

L’occitanisme est majoritairement aligné sur les courants politiques démocratiques mais conteste la nécessité de l’unilinguisme. Il prétend qu’il peut y avoir des lieux de délibération en langues minoritaires et que le résultat de ces délibérations peut être mis au pot commun. Les différences linguistiques vont générer la multiplication des points de vue et donc enrichir la discussion politique.

Cette vision n’est pas seulement celle des occitanistes. La diversité linguistique et culturelle est considérée par le Conseil de l’Europe comme un facteur favorisant la cohésion sociale et la démocratie⁷. L’ONU et plus précisément le Comité du PIDESC (Pacte international des droits économiques, sociaux et culturels) rappelle que « l’égalité devant la loi ne permet pas toujours d’assurer l’égalité de la jouissance des droits de l’homme, et en particulier des droits économiques, sociaux et culturels par certains groupes minoritaires dans un pays ».

Ce sont donc des visions complètement opposées à la vision officielle française, tant du point de vue de la démocratie politique que des droits de l’homme. En politique nationale, **l’occitanisme démocratique** est contre l’unilinguisme.

II 2 - L’occitanisme face aux arguments du «républicanisme classique» français

L’idéologie républicaine française va plus loin que l’idéologie démocratique avec la notion de nation, d’unité de la nation et de territoire. L’efficacité administrative s’inscrit dans l’avènement d’un État, construit très tôt comme centralisé et fort. A cela, le républicanisme classique a rajouté la promesse d’égalité sociale et a construit une philosophie identitaire. Le républicanisme classique a utilisé cet attirail idéologique pour discréditer les mouvements occitanistes ou en faveur des langues de France.

6 Dans tout l’ouvrage, «multilingue» fait référence à une situation où plusieurs langues cohabitent, chacune sur son espace géographique. «Plurilingue» exprime une cohabitation de langues sans territorialisation (et notamment dans l’esprit d’une personne).

7 Les sites du Conseil de l’Europe sont une source d’informations à ce sujet. Sur l’aspect linguistique, on pourra consulter le Centre européen pour les langues vivantes (en anglais ECML).

La question sociale contre l'occitanisme

Dans le cadre républicain classique, l'occitanisme est donc un danger pour la démocratie, pour la Nation, pour l'État mais il peut être aussi *un ennemi de la justice sociale*. De ce point de vue, le clivage indéniable et urgent est celui de la justice sociale. Le premier combat à mener est donc celui de la justice sociale voire de l'effacement des classes sociales. Le lieu où peut se mener ce combat est celui de la politique nationale. Les occitanistes, au mieux se trompent de combat, au pire affaiblissent le mouvement social. Nous reparlerons de ce point quand on abordera les idéologies de la diversité. A notre époque, la question sociale est abordée par le biais de *l'intersectionnalité*. Le sort du travailleur mal payé est assimilé à une discrimination sociale qui souvent se rajoute ou s'enracine dans d'autres discriminations : le genre, l'origine 'raciale', le sexe, l'âge, la langue peuvent se combiner aux injustices de revenu ou d'héritage (cf. infra chapitre VII). Les luttes anti-discriminatoires renvoient les unes aux autres. L'implication dans le combat occitaniste peut être ressentie, voire organisée, comme une facette d'une lutte plus globale et plus sociale.

Si les idéologies occitanistes penchent vers la gauche politique, cette position n'est pas partagée par tout le monde. Un occitanisme conservateur ou élitaire existe sans l'ombre d'un doute. Au point de bascule où nous sommes, avec la disparition programmée des derniers restes de la civilisation occitane, ce type d'occitanisme aura les plus grandes difficultés à se perpétuer.

La question de l'idéologie identitaire française

L'idéologie nationale française présente le territoire français comme soumis à la même administration et au même corpus juridique. De façon souterraine, on voit remonter régulièrement le concept « d'identité française », par exemple dans des textes relatifs à l'immigration qui exigent que l'immigré partage la même langue mais aussi les mêmes valeurs que son pays d'adoption (démocratie, droit des femmes, laïcité etc...). La nationalité française n'est pas accordée automatiquement aux enfants d'étrangers qui naissent sur le sol français. Il faut attendre la fin de la scolarité primaire c'est à dire à la fin d'un processus de « francisation ».

La connaissance de la langue française tend à devenir une nécessité pour définir l'identité française. Cette définition de l'identité française à base de langue française et de soumission au droit français est une identité *ouverte* qui s'oppose à l'identité *fermée* des origines et des héritages : on devient français parce qu'on apprend la langue française et non parce qu'on est d'origine française⁸.

Le rapport du citoyen à la nation n'est plus le rapport républicain historique qui était fait d'adhésion strictement politique à un projet politique commun. Il y a, au contraire, une ethnicisation rampante de la définition de l'identité française en la ramenant à une langue unique. A cette identité française, un certain occitanisme oppose souvent une identité occitane, qui elle-même servira de base à une idéologie républicaine occitane. Mais ne nous laissons pas prendre par les apparences : par le biais de la langue et de la culture occitane, l'occitanisme détache la citoyenneté française de la langue française et permet un retour à la définition traditionnelle républicaine de la citoyenneté française.

Ainsi de façon paradoxale, et de façon relativement peu mise en avant, l'occitanisme peut se définir aussi comme un *garant contre l'ethnicisation nationale*. Il est logique qu'il revienne aux dominés la tâche de dénoncer les dérives et les mensonges du dominant. Une analyse détaillée sera menée plus bas dans ce document lorsqu'on verra les principes de justice auquel se rattache

8 C'est le choix laissé aux enquêtés de la principale enquête sur les valeurs des français. cf. *La France des valeurs - quarante ans d'évolution*, P. Bréchon, F. Gonthier, S. Astor (dir), PUG, 2019

l'occitanisme (chapitre VIII). L'occitanisme est donc *contre* ce qu'on appelle le « républicanisme classique ».

Au niveau idéologique, l'occitanisme est démocrate, républicain et ouvert, mais cela ne l'empêche pas d'être contestataire. Le souverainisme français produit une idéologie particulière qui avance dans les esprits comme un bulldozer et finit par s'imposer comme une évidence. L'auteur occitan Alem Surre-Garcia parle « d'équation suprême » pour cette idéologie. Elle postule « un seul État = une seule Nation = un seul Peuple = une seule Patrie = une seule Histoire = une seule langue = une seule culture ». Il a consacré deux ouvrages à dénoncer les silences, les contractions et les mensonges de l'idéologie souverainiste française⁹. Là aussi l'occitanisme prétend introduire une nouvelle idéologie en puisant dans l'alternative que représentent ses traits identitaires.

II 3 – L'occitanisme identitariste devant la modernité du monde : quel type d'identité ?

L'occitanité ou occitanisme identitariste met en avant une identité occitane, différente « par nature » de l'identité française, basque etc. Cette occitanité naturelle est dite authentique. Elle est posée comme consubstantielle à la vie de l'homme occitan. Comme une plante qui tire ses ressources du sol, l'homme occitan ne peut se développer que grâce à ses racines, c'est à dire les créations culturelles de ses ancêtres. D'ailleurs une grande partie de l'idéologie identitaire occitane s'est construite sur des approches historiques. C'est un *occitanisme identitaire fixiste*, une idéologie à la fois identitaire et patrimoniale.

L'occitanisme identitariste peut déboucher sur des concepts différents. Il peut être considéré comme compatible avec le nationalisme français. Il peut aussi déboucher sur la légitimation d'une Nation occitane qui se définit en termes d'opposition au nationalisme français (occitanisme nationalitaire). Il peut aussi être enfermé dans la notion de « communauté » au sens d'un groupe culturel à part régi par des règles ancestrales et des statuts figés. Vu dans cette signification, l'occitanisme identitariste se rapproche d'une organisation politique multiculturelle, où le multiculturalisme fait référence à des peuples autochtones ou traditionnels.

Cette idéologie identitaire est abondamment utilisée dans la rhétorique occitaniste, d'autant plus qu'il est difficile pour les adversaires de réfuter une identité dont on ne connaît pas le contenu. Elle se présente en miroir de l'identité française comme ce qui permet d'affirmer une identité distincte. Toutefois, l'identité d'un individu est la somme d'identités nombreuses, développées sur la durée, dans la fréquentation de groupes divers, souvent contradictoires ou labiles, et qui ne sont mobilisées que à certain moment et dans des situations chaque fois particulières. L'identité de l'homme moderne a tendance à devenir « fluide », c'est à dire à muer facilement.

Il s'agit donc d'un outil intellectuel compliqué et même potentiellement dangereux. Ainsi les occitanistes ont tendance à remplacer le mot par une périphrase : on n'a pas d'identité occitane mais on « se sent » occitan.

Il serait également possible de dire que l'on « *se veut occitan* ». Cette approche permet de dépasser une vision essentialiste et d'ouvrir l'occitanité à ceux qui, en réalité, ont décidé d'appartenir (pour partie et pour un certain temps) à un groupe particulier qui est le groupe occitan. Que la décision soit explicite (pour les nouveaux venus) ou implicite, elle signifie qu'on accède à des *ressources* occitanes (littératures, cuisine, langue, paysages etc.).

⁹ *La théocratie républicaine. Tome 1. Les avatars du sacré, La théocratie républicaine : essai d'émancipation. Tome 2. Archipels et diasporas* Alem Surre-Garcia
Les deux ouvrages sont publiés chez l'Harmattan (2010)

L'héritage patrimonial (les racines) est remplacé dans ce cadre par la notion de **ressources occitanes disponibles**. L'identité « naturelle » est remplacée par une identité d'acteur qui se définit dans et par l'action : on choisit de rejoindre le groupe imaginé occitan, d'user des ressources occitanes, de les transformer et d'en produire de nouvelles. En quelque sorte, on fabrique de l'identité occitane.

Moyennant ce glissement conceptuel, on quitte le domaine de *l'idéologie identitaire* pour *l'idéologie des biens communs*.

II 4 - les idéologies occitanistes du régionalisme à la peine

Du moyen âge féodal jusqu'à nos jours, il y a toujours eu un espace du quotidien de dimensions réduites qu'on appelle village ou *commune*, et un espace englobant beaucoup plus grand qui s'est imposé sous le nom de *province* puis dernièrement de *région*.

Les cultures et langues d'oc ont recouvert pendant mille ans plusieurs espaces régionaux dont l'étendue territoriale conjointe s'appelle Occitanie. Ces régions ont-elles joué et peuvent-elles jouer un rôle en faveur de la culture occitane ?

Il existe une littérature très large relative aux régions de France et une synthèse (plutôt hostile aux langues régionales) parue en 2019 qui sert ici de fil conducteur¹⁰.

Le panorama général fait apparaître une grande continuité du fait régional de l'époque féodale jusqu'à nos jours. Le fait régional va sans cesse évoluer des *principautés médiévales* (avant le XVI^{ème} siècle) aux *provinces* de l'ancien régime puis aux découpages post-révolutionnaires. De l'évolution qui va de l'ancien régime à nos sociétés moderne, on peut retenir un mouvement ininterrompu de centralisation que la Révolution de 1789 a repris et systématisé.

L'occitanisme s'intéresse particulièrement aux dimensions identitaires et linguistiques. Elles ont existé, sans l'ombre d'un doute, mais ont rarement (et peut-être jamais) été à la base de la conscience d'un espace régional large. Ceci reste vrai quel que soit le type de régionalisme observé.

Le *régionalisme administratif* (ou institutionnel) a sans doute été un des plus répandus. Il a organisé les pouvoirs du centre vers la périphérie. Des Intendants royaux jusqu'aux préfets modernes, il s'est toujours agi d'appliquer de façon adaptée au local une volonté venue d'en-haut, qui s'est contentée longtemps de gérer l'impôt et de lever des troupes mais qui a fini par vouloir tout gérer y compris la langue, la production culturelle, le mode de vie et les sentiments.

A l'efficacité administrative se sont ajoutées des préoccupations d'ordre économique croissantes au cours du XIX^{ème} et XXI^{ème} siècle.

Ce *régionalisme économique* a été diversement théorisé ou mis en place : collaboration avec des chambres de commerce (régions Clémentel après la première guerre mondiale), aménagement du territoire (avec la DATAR après la seconde guerre mondiale), ces dernières années décentralisation économique voire métropolisation. C'est par l'économie que l'occitanisme s'est mêlée de régionalisme et qu'on a pu parler de *colonisation intérieure*. C'est aussi par la nécessité économique que la gauche, radicale ou socialiste, s'est un peu réconciliée avec le concept de région.

Les démocrates conséquents ont toujours voulu rééquilibrer les dimensions administratives ou économiques par l'introduction d'une démocratie locale et par des élections au suffrage universel. Ce qu'on peut appeler *régionalisme politique démocratique* a abouti à la situation que nous connaissons actuellement qui est un mélange assez instable de déconcentration et de décentralisation.

Entre le XVIII^{ème} siècle et maintenant, on peut facilement dénombrer une centaine de propositions d'organisation régionale de l'espace.

10 *Nos petites patries – Identités régionales et Etat central en France, des origines à nos jours*, Oivier Grenouilleau, nrf, Gallimard, 2019

La monarchie a inventé « la Province » et « l'esprit provincial », comme l'exemple du mauvais goût. Certes, de la fin du XVIII^{ème} jusqu'à la moitié du XIX^{ème}, les auteurs et artistes de la périphérie ont créé des imaginaires régionaux. La *sensibilité romantique* a mis en premier plan un *exotisme* qui exalte la beauté des lieux, montagnards souvent. Cette esthétique redécouvre les troubadours du lointain passé mais aussi la poésie populaire de l'époque (chants)¹¹. Cette littérature peut être vue comme précurseur du *renaissantisme* occitan qui va afficher une dimension beaucoup plus identitaire. La troisième république a massivement pratiqué un *régionalisme littéraire* qui flirtait avec des demandes régionalistes plus axées sur la mise en place de nouvelles institutions politico-administratives. L'**occitanisme esthétique** joue toujours un rôle dans notre modernité mais dans une dimension marginale, malgré l'effort créatif par exemple des chanteurs occitans.

Ce qui frappe l'observateur de nos jours, ce sont, depuis la révolution de 1789, les continuités revendicatives autour du régionalisme et de la décentralisation. Le demande de *décentralisation* est permanente parmi les occitanistes contemporains, en lien parfois avec la thématique régionaliste (mais pas toujours). En réalité, à partir de la fin du XIX^e et jusqu'à la libération de 45, le mouvement du régionalisme décentralisateur a eu une puissance beaucoup plus grande que maintenant.

Anne-Marie Thiesse a produit une analyse de ce phénomène à partir du fait littéraire mais également dans ses multiples dimensions plus sociales, idéologiques et politiques¹². Si son travail porte sur la langue française, il reste vraisemblablement pertinent pour l'occitan. Les félibres étaient partie prenantes du mouvement et le bilinguisme dans les milieux érudits un fait habituel à l'époque analysée. C'est à partir des années 1850 que commence la *renaissance d'òc* (les statuts du félibrige sont adoptés en 1876). A partir des années 1880 se développe un large mouvement en faveur de la décentralisation et en faveur du régionalisme. La demande de décentralisation se fait exactement dans la même optique qu'actuellement : il s'agit de *guérir* la France de son défaut principal. Ce défaut consiste en un éloignement géographique des réalités, une concentration des décisions qui descendent jusqu'au local. En réalité, la concentration du pouvoir et de la légitimité à Paris laisse peu de place aux nouveaux entrants. Cela laisse une forme de rancune profonde. C'est vrai en littérature mais c'est également vrai pour la politique voire l'économie. Le régionalisme politique a un discours décentralisateur qui restera sans le moindre début de réalisation. Le régionalisme s'exprimera par contre puissamment dans le domaine littéraire. C'est l'époque d'une « littérature régionaliste » abondante, essentiellement descriptive des réalités locales dans une France paysanne. Il s'agit d'un genre littéraire qui prétend marquer sa différence avec le monde littéraire parisien. Ce genre littéraire est reconnu par la Capitale mais tenu en périphérie du noyau dur de la littérature française légitime. Il a ses revues régionales, sa production régionale, ses anthologies régionales. Il a aussi ses sociétés littéraires, comme la « Société des Ecrivains de Province », résolument transrégionales. Le mouvement littéraire est doublé par la FRF (Fédération régionaliste française), créée au début du siècle, qui est un lieu de réflexion et de demandes plus politiques. La Fédération a pendant longtemps essayé de trouver des formes de régionalisme qui prennent en compte les exigences de la société de leur temps tout en respectant les sentiments identitaires et les souhaits des populations. Beaucoup plus tard, c'est la loi de 1981 qui fixera les choses en précisant que « l'identité régionale »

11 Cette dimension est décrite dans : *L'Occitanie romantique : actes du colloque de Pau, 22, 23 et 24 septembre 1994*, Bordes : Centre d'étude de la littérature occitane ; William Blake & Co, 1997

12 *Ecrire la France, le mouvement littéraire régionaliste de langue française entre la Belle Epoque et la Libération*, Thiesse Anne-Marie, collection «Ethnologies», PUF, 1991

relève de la compétence des Conseils Régionaux. Selon Anne-Marie Thiesse, la demande régionaliste a connu un grand succès dans le discours politique car elle proposait un plus petit commun dénominateur à des acteurs opposés par ailleurs allant des radicaux jusqu'à l'extrême droite. On mettait en avant une solution institutionnelle pour occulter des difficultés plus graves d'ordre social. Aux récits sur la vie paysanne, l'enracinement et les paysages va s'ajouter tout un travail ethnographique (costumes, chants...), connu sous le nom de « folklore » ou « arts et métiers traditionnels ». Ce mouvement va continuer jusqu'à l'exposition universelle de 1937 et au-delà. Le Front populaire et Jean Zay vont perpétuer la récupération centraliste des « petites patries ». L'école de la troisième république a été sensible à ce mouvement régionaliste. L'enseignement primaire n'a pas dédaigné les réalités locales. Mais la démarche était conçue comme partant du quotidien pour aller vers une diversité culturelle *constitutive de la Nation française*. En faisant faire aux enfants le « tour de France » des « races », géographies et coutumes, la République faisait voir dans un même mouvement sa richesse culturelle (que le monde nous envie) et son unité fondamentale. En gros, pour reprendre l'expression d'Anne-Marie Thiesse, on partait du « concret » pour aller vers « l'abstrait » c'est à dire vers la réalité nationale et vers la domination d'une culture française élevée au rang de culture commune. Les manuels scolaires ont d'ailleurs proposé très longtemps des textes régionalistes y compris pendant l'entre deux guerres. Évidemment, cette reconnaissance des réalités régionales n'allait pas jusqu'à l'enseignement *en occitan*, ni à la reconnaissance d'une langue locale au même niveau de dignité que la langue française. Les « patois » n'avaient pas de place officielle à l'école et les pratiques éducatives pouvaient aller du pragmatisme (utilisation des « patois » pour l'enseignement du français) jusqu'à la répression pure et dure, en passant par l'indifférence ou l'ignorance (les instituteurs pouvaient être envoyés exercer loin de chez eux). Après guerre, la loi Deixonne (1951) a autorisé l'usage de la langue d'oc chaque fois qu'on peut en tirer partie pour l'enseignement mais finalement n'a rien changé à la réalité scolaire.

Il reste toutefois intéressant de remarquer l'existence d'une sorte d'*éco-système linguistique* où les félibres côtoyaient les écrivains régionalistes de langue française et les premiers folkloristes (ethnographes). Les occitans pouvaient être à la fois dans des organisations régionalistes et des lieux de pouvoir typiquement parisiens.

A présent l'**occitanisme régionaliste et décentralisateur** joue un peu à front renversé. Les langues et particularités régionales se sont effondrées. Par contre, la culture, en particulier scientifique, s'est décentralisée autour d'universités régionales ou de centres de recherche parfois puissants. La culture de proximité, par exemple sous forme de bibliothèques, est partout présente en Occitanie. Le pouvoir politique s'est déconcentré sous la forme juridique de « compétences » accordées largement aux communes puis plus tard aux autres niveaux infra-nationaux. La compétence culturelle en fait partie. Mais les compétences de ces institutions ne s'expriment qu'avec la volonté et sous le contrôle total de l'État¹³. Il existe des présidents de département ou de région mais en face à face avec les préfets d'État. Le financement vient uniquement d'en-haut par l'intermédiaire de contrats (« d'objectifs et moyens ») ou de plans. Les grands établissements culturels, les grands événements, l'édition et la critique légitime sont toujours parisiens. Et de ce point de vue, il y a une continuité remarquable. L'**occitanisme décentralisateur** peut être vu comme une simple technique

13 Le « droit à l'expérimentation » par exemple ne s'exerce qu'avec l'accord de l'Etat et uniquement pour généralisation à tout le territoire français.

administrative pour mieux répartir pouvoirs et argents. En réalité, il est aussi nourri par le sentiment de dénégation des réalités locales c'est à dire finalement de mépris poli de la part de l'État pour ses régions éloignées. De nombreux occitanistes exigent de la reconnaissance symbolique et du respect avant même de demander des avantages matériels. Cette centralité d'un lieu géographique, Paris, est sans doute due au choix de la langue française au moment de l'invention de la Nation pendant les XIXème siècle (voir l'annexe 1 : comment le pouvoir symbolique s'est-il spatialisé autour de Paris ?).

Pour le moment, la région moderne tout comme les départements et communes ont une responsabilité et un intérêt d'image dans l'existence des cultures régionales, ce qu'on peut appeler un **occitanisme du marketing territorial**.

Une décentralisation poussée dans sa logique extrême devrait aller vers des forme de *fédéralisme*. En réalité l'occitanisme fédéraliste se portait mieux les siècles passés que maintenant. On en retrouve trace jusqu'en 1935 avec le premier parti occitan¹⁴. Mais la République a continué d'évoluer sur le modèle de la concentration du pouvoir. Le fédéralisme est considéré comme un tel danger que les constituants de 1958 ont glissé le mot « indivisible » dans l'article premier de la constitution¹⁵ pour écarter définitivement ce spectre¹⁶. En France, la souveraineté ne se partage pas. Nous savons que cela entraîne des conséquences lourdes pour la reconnaissance de l'existence de minorités linguistiques.

Quelques partis politiques investissent les problématiques régionalistes et décentralisatrices pour aller vers des formes d'autonomie. L'**occitanisme autonomiste** va vers une rupture avec le républicanisme classique français mais se développe dans le cadre géographique et politique français.

III Politique : L'occitanisme de rupture avec le républicanisme classique français

III 1 Les idéologies républicaines occitanistes : quelles institutions politiques ?

Occitanisme républicain

Les idéologies nationalistes françaises défavorables à l'occitan peuvent être retournée dans une vision occitaniste.

De l'idéologie républicaine, on récupère la notion d'espace géographique borné (le territoire), de démocratie, d'histoire commune et d'universalisme. Mais l'espace géographique borné devient celui de la langue occitane ; la démocratie devient une démocratie fédérale ou décentralisée; l'histoire commune devient le regroupement des histoires locales ; l'universalisme est celui articulé sur les droits linguistiques et les cultures minoritaires.

L'**occitanisme républicain** peut être vue comme un éloignement de la Nation française, allant jusqu'à l'indépendance (tendance représentée par le Parti National Occitan). Il peut aussi

14 Pour une présentation rapide mais bien informée : *Histoire de l'Occitanie*, P. Martel, édition Yoran, 2019

15 «La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Etc...»

16 Communication orale de Jacqueline Lalouette au salon maçonnique du 23-24 novembre 2024 organisé par l'Institut toulousain d'Etudes maçonnique.

s'exprimer sous forme de *conflit avec l'idéologie républicaine classique française*. Le conflit peut se résoudre de deux façons. Certains sont favorables à une redéfinition de la République *dans la République*, et donc à l'avènement d'une nouvelle constitution (dans le sens d'une souveraineté partagée). Ils partent d'une vision juridique ou politique. D'autres occitanistes feront plutôt porter leurs efforts sur une meilleure répartition du pouvoir au sein de la République. Outre la dimension linguistique, la démocratie leur apparaît comme plus formelle que réelle et les droits de l'homme en danger.

Le *nationalisme occitan* s'est toujours présenté comme un nationalisme *républicain*. Dans sa forme la plus standard, il existe un peuple occitan qui prend conscience qu'il est un peuple politique et qui se dote d'un appareil d'État. Le nom de François Fontan est associé à cette vision sécessionniste du nationalisme français. Yves Rouquette, Jean Larzac et Robert Lafont ont aussi théorisé ce concept. Jean-Pierre Cavalier propose une analyse critique de leurs propositions¹⁷. Même dans les années 60, l'existence d'une nation occitane était douteuse et son acceptabilité par les populations du sud faible. L'idée nationale était conçue au travers du travail d'une élite occitane, plus consciente et plus savante (la fusion de l'aspect savant et de l'aspect militant est détaillée ci-dessous dans le chapitre VI). Le projet « national occitan » n'était avancé qu'avec les plus grandes précautions et n'est plus guère repris actuellement. La « population occitane » n'a plus que le statut de « minorité culturelle », ce qui déplace l'idéologie nationale sur un nouveau terrain (cf. infra le chapitre VII consacré aux discriminations affectant les minorités).

Pour l'autonomie institutionnelle

Pour l'occitanisme politique, le combat est donc un combat à la fois politique et culturel, de façon indissoluble. L'idée centrale est celle d'*autonomie institutionnelle*. Le raisonnement est le suivant : par des modifications politiques, on va gagner de l'autonomie de gestion ce qui débouchera naturellement sur un traitement favorable pour les langues et cultures locales.

En droit, l'autonomie peut être défini par le niveau de pouvoir juridique de la collectivité qui devient autonome : réglementaire, législatif ou constitutionnel.

- L'autonomie la plus large est l'*autonomie fédérale* où les pouvoirs réglementaire, législatif et une partie du pouvoir constitutionnel sont dévolus à la collectivité.

- Il existe en Europe des collectivités qui ont une *autonomie régionale* avec des pouvoirs réglementaires et législatifs. Le pays englobant lui-même conserve la compétence constitutionnelle (par exemple en Espagne ou en Italie).

- Il existe aussi une *autonomie uniquement réglementaire*, caractéristique de la situation française. Les régions ont un pouvoir de libre administration sur les compétences dévolues mais ne peuvent pas s'autogouverner en passant des lois. Cet occitanisme *leugèr (light)* est celui des collectivités territoriales, historiquement la commune et plus récemment celui des départements et régions où l'occitanisme devient une simple variante du marketing politique territorial. Le rapport de pouvoir par-rapport à l'Etat reste très défavorable pour les collectivités locales, et cela d'autant plus qu'elles sont dirigées par des femmes ou hommes politiques formés à et nourris au l'aune de l'intérêt 'national'.

Le multiculturalisme comme forme d'autonomie institutionnelle

¹⁷ *La question nationale chez Robert Lafont, Yves Rouquette et Joan Larzac (1967-1969)*, Cavallé Jean-Pierre, Revue des langues romanes, Tome CXXI N°2 | 2017, 375-406. Disponible en ligne.

Une idéologie occitane clairement en rupture avec le républicanisme version 1870 veut rediscuter l'unité constitutionnelle du peuple français. Le principe est qu'il peut y avoir plusieurs peuples dans plusieurs territoires et avec plusieurs langues. Toutefois, il ne doit pas y avoir de domination d'un groupe sur l'autre. La neutralité *cultuelle* de la laïcité se double d'une neutralité *culturelle*. Le développement des uns s'inscrit dans le développement français de tous quel que soit le modèle institutionnel retenu. Cette vision est-elle un chemin possible pour l'occitanisme ? Tous les Etats et toutes les Républiques n'ont pas les mêmes caractéristiques et la position française est extrémiste. L'État français se caractérise par sa violence symbolique contre les cultures et langues régionales, un héritage colonial et militariste, et par une exceptionnelle concentration des pouvoirs. Si le projet multiculturel existe à des degrés divers dans de nombreux pays, la situation française ne laisse actuellement presque aucune place politique à l'**occitanisme multiculturaliste**. La situation est un petit peu différente en dehors de l'hexagone (Wallis et Futuna, Nouvelle Calédonie, etc.) et même en Corse.

Le multiculturalisme, comme on le voit par exemple dans l'Union européenne ou dans des Etats fédéraux, se confond avec un type particulier d'organisation politique. Mais il existe aussi sous des formes affaiblies que nous verrons plus bas (droits culturels, plurilinguisme, minorité fantôme) voire sous une forme nouvelle théorisée sous le label de « consociation » qui est une forme spécifique de cohabitation entre groupes culturels¹⁸.

Dans la partie suivante, on va aborder l'**occitanisme décolonial** des années 60. Cette idéologie est axée sur la violence économique du dominant. Les luttes linguistiques et sociales sont donc une seule et même chose. Au fil des années, l'occitanisme est devenu de plus en plus institutionnel et de moins en moins social. La lutte économique est confiée aux partis et aux syndicats. Des défenseurs des langues vont faire cause commune avec ceux qui essaient de gagner de l'autonomie territoriale. Sur le territoire français, l'organisation politique dévolue à cette cause est RPS (Régions et Peuples solidaires)¹⁹, dont le POC (Parti occitan) est le représentant pour l'Occitanie. Occitanie Pais Nòstre (association) ou Bastir Occitanie (dont la fédération RUP, Régions Unies d'Europe, héberge aussi un parti provençal) ont aussi une vocation de relai politique de l'occitanisme.

III 2 - L'occitanisme décolonial

Les idéologies occitanistes des années 60 ont bien sûr été marquées par leur époque et notamment les combats de la décolonisation. Ce mouvement a influencé les organisations politiques occitanes avec une ambiguïté jamais résolue sur le statut qu'il faut donner au nationalisme, selon les cas prédateur-glottophage ou protecteur des populations. On l'a vu plus haut avec l'opposition entre le républicanisme français prédateur des langues et le républicanisme occitan au service de la cause ethno-linguistique.

L'occitanisme anti-colonial des années 60 est directement dérivé de l'approche économique marxisante. Des peuples militairement et économiquement plus puissants envahissent d'autres peuples et opèrent une glottophagie qui peut aller jusqu'à la disparition de la langue assimilée. On

18 Travaux liés au nom de Sabine Choquet. Elle part du principe « qu'il n'est pas possible de définir un régime en se référant exclusivement à des dispositifs politiques ». En Suisse par exemple les communautés ne se définissent pas comme des nations.

19 Les dossiers particulièrement suivis sont donc ceux de l'autonomie en Nouvelle Calédonie, en Polynésie, et en Corse.

trouvera chez Louis-Jean Calvet²⁰ une analyse linguistique du processus. Il trouve dans la langue les preuves « archéologiques » de l'oppression exercée dans les domaines de l'administration et de l'économie. Ses analyses sont notamment influencées par la présence française en Afrique. L'invasion militaire puis la prédation économique sont les facteurs premiers. L'oppression linguistique arrive en second. Ainsi pour ce courant de pensée, le prestige littéraire n'est que la traduction idéologique du rapport de force. La lutte contre la glottophagie devient un sous-combat de la lutte contre le colonialisme.

Robert Lafont a défendu son occitanisme politique sur l'analyse de la colonisation intérieure²¹. Le pouvoir central français agit envers les régions occitanes comme envers ses colonies lointaines (accaparement des ressources, échange inégal etc...). Lafont s'insurge contre les investissements étrangers, la captation de la force de travail occitane en dehors de l'Occitanie, l'indigénisation des populations, la trahison des bourgeoisies occitanes et **l'aliénation** des consciences. L'occitanisme de ce courant s'ancre dans la langue mais aussi dans les conflits sociaux (charbonnage, vin). Dans ce cadre conflictuel, les luttes se font *en même temps* pour la justice sociale, la justice territoriale et la culture occitane. Pour Lafont, « le culturel ne saurait aller sans l'économie et vice versa. Sinon on ne produira qu'une double déconcentration : culturelle (...) et économique (...) ». Il propose "une prospective (...) de l'action régionaliste révolutionnaire". La région est le lieu des luttes et de tous les espoirs²². L'espace occitan devient un refuge où on peut mettre en œuvre une véritable démocratie de type socialiste.

En *ancrant l'occitanisme dans les forces sociales*, on passe à un occitanisme résolument non passéiste. Lafont prévoyait une Occitanie à venir comme très différente de l'Occitanie passée même dans ses aspects linguistiques.

L'occitanisme anti-colonial a marqué une époque où militants politiques et militants de la langue avaient le sentiment d'aller dans la même direction. C'était l'époque où apparaissent *Volem viure al país* ou *Lucha occitana*. Lorsqu'on relit Lafont, on est surpris de constater que la plupart des attentes de la fin des années 60 ont été satisfaites : régions avec des élections démocratiques, contrats de plan Etat-Région, métropolisation, plan de développement économique régional, parlement européen élu au suffrage universel, développement des coopératives et même urbanisation des campagnes - chose que l'on considère maintenant plutôt comme une catastrophe. La plupart de ses attentes institutionnelles ont été mises en place mais l'échec est par contre complet sur le plan linguistique et le plan du « socialisme régional ».

L'**occitanisme social** lafontien qui a succédé à l'« anti-colonialisme » lafontien était bâti sur une vision simple du monde social. Celui-ci était divisé en classes sociales en lutte entre elles. Les identités collectives étaient fortes et représentées dans des partis politiques et syndicales. La lutte avait un but économique clair : celui de rétablir une justice des revenus. La lutte linguistique pouvait être *congruente* avec la lutte de classe. Mais les évolutions de la société ont complètement changé la donne : on vit dans un monde d'injustices multiples et individualisées²³. La lutte sociale se développe loin des préoccupations linguistiques même si certains croient encore dans cette lutte, au *Partit Occitan* notamment.

20 «Linguistique et colonialisme» a été ré-édité en 2002 à la petite bibliothèque Payot mais il est clairement contextualisé par les luttes politiques des années 70. Livre important et agréable à lire.

21 *Clefs pour l'Occitanie*, Robert Lafont, Seghers, 1976

22 *La révolution régionaliste*, Lafont Robert, NRF col idées actuelles, 1967

Décoloniser la France - les régions face à l'Europe, Lafont Robert, NRF col idées actuelles, Gallimard, 1971

23 La thématique est traitée dans *Tous inégaux, tous singuliers : repenser la solidarité*, Dubet François, Bibliothèque Sciences Po, 2023

Avec le temps, les situations economico-politiques ont changé et les colonialismes internes ont été avalés par d'autres, toujours plus mondialisés et toujours plus insaisissables. La vision lafontienne s'est de *plus en plus déplacée vers une sensibilité moins économique et plus institutionnelle*, plus fédéraliste et régionaliste. Malgré une grande ambiguïté face à la construction européenne, Lafont a fini par mettre ses espoirs sur une interrégionalité à l'échelle européenne et, en ce qui concerne l'occitan, à un axe occitano-catalan préfiguré dans l'Eurocongrès 2000²⁴.

L'association Euroccat continue d'explorer les liens entre l'Occitanie centrale et la Catalogne.

L'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée en est, depuis 2004, l'expression la plus institutionnelle.

L'association continue à explorer cette piste européenne par des colloques qui mobilisent intellectuels et politiques : celui de décembre 2022²⁵ et celui de novembre 2024²⁶. On parlera ici d'**occitanisme eurorégional** même s'il se développe en ignorant les deux autres eurorégions qui couvrent l'espace occitan (Eurorégion Alpes-Méditerranée, Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre).

Ainsi, certaines des luttes lafontiennes sont devenues obsolètes ou désespérées. Toutefois, l'impact de la domination économique sur la langue n'est pas contestable et se voit bien dans la puissance de la langue anglaise. La langue occitane fait face à des adversaires qui n'ont jamais été si puissants et la mondialisation économique n'offre pas de perspectives encourageantes.

La mobilité, le tourisme, les loisirs et les résidences secondaires et même le développement des LGV deviennent des dangers mortels pour les langues régionales. L'arrivée massive de nouvelles populations aisées dissout les collectifs langagiers mais a également des effets sociaux. Les logements deviennent chers et rares au détriment des populations résidentes, jeunes et peu fortunées. Partout, les langues minoritaires se plaignent de cette situation. Les politiques essaient aussi d'imaginer des solutions (statut de résident, arrêt du sur-tourisme, interdiction des appartements Airbnb etc.). La question sociale fait son retour par la petite porte pour une convergence avec la question linguistique. « *Volèm viure al pais* » reprend un nouveau sens.

Terminons sur le colonialisme linguistique en disant qu'il est sans doute abusif de considérer que tous les rapports entre langues sont des rapports de pouvoir. Il existe des situations qui relèvent davantage de rapports horizontaux que de domination verticale (déplacement ou disparition de populations par exemple). L'idéologie anti-coloniale *en soi* décrit un rapport d'oppression qui ne fait pas explicitement référence à la notion moderne de nation. Cela renvoie historiquement à certains empires qui paradoxalement ont parfois été laxistes du point de vue linguistique.

Cependant dans la réflexion occitaniste, l'État dans sa forme moderne est toutefois très présent. Il est même trop présent : l'idéologie souverainiste devient une entrave à une ouverture conceptuelle de l'occitanisme.

III 3 - L'idéologie de l'aliénation : quel chemin pour la désaliénation ?

L'aliénation

L'**aliénation** rend compte du fait qu'en situation de domination, l'individu occitan adopte la langue, les valeurs, les croyances, les comportements du dominant. Bref, l'individu nie (renie,

24 Robert Lafont et *l'occitanisme politique*, Tautil Gérard Fédérop, 2011. L'ouvrage reproduit aussi quelques textes de Robert Lafont traduits en français.

25 *Agaches/Regards, Actes du colloque de Narbonne du 9 décembre 2022*, disponibles à l'adresse <https://occitanica.eu/items/show/61066> (consulté en novembre 24)

26 *Agaches, surmonter les frontières ? coupures ? coutures ?*, colloque eurorégional des espaces occitans et catalans, 28 et 29 novembre 2024 à Narbonne

trahit) une partie de son identité au profit de l'identité (statistiquement) dominante. L'**auto-dénigrement** concernant la langue, est la marque la plus fréquente et visible du processus d'aliénation. C'est évidemment la traduction interne directe du **mépris** que le vainqueur a par rapport au vaincu, processus tout à fait classique bien au-delà des situations coloniales. Le point de vue méprisant du dominant a été intégré dans l'esprit de l'aliéné. Le concept d'aliénation ne postule pas un choix rationnel entre deux champs de possible mais *l'acceptation du point de vue du dominant* sur sa valeur propre.

Toutefois, Robert Lafont voit dans l'aliénation un effet de domination sociale. Il observe que dès que la classe montante occitane atteint le stade de la conscience, elle se retourne contre ses origines et la langue de ses origines²⁷. Le positionnement socialisant de Lafont à l'époque l'amenait à écrire que la « dialectique langue nationale-langue régionale a ce caractère irrépressible de la dialectique de classe ». Pour lui, le problème était l'absence d'un prolétariat occitan qui aurait pu prendre en compte l'occitanité. Cela ne l'empêchait pas par ailleurs de porter un jugement moral sur le « parvenu » de mentalité française ou sur la « trahison » de la bourgeoisie occitane.

L'homme occitan se voit avec les yeux du dominant. A partir de ce moment, le « mouvement de la **civilisation occitane** » perd de sa force pour tout cadrer selon les normes françaises y compris l'activité artistique. L'enjeu n'est pas individuel mais *civilisationnel*. En un mot, la civilisation occitane perd son originalité et sa cohérence.

L'aliénation est donc un processus d'aveuglement (le dominé est trompé) mais aussi émotionnellement un mélange de **haine de soi** et de culpabilité en arrière-plan profond. Pour les sociolinguistes, comme on le verra plus bas dans ce texte, la lutte en faveur de la langue minoritaire passe d'abord par *la modification des représentations mentales* que le locuteur a de sa propre langue. Le fait d'aliénation est donc reconnu comme majeur dans la disparition d'une culture occitane.

L'indice principal de l'aliénation est « l'immobilisation du mouvement occitan » (Lafont). Le traditionalisme et le folklorisme en sont deux figures majeures. Le *traditionalisme* remonte les « pépites d'une culture occitane supérieure » mais sans pouvoir les recycler dans l'histoire à venir (d'où le grand nombre de livres occitans consacrés aux souvenirs des temps passés ou de recueils ethnographiques). Le *folklorisme* présente la culture occitane mais avec les yeux du dominant, c'est à dire comme des objets pittoresques mais sans importance. Le *mimétisme* consiste à écrire en langue occitane des textes dans l'esprit, les genres et les styles validés et codifiés par le français. L'écriture régionaliste notamment décrit l'univers occitan mais en collant à l'esthétique scripturale française. La révolte d'indigénéité se fait toujours toujours « au nom de généralités universelles pensées à l'occidentale et sans nul arc-boutement à notre réalité culturelle »²⁸.

L'étape ultime de l'aliénation est l'assimilation. La culture dominante a fait disparaître tout ce qui n'est pas de son fait.

La désaliénation : un non-pensé occitaniste

Toutes les politiques linguistiques des langues minoritaires postulent une étape où l'aliéné reprend confiance en sa culture et sa langue. Il devient capable de nommer la tromperie qui l'a aliéné à commencer par la description qu'on lui a faite de sa langue (« dégénérée linguistiquement », « dénuée d'esthétique », « sans capacité de décrire la modernité », « inapte à l'universalisme »).

27 *Sur l'aliénation* In *Quarante ans de sociolinguistique à la périphérie* - Lafont Robert. L'Harmattan. L'édition date de 1997 mais la première version du texte date de 1965.

28 *Eloge de la créolité*, Bernabé Jean, Chamoiseau Patrick Gallimard, 2020

L'aliéné redevient raisonnablement fier de sa culture. Mais malheureusement ce processus peut se dérouler « sous » et « par » le regard extérieur de l'Autre (le Français) que l'on cherche à séduire et convaincre. L'aliéné peut chercher à l'extérieur l'explication de sa propre aliénation, par exemple dans l'histoire officielle de la colonisation.

Pour approfondir le sujet, on peut se tourner vers des auteurs martiniquais. Bernabé et Chamoiseau, ont décrit en 88, dans une conférence, la complexité et les chausse-trapes d'une démarche de ré-investissement dans la culture créole. Il leur a fallu définir la créolité comme l'agencement particulier de plusieurs dimensions : l'oralité (le conte notamment), les circonstances de naissance des langues créoles, les dimensions caribéennes et américaines et la totalité des faits culturels. Edouard Glissant, très hostile à toute forme d'essentialisation préfère parler de « créolisation » que de créolité²⁹. Mutans mutandis, **l'occitanité** désignerait ce contenu civilisationnel qu'il faut être capable de repérer et de réutiliser pour se désaliéner. Après tout, comme le monde créole, l'Occitanie est un assemblage de sources culturelles qui se sont interpénétrés (du côté gascon, provençal, auvergnat etc.). Si on suit la pensée des auteurs créoles, la hiérarchie de valeurs, en repoussant par exemple ce qui paraît trop folklorique, est mal venue dans la désaliénation : il ne doit pas y avoir une sous-culture occitane qu'il faudrait délaïsser dans la définition de l'occitanité. Autrement dit, dans le processus de désaliénation, on a besoin aussi de ce que le folklore a conservé.

Chamoiseau et Glissant pensent que la créolisation doit aussi prendre en compte l'irruption de la modernité : il s'agit de considérer le monde comme un *processus généralisé d'interpénétration culturelle et linguistique*. Glissant parle du **Tout-monde**. La créolisation est une forme du métissage des cultures qui devient maintenant la norme planétaire. Dans ce contexte selon ces auteurs, *on ne peut pas défendre une langue d'une façon monolingue dans une idée de pureté*. On ne peut plus écrire de façon monolingue car on baigne dans « l'imaginaire des langues ». Il faut pareillement en finir avec l'idée d'universel. « Le souci obsessionnel de l'universel est un vieux syndrome de colonisé : ce dernier craint de n'être que lui-même ». Il faut donc être explicite lorsqu'on prétend que la culture occitane est un autre universalisme.

L'officialisation d'une langue minoritaire est aussi une mauvaise idée qui restitue de la hiérarchie linguistique, là où il ne doit y avoir que de la diversité et du dialogue des langues³⁰.

Le discours que tiennent Glissant ou Chamoiseau s'explique par un questionnement d'ordre littéraire et esthétique. Ils imaginent des « interlectes » qui produisent un « langage » c'est à dire l'expression d'œuvres s'alimentant à plusieurs langues. Ils voient l'univers linguistiques comme un espace finalement sans grandes barrières où se côtoient des langues libres et indépendantes et dont les « musicalités » sont facilement audibles.

Or tout ceci est incertain et un monde massivement monolingue anglais est aussi une dystopie possible³¹. Les processus de revitalisation linguistique (gallois, basque, catalan ...), à leurs yeux, restent dans des diglossies « névrotiques », très loin d'un « imaginaire des langues » commun.

L'occitanisme n'a pas réellement mesuré si le processus de désaliénation est encore possible et sous quelle forme. L'assimilation des occitans dans la nation française recouvre peut-être un

29 La pensée de ces auteurs est souvent déroutante. Pour cerner le sujet voir : *Eloge de la créolité* op. Cit.

L'imaginaire des langues - entretiens d'Edouard Glissant avec Lise Gauvin nrf-Gallimard, 2010

30 *Si nous restons à patauger dans l'imaginaire colonial, la guerre des langues restera en vigueur*, Chamoiseau Patrick, Le Monde du 03-09-2023

31 Curieusement on notera que certains développements techniques vont dans le sens d'une fusion des langues. Les grands modèles de langue (en anglais : LLM, large language model) à la source de l'IA générative constituent des textes immenses multilingues et multi-thématiques qui encapsulent les particularités de chaque langue.

inconscient anthropologique toujours à l'œuvre (dont on parlera plus bas) qui garde une partie de non-assimilable. Ou peut-être le dominant a-t-il été transformé lui-même dans son travail d'assimilation ? La brutalité et la durée du processus d'aliénation ont peut-être laissé des traces profondes qui expliqueraient le malaise civilisationnel français et, du point de vue culturel, son affichage centraliste où il n'y a de légitimité que sous la tour Eiffel.

Et surtout, l'école créole de Glissant nous invite à prendre en compte le nouveau contexte mondial fait de mouvements, de pluralité et d'interpénétrations linguistiques. Il faut repenser la désaliénation.

III 4 - L'occitanisme dans le piège du souverainisme

Les penseurs de l'Occitanisme se sont d'emblée positionnés dans le cadre politique de l'État souverain moderne. Il n'y a donc chez les occitanistes peu de critique de fond de cette forme politique qui est devenue absolument dominante dans le monde. Il convient de rappeler de quoi il s'agit.

L'État souverain a une histoire longue qui remonte à 1075, date d'un coup de force révolutionnaire du pape Grégoire VII³². La notion de « souveraineté » a donné lieu à une littérature politico-juridique immense qui a évolué au cours des siècles. Mais l'*Etat-souverain* ou la *Nation-souveraine*, ce n'est pas seulement une histoire et un corpus juridique. C'est aussi le quotidien de notre sensibilité, le cadre de toutes nos actions, la grille dans laquelle on apprend, on pense, on ressent et on communique. Nos vies sont nationalisées y compris dans ce qu'elles ont de plus intime. La pensée occitaniste a aussi fait les frais de la nationalisation des esprits. Il suffit de voir l'importance accordée à la notion de frontière linguistique.

La souveraineté est une forme d'organisation politique qui a gagné la totalité de la planète. Les réalisations effectives de la souveraineté sont diverses mais tous les Etats ou les proto-Etats partagent quelques caractéristiques communes.

La *souveraineté* signifie la « puissance la plus grande » ou « l'autorité suprême », ce qui veut dire que sur un territoire donné, le souverain ne peut pas être confronté à une volonté plus grande que la sienne. Cela ne signifie pas que le souverain peut faire ce qu'il veut car il est contraint de multiples façons. Mais il peut décider ce qu'il veut à l'intérieur de son cadre matériel concret. Selon le type d'État, le souverain peut être « Un » (par exemple le Roi), quelques personnes (par exemple une aristocratie), tous (par exemple la Nation). La plupart des juristes définissent la souveraineté comme la capacité à décider de ses lois en totale liberté, lois qui vont s'imposer à tous les résidents du territoire délimité par le souverain. La souveraineté est donc directement liée au pouvoir législatif. Si on demande au souverain pourquoi il choisit ces lois, il n'y a qu'une réponse possible : « *c'est parce que ça me plaît* ».

La souveraineté a deux faces. La première est la souveraineté externe : je fais ce que je veux chez moi et personne ne peut rien m'imposer. La seconde face est la souveraineté interne : le souverain a tout pouvoir de commandement et de coercition sur son peuple (*impérium*). En effet, un souverain (par exemple, le corps des représentants de la Nation) n'existe qu'à la condition qu'il n'y ait pas un autre acteur sur son territoire qui choisisse des lois en contradiction avec les siennes. Cela n'invalide pas des formes d'État fédéral ou multinational mais ces formes politiques compliquent la décision souveraine.

32 L'histoire et les formes de la souveraineté ont été analysées sur 700 pages dans un ouvrage de référence de Dardot et Laval : *Dominer, enquête sur la souveraineté de l'Etat en occident*, Dardot Pierre, Laval Christian, La Découverte, 2020.

Le pouvoir souverain est un pouvoir impersonnel (contrairement à la suzeraineté) et intemporel. L'État souverain ne s'interrompt jamais mais il peut changer de forme « *parce que cela lui plaît* ». Ainsi, l'État français ne s'est pas interrompu en 42 et il a effectivement continué à légiférer.

Le fait est que certains objets échappent à l'effectivité de la possession de l'État (le *dominium*). Il s'agit d'objets hors de tous territoires souverains (la haute mer, l'espace, le cyber-espace). Il s'agit aussi d'objets qu'il est impossible de maîtriser pour des raisons matérielles (le climat) ou pour des raisons sociales (la religion, la langue). En ce qui concerne la langue, le souverain peut faire un effort d'appropriation : en choisir une parmi d'autres, créer une Académie qui va en faire une appropriation symbolique puis diffuser autoritairement la langue dans son espace. L'affaire de la langue est importante car c'est la langue qui permet de nationaliser les esprits et d'assurer l'intégration socio-culturelle d'une population. Il s'agit de maximiser le sentiment d'identité interpersonnelle à l'intérieur de l'État et de diminuer au maximum le sentiment d'identité avec des populations étrangères.

L'État souverain exerce sa domination sur un *territoire*. La langue a aussi besoin d'un territoire pour fonctionner. C'est par les relations de voisinage que la langue se forme et s'utilise. C'est aussi par la capillarité que la langue s'étend ou se transforme. L'homogénéité souveraine juridique est mise doublement en cause : du point de vue sociétal (plusieurs langues peuvent être utilisées dans le groupe national), du point de vue territorial (l'institution estatale et l'institution linguistique utilisent le même espace géographique³³). Un espace vu comme une mosaïque de langues différentes renvoie plus à la définition de l'Empire qu'à la définition de l'État national souverain. Cela illustre le fait que la gouvernance des empires se fait par la différence et celle des États nationaux par la règle unique.

Les éléments hors souveraineté peuvent être considérés comme des *biens communs* : la mer permet de se déplacer, le climat permet de vivre, la langue permet de parler.

L'occitanisme politique s'est déployé à une époque de bouillonnement nationaliste (indépendance de l'Irlande, idée nationale dans les empires coloniaux). L'idéologie de la souveraineté était (presque) le seul horizon de pensée des Occitanistes. Le temps est sans doute venu de penser l'occitan comme un bien non souverain car inappropriable.

Cette position s'oppose donc à un occitanisme qui demande à cors et à cris la « *nationalisation* » des langues de France. Elle s'y oppose pour des raisons d'effectivité (le *dominium* ne peut s'exercer sur un bien inaliénable), pour des raisons politiques (l'État est-il le meilleur acteur politique pour promouvoir les langues régionales?) et pour une raison d'incertitude géographique (le lieu de l'exercice de toutes les langues de France sera-t-il le territoire national ? Ou sera-t-il la région où la langue a été majoritaire ? Ou sera-t-il international comme c'est le cas pour la langue française ?). L'État multilingue existe mais il fonctionne sur des bases politiques et territoriales différentes de la centralisation française. « Nationaliser les langues » demande donc un gros travail d'opérationnalisation.

33 «Institution» doit être compris comme «le résultat d'une phénomène instituant». Une organisation (hôpital, conseil départemental...) est une institution. Le mariage, l'organisation du temps scolaire, la répartition de la parole dans un groupe sont aussi des institutions.

En réalité, un **occitanisme non souverainiste** affleure toujours chez les penseurs occitans, en particuliers chez les historiens et les géographes. La description faite de l'Occitanie insiste sur les relations, les interdépendances, les influences multiples, les transferts. L'Occitanie et Al Andaluz ne sont pas décrits comme des blocs qui s'opposent mais comme des nœuds d'un réseau où transitent les savoirs, les architectures des monuments, les sensibilités et les hommes³⁴.

Il existe aussi d'autres chemins d'arrivée d'une langue nouvelle : par une classe sociale supérieure (ce qui est le cas du français en Occitanie), par des outils de diffusion (école, médias), par une migration de masse (ce qui est le cas des USA), par le cyberspace. Le cyberspace est un lieu d'échange déterritorialisé où se déploient sans contraintes les langues dominantes. La possibilité existe de définir un espace dé-territorialisé vu comme une extension de l'État souverain avec des e-residents qui peuvent interagir en fonction de règles définies par l'État pour cette population particulière (le principe a été inventé par l'Estonie). Du point de vue de l'acteur, l'e-résidence (rattachement à un pays pour son activité alors que la connexion internet se fait dans un autre pays) permet de choisir une seconde souveraineté juridique. Cela nous ramène à une réalité connue dans le moyen âge où plusieurs systèmes juridiques pouvaient exister dans le même espace.

IV - Les idéologies de la diversité et de l'occitanisme utilitaire

Ce long chapitre présente les arguments qui montre *l'utilité de la langue et culture occitanes*. Le combat pour la culture occitane est souvent mis en concurrence avec le combat pour la justice sociale. On commence par situer cette problématique, ce qui introduit le **droit à la différence** dans un cadre sociétal très individualiste (partie 1). La **diversité culturelle** peut aussi être justifiée pour des raisons politiques et on insiste sur le fait que la diversité culturelle concourt à l'expression de la démocratie (partie 2). Le bilinguisme est un aspect de l'**occitanisme culturel** qui présente un grand intérêt et qui est très souvent mobilisé en faveur de l'occitanisme. Il est décrit en partie 3 après une description des deux visions concurrentes de la culture occitane. Nous passons ensuite en revue les divers courants de la pédagogie bilingue ou plurilingue auxquels peuvent se référer les militants occitanistes (partie 4). A un niveau plus global, il s'agit d'expliquer l'intérêt du multiculturalisme. L'**occitanisme multiculturaliste** s'est surtout exprimé autour de Félix Castan : un courant militant préconise le multiculturalisme français-occitan (à l'intérieur et) au service de la République française ou plus précisément comme une source utile à la vie culturelle française. Leurs arguments autour de la notion de « patrie occitane dématérialisée » sont analysés en partie 5. On peut aussi considérer le multiculturalisme vu sous l'aspect individuel. Il découle des exigences de dignité, de singularité et de « vie bonne » auquel chacun a droit (vie bonne dans le double sens de vie accomplie et de vie guidée par le Bien). Il s'agit de la thèse du courant libéral représenté par Charles Taylor qui sera vue en partie 6. Dans la partie 7, le mouvement occitaniste se justifie pour reconnecter des espaces linguistiquement semblables et contrebalancer les effets nocifs des frontières administratives. Une approche complètement différente voit dans les langues minoritaires l'équivalent des espèces animales ou végétales en danger. Les deux luttes, linguistique

34 Cf. les conférences d'Alem Surre-Garcia sur *Al-Andalus* considéré comme un réseau d'échanges entre l'espace qualifié maintenant d'occitan et la péninsule hispanique.

et écologique, seraient intriquées pour le bien de la « biodiversité ». On exprimera notre perplexité devant cette thèse dans la partie 8.

IV 1 - Justice sociale et diversité culturelle : le contexte

Authenticité et discrimination

Il existe deux types de revendication de justice complètement différents.

La question sociale, l'exploitation patronale, la précarité, l'égalité des droits ont profondément marqué les mouvements philosophiques et politiques de ces deux derniers siècles. A cette façon d'analyser le monde s'en est ajoutée, plus récemment, une autre, liée aux droits des minorités, aux droits des femmes, aux droits culturels, religieux. Bref, dans cette nouvelle démarche, le monde est analysé par le biais des traits identitaires et du *droit à la différence*.

Le premier axe relève de l'économie, de la distribution des biens, de ce que l'on possède ou non. Son objet est la justice sociale.

Le second axe relève des valeurs, de la culture, bref de ce que l'on est. Son objet touche aux règles de la vie commune. Pour la personne concernée, la question est celle de **l'authenticité**, du droit de vivre à sa façon et, au delà, du **droit à la reconnaissance sociale**.

On sait comment aller vers la justice sociale : il faut partager les biens, veiller à une égalité des revenus et si possible à une égalité des chances. Mais la reconnaissance culturelle ou l'acceptation des différences est plus compliquée à mettre en œuvre. Il est difficile de demander à quelqu'un d'être un petit peu moins lui-même et un petit peu plus quelqu'un d'autre, par exemple un petit peu moins catholique et un peu plus musulman, un petit peu moins basque ou un petit peu plus français. De même il est difficile de négocier le fait d'être plus ou moins femme, homosexuel, handicapé, jeune ou vieux.

Quand on a inventé le navire, on a inventé le naufrage. Quand on a inventé l'avion, on a inventé le crash. Quand on a inventé le droit moral à la reconnaissance sociale, donc à l'identité culturelle, à la différence, on a inventé la **discrimination**. La discrimination sexuelle, raciale, religieuse, culturelle ou linguistique heurte le sens de l'équité. Elle est d'autant moins acceptable qu'elle se superpose souvent à l'injustice sociale.

Comme le dit François Dubet, la revendication à la différence s'exprime dans une "langue morale, celle de la honte et du respect, de l'humiliation et de la fierté, de la dissimulation et de l'authenticité"³⁵.

L'homme occitan a fait l'expérience de la discrimination. Sa langue et même son accent ont été éjectés de fait et de droit des institutions privées ou publiques. La pression a été telle que la transmission familiale elle-même a cessée de se faire. Face aux discriminations, une stratégie possible est celle de l'invisibilité et plusieurs générations d'Occitans ont fait ce choix. Ils avaient beaucoup à gagner à choisir la culture et la langue dominante qui leur ouvraient les portes de la promotion sociale, de l'éducation et de la participation à la vie citoyenne. Quelques générations plus tard alors que l'assimilation des Occitans pouvait être considérée comme achevée, les droits de minorités religieuses ont refait surface avec l'élargissement de la population musulmanes et l'expansion des églises évangéliques. Les droits des femmes, des minorités visibles ou non deviennent une question politique. Ces démarches charrient avec elles des mémoires d'oppression, des mémoires coloniales, des demandes de réparations historiques. La discrimination oppose toujours une majorité et des minorités. L'erreur pour les occitanistes serait d'ignorer que c'est un problème de philosophie politique qui concerne toutes les minorités et pas seulement les occitans (on l'analysera plus bas dans le chapitre VII). La discrimination soulève toujours une révolte morale qui s'ancre dans sa propre expérience mais qui éveille une sensibilité plus large. La France est un des pays d'Europe où le

35 *Ce qui nous unit - Discriminations, égalité et reconnaissance*, François Dubet, 2016, Le Seuil

sentiment de discrimination est le plus élevé. On peut noter aussi que c'est aussi le pays où l'exigence d'égalité est la plus forte. Au niveau mondial, d'une façon massive, on observe aussi un mouvement pour la défense des langues et cultures en danger, dont une des motivations est d'ordre moral. Une bonne approche de la discrimination doit s'élargir à d'autres populations considérées comme étrangères ou hostiles, plus massivement soumises à l'injustice discriminatoire. Une mauvaise approche pour les occitanistes serait d'alimenter un sentiment groupal paranoïde qui n'aidera en rien à la cause occitane.

Individualisation

D'un côté plus anthropologique, il y a eu une formidable expansion dans la population européenne du désir d'autonomie, de mener sa vie comme on l'entend, d'accéder à l'authenticité personnelle. Il s'agit d'échapper aux assignations identitaires mais le cas échéant, d'exiger la reconnaissance juridique et sociale de sa singularité. Certains peuvent le regretter et y voir une simple effet du libéralisme économique ambiant ("l'homme libéral comme architecte de lui-même"). Mais l'individualisation des valeurs et des appartenances est là, et elle est incontestable³⁶. La valeur qui soutient cette sensibilité moderne est la **liberté individuelle**.

L'individualisation ne doit pas être confondu avec l'individualisme qui connote une centration sur ses intérêts et, s'il le faut, au détriment des autres personnes. L'individualisation est plutôt connotée par l'idée d'épanouissement.

L'expansion de l'individualisation est congruente avec les demandes de reconnaissance des droits des minorités. Dans une société plus fluide et moins prescriptive que dans le passé, l'être moderne se définit par la multiplicité de ses appartenances.

L'occitanisme a donc un espace anthropologique pour se développer en France. Il dispose d'une certaine compréhension officielle³⁷.

C'est dans ce double contexte de revendication de la différence et d'individualisation que se situent la demandes de reconnaissance des cultures et langues régionales³⁸. On peut parler d'**occitanisme du droit à la différence**. Ce droit à la différence et aussi un droit à la reconnaissance sociale. Cet occitanisme dessine donc, comme le dit François Dubet, l'image d'un *pays rêvé où les citoyens seraient parfaitement égaux et totalement différents*.

Un retour du refoulé toujours possible

Pour permettre à chacun de réaliser son droit à l'individualisation, les *communautés* ne sont pas un obstacle. La construction de l'identité n'est pas un processus individuel. C'est plutôt le résultat de la fréquentation de groupes différents, famille, écoles, associations sportives, collectifs de travail, sectes religieuses etc. Le droit à la différence, en ultime recours, ne tient que par l'existence des communautés.

Néanmoins dans les valeurs majoritaires des Français, l'occitanisme ne doit pas sortir de la sphère essentiellement privée. L'occitanisme ne peut se mettre en scène, de façon consensuelle, comme

36 cf. les enquêtes «Valeurs» :

La France des valeurs - quarante ans d'évolution, P. Bréchon, F. Gonthier, S. Astor (dir), 2019, PUG

L'individualisation des valeurs, 2010, Armand Colin

Les valeurs des Européens- Evolutions et clivages, P. Bréchon, F. Gonthier (dir), 2014, Armand Colin

37 Dès 1982, Henri Giordan, chercheur au CNRS, avait remis un rapport au Ministre français de la Culture Jack Lang, intitulé "*Démocratie culturelle et droit à la différence*"

38 Selon le Baromètre de la confiance en politique, établi par l'institut OpinionWay pour le Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof) et Le Monde, et publié en février 2025, 49 % des personnes interrogées pensent que la France doit aller « vers un modèle multiculturel qui permet à chaque communauté d'affirmer son identité ». L'eurobaromètre de l'Union Européenne donne 84% des sondés en faveur des langues régionales ou minoritaires.

un système de valeur complémentaire ou alternatif au système de valeur français. *L'identité nationale française n'est pas négociable*. La majorité nationale peut se sentir profondément déstabilisée par l'action d'une minorité active. Le risque est alors celui d'un *retour du refoulé*, d'autant plus violent qu'il a été longtemps freiné par des valeurs de tolérance et d'universalisme. Ce risque est également augmenté par le sentiment d'une fragmentation de la société en groupes distincts et d'un affaiblissement de ce que les citoyens français ont en commun ³⁹.

Du point de vue occitan, comme on l'a vu, la centralisation sur Paris n'est pas seulement une aberration administrative. C'est également une centralisation *symbolique* qui ne légitime que le groupe majoritaire franco-parisien. C'est une forme de refus et de mépris pour toutes les vies et les cultures qui s'expriment ailleurs qu'à Paris. C'est donc une discrimination inacceptable, un des principaux aliments de la révolte occitane et donc un moteur de l'occitanisme décentralisateur.

IV 2 - Gérer la diversité linguistique au service de la démocratie

Quand on parle de diversité culturelle, on parle aussi de communautés culturelles. On doit garder à l'esprit un autre élément qui définit le contexte actuel : le lien entre les communautés linguistiques et la démocratie.

La mondialisation redéfinit la diversité en Europe. L'époque récente, c'est à dire celle des souverainetés nationales, redécouvre des vérités ancestrales : les gens bougent, les gens migrent. A cela s'ajoutent des tracés de frontières qui coupent des populations linguistiquement et culturellement semblables. Dans les royaumes et les empires, l'existence de minorités culturelles était une affaire secondaire. Dans l'État-Nation contemporain, les minorités ne sont pas censées avoir d'existence. Dans la société mondiale qui est en train d'émerger, les minorités redeviennent un problème politique qu'il faut traiter autrement que par l'éradication. Il faut arriver à concilier la présence de minorités culturelles, la cohésion sociale, la dignité des populations minoritaires et la démocratie.

Une réponse politique commence par *l'intégration politiques des langues minoritaires*. C'est la démarche la plus aisée : on reconnaît la langue minoritaire comme un objet de respect et d'enseignement. En détachant la langue des religions des locuteurs, on donne à la population minoritaire une reconnaissance sociale qui ne se prononce pas sur la valeur de ses façons de vivre ou de sa religion. C'est la démarche principale du Conseil de l'Europe à travers la « Charte des langues régionales et minoritaires ». Le pays signataire s'engage à un certain nombre d'actions dans le domaine linguistique qui sont autant d'outils de respect et d'intégration de la minorité. En ce qui concerne les minorités migrantes, il s'agit avant tout d'organiser un enseignement pour des enfants dont la langue familiale n'est pas la langue nationale. (Cela vaut aussi pour les populations ultramarines de France comme celles de Guyane.) Le but est de permettre la participation à la vie démocratique dans la langue la plus répandue (la langue officielle) tout en garantissant l'épanouissement de l'enfant et la vie de la langue minoritaire. En 2022, le Conseil de l'Europe en arrive à recommander une *nouvelle pédagogie orientée vers le pluralisme linguistique*⁴⁰. C'est une pédagogie novatrice qui vise des « répertoires linguistiques intégrés dans lesquels les langues inter-agissent ». On est donc très loin du souci de pureté linguistique. Le but n'est pas seulement

39 *L'Archipel français - Naissance d'une nation multiple et divisée*, Jérôme Fourquet, 2019, Le Seuil

40 La recommandation CM/Rec(2022) vise à démontrer l'« importance de l'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie ». On trouvera toutes les précisions sur le site du Conseil de l'Europe.

éducatif mais il s'agit d'un véritable outil au service de la démocratie. Ce point sera abordé plus en détail plus bas.

Sauf la France et la Turquie, les pays européens sont aussi engagés dans la « Convention pour la protection des minorités nationales »⁴¹. L'objet de la convention va au-delà de la question linguistique et exige de protéger l'identité minoritaire dans toutes ses dimensions.

IV 3 - De l'occitanisme de la diversité à l'occitanisme de l'éducation et de la culture

L'idéologie occitaniste de la reconnaissance sociale bute sur certaines difficultés stratégiques : la mauvaise volonté du groupe majoritaire. L'intérêt occitaniste est donc de se présenter comme au service du groupe majoritaire francophone. Le domaine d'action de cette idéologie est essentiellement l'éducation. Ses buts : le bilinguisme français-occitan, la visibilité des langues minoritaires « parties du patrimoine national », l'enseignement des littératures minoritaires, plus généralement la culture.

L'occitanisme devient un **occitanisme culturel**, c'est à dire au service de la culture dans l'acception habituelle. L'organisation de la culture en France devrait donc tenir compte du secteur des cultures régionales. Si on reconnaît des droits à la culture, pourquoi ne pas reconnaître des droits à la culture occitane ? Ce point sera abordé plus bas spécifiquement du point de vue juridique (chapitre IX).

Deux visions de l'occitanisme culturel

En réalité l'occitanisme culturel recouvre des visions qui peuvent être divergentes et qui ont alimenté beaucoup de débats. Pour simplifier, dans un cas la langue est première (à la limite peut-importe les œuvres produites) ; dans l'autre cas l'œuvre littéraire est première (à la limite peu importe cette création collective qu'est une langue).

Dans la première vision, la culture peut être vue comme une *production collective* millénaire. On parle ici de langue et d'institutions comme les fêtes ou les rites. La culture est vue comme le moteur qui permet l'éclosion des œuvres, livres, chansons etc...

Ainsi, certains occitanistes mettront plutôt l'accent sur la langue comme trésor collectif, les bienfaits du bilinguisme, l'enseignement de proximité, la socialisation partielle de la langue. C'est une idéologie compatible avec la notion de peuple et de territoire.

D'autres occitanistes pensent que c'est l'*œuvre de prestige* qui fait la langue et non l'inverse. Une langue doit nécessairement être prestigieuse pour attirer des locuteurs et se développer. A la suite de F. Castan, ils raisonneront en termes de *décentralisation culturelle*. Ces militants souhaitent une meilleure répartition de la production culturelle, du point de vue territorial et linguistique. Ils condamnent le centralisme culturel peut-être du point de vue administratif et budgétaire mais surtout du point de vue idéologique : le centralisme, voilà l'ennemi.

Sans être incompatibles, ces deux occitanismes peuvent diverger sur la stratégie, les uns insistant sur la mobilisation populaire, les autres insistant sur la responsabilité de l'écrivain ou de l'artiste. Dans un cas, la langue évolue de façon créatrice, anarchique et imprévisible, dans l'autre cas la littérature tire la langue vers le haut. Dans un cas, la création collective peut être rattachée à un peuple et un territoire ; dans l'autre cas, la littérature se déploie par un effort individuel sans localisation précise. Dans un cas, la production rend compte d'une réalité anthropologique (ethno-littérature), dans l'autre cas, il s'agit de création artistique qui incorpore la modernité (rock occitan, par exemple).

Comme on l'a vu, l'occitanisme anti-colonial ne croit pas au « prestige » qui ne serait qu'une

⁴¹ *Framework Convention for the Protection of National Minorities*, cf. le site du Conseil de l'Europe : coe.int

expression du pouvoir de l'opresseur : est « prestigieux », ce que le Pouvoir choisit et met en scène avec les moyens considérables qui sont les siens. Dans cette optique, une culture sous domination est incapable de produire une œuvre prestigieuse.

L'éducation bilingue au service de l'enseignement

Dans la réalité des luttes occitanistes, l'argument principal est **le bienfait de l'éducation bilingue** pour le développement intellectuel des enfants. Ce type d'éducation peut aussi s'ancrer dans les ressources historiques, géographiques et onomastiques du territoire occitan.

C'est l'atout principal des établissements d'enseignement bilingue, comme les calandrettes.

Ainsi, la communauté qui pratique l'occitan participe à la vitalité culturelle française. Il y a aussi un intérêt qui fait penser à une sorte de darwinisme dans les productions de l'esprit : la culture occitane permet une approche décalée des problèmes et produit donc des *solutions innovatrices* dans l'organisation du social mais potentiellement dans tous les domaines (sciences, économie...). Les bilingues, comme les adeptes de certaines religions ou philosophies, seraient plus aptes à des élaborations intellectuelles nouvelles, imaginatives, en rupture avec les cadres habituels de pensée.

L'éducation bilingue au service de la littératie

On avance aussi parfois le concept de « littératie » définie comme la capacité à comprendre et utiliser les textes écrits dans la vie courante. La dernière enquête internationale PIRLS mesure cette capacité chez les enfants de 10 ans dans tous les pays du monde. Les résultats des élèves français sont suffisamment mauvais pour interroger les pédagogues⁴². D'après certains occitanistes, pendant deux siècles, l'Education Nationale a, en quelque sorte, voulu retirer les enfants de leur milieu quotidien (linguistique notamment). Elle a conçu l'école comme une sorte de « bulle » qui obéit à des règles différentes de la vie familiale et sociale (règles parfois théorisées comme « laïques »). L'enfant est amené à vivre dans deux univers parallèles sans savoir vraiment faire le lien entre les deux.

Dans un cadre diglossique, la langue occitane est restée la langue de l'intime et de la socialisation proche (famille). La langue française était celle de l'abstrait, du roman national et de l'officiel. En une ou deux générations, la disparition du registre occitan aurait gravement endommagé la possibilité d'exprimer les sentiments, les attachements, les sensations. Il s'en serait suivi une pathologie qui aurait frappé au cœur même des relations interpersonnelles.

L'éducation bilingue comme apprentissage du loyalisme linguistique

Un autre argument en faveur de l'éducation bilingue, plus rarement mis en avant, est celui du **loyalisme linguistique** et contre l'unilinguisme. A l'échelle du monde, le monolinguisme français est une bizarrerie culturelle qui limite l'ouverture et la coopération avec d'autres peuples.

L'expression naturelle du monolinguisme est l'arrogance qui n'est qu'une des formes de l'ignorance.

En liquidant la maîtrise d'autres langues, l'unilinguisme ignore la question linguistique, cache la domination qu'il a exercé sur les langues régionales, *élimine la loyauté linguistique du champs des valeurs à respecter* et finalement ouvre la porte à l'anglais.

L'occitanisme se présente comme le remède à ces pathologies.

42 Les enquêtes sont dotées d'un appareil méthodologique conséquent. Le pilote de l'étude est l'IEA (International Association for the Evaluation of Educational Achievement).

Cf pour 2021 : <https://www.iea.nl/studies/iea/pirls/2021>. L'étude dévolue aux aspects scientifiques est TIMSS (timss.bc.edu).

Il réinstaura, au sein du commun français, la dimension quasi sacrée de chaque langue, y compris et *même surtout* si la langue est largement minoritaire et inutile.

L'effort pour apprendre la langue minoritaire n'a pas besoin d'être "rentable". Ce n'est pas spécifiquement l'apprentissage d'une langue de communication. *C'est un apprentissage de la diversité langagière*, de la valeur de chaque langue et du loyalisme linguistique qui in fine pourra seule sauver le français devant l'avancée de l'anglais⁴³.

Henri Giordan considère le loyalisme linguistique comme le meilleur moyen de promouvoir l'occitan et les autres langues minoritaires⁴⁴. C'est cette valeur qui permet de faire vivre un collectif ou communauté, ressource indispensable à la vie d'une langue. Cette approche peut s'appliquer à toutes les langues, territorialisées ou non. En effet l'approche par la solution territoriale, utilisée par exemple dans les Comunitats Autonomas ou en Belgique, ne peut s'appliquer que pour les langues dites « régionales » ou « traditionnelles ». Elle ne peut pas s'appliquer aux langues de populations nomades ou dispersées. Les populations dispersées sont généralement d'origine migrante et parlent souvent une langue elle-même minorisée dans leur pays d'origine.

Le loyalisme linguistique suppose une phase préalable qui est la **conscience linguistique**, c'est à dire un savoir, une représentation mentale des langues. Dans le cas de l'occitan, la conscience linguistique intègre la réflexion sur les dominations linguistiques, les langues secondes et les variantes dialectales.

Le loyalisme linguistique est une exigence morale mais la sensibilisation à cette valeur peut parfaitement être prise en charge dans les politiques publiques.

La propension au loyalisme linguistique est très variable selon les groupes mais la conservation d'une langue suppose en général un regroupement géographique et communautaire⁴⁵.

L'éducation bilingue au service du sentiment d'altérité

Il existe un occitanisme lié à la psychologie de l'enfant plurilingue et pluriculturel. Celui-ci est à la fois lui-même et potentiellement quelqu'un d'autre. C'est la situation vécue à un moment donné qui va faire appel à une identité ou une autre. Une fois adulte, la personne conserve en elle l'expérience de *l'altérité linguistico-culturelle*. Par cette expérience intime, *l'adulte voit dans autrui un autre soi-même*. Le cadre bilingue bien conçu construit un type de personnalité naturellement portée à l'inclusion et au respect des droits fondamentaux. Le grand concept occitan de « convivència » est, pour de nombreux occitanistes, la preuve que la culture occitane est naturellement congruente avec le respect d'autrui.

Conclusion : bien mais peut faire mieux

L'occitanisme de la diversité linguistique, de l'éducation et de la culture est un occitanisme peu revendicatif (« *leugièr* », "soft"), compatible avec l'opinion commune et les politiques linguistiques étatiques. Il est étayé par de nombreux travaux sur le bilinguisme. La culture occitane peut être considérée comme un *bien public* soutenu par un *service public*. Cet occitanisme ne soulève pas

43 *Affaiblir la France au profit de la langue française ? Réflexions autour d'un livre de Pascale Casanova*. Rapport interne IEO, 2016, Marc Vidal

44 *Le temps du pluriel – la France dans l'Europe multiculturelle*, Etienne Bruno, Giordan Henri, Lafont Robert, Editions de l'Aube, 1999

45 Ainsi selon le linguiste Louis-Jean Calvet, des populations aux USA conserve l'utilisation du chinois depuis deux siècles, alors que le polonais ou l'italien sont très vite abandonnés par les migrants. La règle générale reste celle du changement plutôt que de la conservation.

forcément les questions qui fâchent comme l'officialisation de l'occitan. Il exige le droit à la différence et la reconnaissance sociale mais à minima. Il évite les questions politiques chaudes : la question de la centralisation culturelle, la notion de peuple occitan, la question de la mémoire historique occitane et l'accusation de linguicide commis par l'Etat.

Toutefois, l'État peut définir la langue occitane comme un bien culturel, un bien public ou un bien patrimonial, dans tous les cas, c'est l'État qui gère (l'offre ou la transmission). La plupart des occitanistes estiment que les résultats de cette gestion sont pitoyables et que la culture occitane est en train de disparaître avec ses derniers locuteurs. Les solutions consistent à changer les règles de gestion (donc d'agir sur la Constitution française), de réorganiser une communauté pour défendre un *bien commun* (et non un *bien public*) ou tout simplement de changer de gestionnaire (qui pourrait être par exemple une Europe des Régions).

IV 4 - Au service de la pédagogie : l'occitanisme du bilinguisme, de l'intercompréhension ou de la didactique intégrée des langues (DIL)

Le dialogue entre locuteurs de langues différentes est un sujet important dans la construction européenne. Les immigrations amènent aussi de nouvelles langues qui viennent s'ajouter aux dizaines de langues régionales et traditionnelles de l'Europe. Quelles politiques linguistiques mener qui assurent la diversité linguistique et l'intégration des migrants, ce qu'on appelle la société inclusive ?

Le courant occitaniste s'insère dans deux projets assez différents. Dans un projet, les deux langues, française et occitane, coexistent. Il s'agit d'un bilinguisme complet comme on a pu le connaître dans le passé. Dans une seconde approche, il s'agit de *faire coexister* de nombreuses langues (dont les langues régionales), certaines pas réellement maîtrisées par le locuteur mais suffisamment pour se comprendre au moins un petit peu. On peut parler d'**occitanisme du bilinguisme**/plurilinguisme. L'occitan est présent dans la construction d'*un répertoire intégré de langues* diverses. Son utilité est donc indirecte.

Dans la stratégie occitaniste, il faut distinguer entre le bilinguisme total et le *bilinguisme acquis tardivement* qui est le seul projet réaliste aujourd'hui. Le bilinguisme acquis se construit en utilisant les aires du cerveau caractéristiques du monolinguisme français et en rajoutant une zone neuronale (seconde zone de Broca) adaptée au traitement linguistique de l'occitan.

L'occitanisme du bilinguisme/plurilinguisme fait référence à des méthodes pédagogiques qui mêlent l'apprentissage de plusieurs langues (« didactique intégrée des langues ») ou, au moins, qui augmentent le niveau d'intercompréhension. L'occitan peut y jouer un rôle de support dans l'apprentissage ou être lui-même l'objet de l'apprentissage concurremment avec quelques autres langues.

Les occitanistes ont souvent insisté sur la facilité d'adaptation aux langues que donne la pratique de l'occitan (on cite généralement Jean Jaurès à ce sujet). En maîtrisant cette langue pivot, l'apprenant peut ensuite passer à d'autres langues, en particulier romanes.

L'apprentissage du bilinguisme a un intérêt pédagogique qui dépasse de loin le domaine langagier. Les écoles en immersion bilingues donnent des résultats éducatifs d'une qualité exceptionnelle. L'*avantage pédagogique de l'immersion bilingue* est un argument essentiel en faveur des langues

régionales. On trouvera facilement de la littérature scientifique sur le sujet (voir par exemple les livres de Dalgalian).

Dans la vision plurilingue, l'univers linguistique est un vaste continuum avec des frontières souvent floues (à l'image des frontières entre les dialectes de l'occitan). Le travail de l'apprenant consiste à établir des *connaissances métalangagières* en repérant les régularités linguistiques.

Favoriser l'intercompréhension ?

La situation de rencontre bilingue met en présence deux locuteurs avec deux langues qu'ils n'ont pas en partage. Le résultat se traduit par une incompréhension qui n'est pas acceptable dans le cadre politique de l'Union Européenne. La politique, le commerce ou la culture exigent de l'intercompréhension.

Deux solutions possibles sont la traduction (qu'on a pu définir comme la "langue de l'Europe") ou la création d'une langue véhiculaire commune. La traduction est apparue difficile à mettre en œuvre à grande échelle. La langue véhiculaire (l'anglais en fait) met le locuteur anglophone en situation de force face à un interlocuteur qui n'a pas le même niveau de compétence linguistique. Si dans le futur, tous les européens ont la même facilité à parler anglais, on sera dans une situation où la diversité linguistique sera en grand danger de disparaître.

Ces deux solutions sont donc peu adaptées. La troisième possibilité est une situation où chaque locuteur parle dans sa langue et s'efforce de comprendre la langue de l'autre. Cela suppose un enseignement élargi aux langues et/ou un enseignement à l'intercompréhension. La pédagogie de l'intercompréhension a particulièrement intéressé le milieu occitan⁴⁶. L'avenir esquisse une nouvelle possibilité ouverte par les logiciels d'IA générative⁴⁷ : la traduction automatique entre n'importe quel couple de langues, majoritaires ou minoritaires. Les occitanistes ont donc intérêt à surveiller que la langue occitane soit présente dans ces outils.

La politique éducative de l'intercompréhension

Dans la pédagogie de l'intercompréhension, les langues ne sont pas enseignées de façon séparées, "en silo", de façon à obtenir la meilleure compétence linguistique possible, et tout particulièrement dans le domaine oral. Le but de l'intercompréhension consiste plutôt à retrouver des régularités linguistiques dans une langue nouvelle, régularités déjà connues par le locuteur dans sa langue propre. Le discours n'a pas seulement une dimension linguistique. Une grande partie du sens se trouve dans le contexte et les contextes sont rapidement repérables. Cela est d'autant plus vrai que l'apprentissage langagier se fait dans des contextes plus larges que celui de la classe : immersion, enseignement d'une matière non linguistique, situations marquées par un type de discours (journal, dialogue etc.) ou soutenus par une information non linguistique (multimodale, dispositifs sémiotiques divers comme des diagrammes, dessins etc.). Il est ainsi assez aisé d'anticiper le contenu langagier de son interlocuteur. Les langues elles-mêmes ne sont pas vues comme séparées les unes des autres mais formant au contraire un continuum à tous les points de vue (syntaxique, morphosyntaxique, phonologique etc). Il ne s'agit pas ici de "langue" mais de "langage" c'est à dire d'une capacité communicationnelle mettant en œuvre plusieurs langues différentes.

46 *Le point sur l'intercompréhension, clé du plurilinguisme*, Escudé Pierre, Janin Pierre, CLE international, Paris, 2010

47 L'Intelligence artificielle générative est la technique qui *génère* des textes, des images, des voix et des musiques. Un système est dit multimodal s'il gère plusieurs de ces modalités d'expression (écrit, voix, image).

L'occitan est intéressant de ce point de vue par sa position centrale dans les langues romanes. Une bonne connaissance de l'occitan (c'est à dire des régularités linguistiques de l'occitan) permet de passer à de nombreuses autres langues romanes qui lui ressemblent.

La pédagogie multilingue au coeur de la politique linguistique du Conseil de l'Europe (COE)

La tendance actuelle du Conseil de l'Europe (CoE) consiste à favoriser le type d'approche pédagogique multilingue qui va vers des "répertoires intégrés de compétences linguistiques". La démarche était en gestation lors de la création du cadre européen des compétences linguistiques (CECR). Elle s'est accélérée depuis quelques années avec le vote de la résolution sur l'importance de l'éducation plurilingue et interculturelle («*the importance of plurilingual and intercultural education for democratic culture*»). On en parle par ailleurs sur la thématique de la démocratie plurielle. Le Conseil de l'Europe propose en ligne de nombreux textes d'explication et d'aide pour la mise en oeuvre de cette pédagogie (par exemple en 2016 "*Guide for the development and implementation of curricula for plurilingual and intercultural education*")⁴⁸.

Une des motivations du Conseil de l'Europe est la nécessité d'intégrer des populations migrantes qui arrivent sans connaître la langue du pays d'accueil. La politique française consiste en un gros effort de formation au français mais cela peut se faire soit en utilisant la langue du migrant, soit en considérant la langue du migrant comme un obstacle à oublier. Ainsi le but de cette politique peut être de produire de nouveaux monolingues "français" au prix d'une déculturation. Le Conseil de l'Europe (CoE) estime que la démocratie elle-même est en danger lorsque une Etat met en danger des langues minoritaires ou des langues de la migration.

La politique du Conseil de l'Europe vise donc une politique d'inclusion mais dans un cadre où les langues d'immigration ou régionales continuent d'exister.

La didactique au plurilinguisme ne se limite pas à l'intercompréhension. Il existe un courant pédagogique appelé "Didactique intégré des langues" qui consiste à enseigner une langue en s'appuyant sur une autre déjà connue. L'Education nationale française offre un cadre institutionnel possible pour cette démarche : classes bilangues, sections SELO (Section européenne et de langues orientales), dispositifs EMILE en formation professionnelle ou certaines approches FLE (enseignement du français comme langue étrangère)⁴⁹.

Contact ou conflit entre les langues ?

Le problème central de l'occitanisme de l'époque récente consiste à savoir si deux langues, le français et l'occitan, peuvent co-exister. Il ne s'agit pas seulement de s'appuyer sur les langues régionales dans un but pédagogique. Il faut aussi construire un environnement langagier favorable. Les langues sont-elles en contact ou en conflit⁵⁰ ? On peut positionner la coexistence soit dans l'esprit de certains locuteurs (bilingues donc) ou plus largement dans la société (plurilingue donc). Le passé nous incite à croire qu'une diglossie stabilisée est impossible en France. L'occitanisme a traditionnellement affirmé que la domination d'un groupe sur un autre groupe se traduit automatiquement par la substitution de la langue dominante aux dépens de la langue dominée. Le rapport des deux langues relève donc du conflit qui aboutit sur la substitution ou à l'inverse sur la récupération (des fonctions sociales de la

48 Cf aussi : *L'Education plurilingue et interculturelle – La perspective du Conseil de l'Europe*, Beacco J.-C., Coste D., col Langues & didactique, Didier, 2017

49 La revue «Les langues modernes» publie un dossier sur le sujet. cf. le numéro 2/2024

50 *Plurilinguisme : "contact" ou "conflit" de langues ?* Boyer Henri (éd.), atelier de recherche en sociolinguistique de Montpellier 3, l'Harmattan, 1997

langue). C'est un effet lié à la construction de l'Etat-nation depuis le XVIII^{ème}. Même un Etat fédéral plurilingue comme la Suisse consiste en fait à une juxtaposition de plusieurs monolinguisms. Les politiques linguistiques de nombreuses régions (Catalogne, Pays Basque, Pays de Galle...) organisent certes une coexistence entre langues mais avec un soutien très volontariste à leur langue minoritaire.

Néanmoins sous des formes diverses, les situations de bi- ou plurilinguisme sont majoritaires au niveau mondial. Au niveau microlinguistique, les conversations réelles font apparaître des alternances de codes (*codeswitching*) qui peuvent s'expliquer par les choix des locuteurs relatifs au contexte : on utilise successivement une langue ou l'autre. On peut aussi produire des énoncés métissés qui expriment plutôt un continuum entre les deux langues. La barrière identitaire entre deux monolinguisms n'est peut-être qu'un a-priori théorique, en particulier lorsque la distance linguistique est faible entre les deux langues. Lorsque le besoin s'en fait sentir, en particulier commercial, le contact entre langues produit un *pidgin*, c'est à dire une langue formée par l'hybridation entre deux autres langues. Ces deux langues initiales peuvent être linguistiquement très éloignées les unes des autres, comme c'est le cas entre l'anglais et le chinois.

L'avenir de l'occitan ne doit pas forcément être pensé comme un retour sur le phénomène de substitution linguistique qui a vu le français supplanter l'occitan au sens de Robert Lafont. Cet auteur utilisait l'expression « retrousser la diglossie », mais il écrivait à une époque encore marquée par une diglossie forte. Ce qui n'est plus le cas et cela change les stratégies possibles.

IV 5 - La décentralisation culturelle castanienne : pour une « patrie dématérialisée »

Félix-Marcel Castan a défendu au sein de l'IEO une ligne résolument culturelle, résolument apolitique et discrètement de-territorialisée⁵¹. On peut définir sa demande comme *le libre jeu des langues/cultures dans l'espace invisible de la pensée* (la « patrie dématérialisée ») comme il existerait un libre jeu du marché dans l'espace économique. Pour que les langues/cultures puissent s'exprimer, il faut leur donner des conditions de développement semblables. C'est ici qu'intervient la notion d'égalité entre les langues, de bilinguisme ou de multiculturalisme.

La demande castanienne ancre l'occitanisme comme un outil au service de la richesse culturelle de la France (et accessoirement de l'unité du peuple français). La culture occitane et surtout sa littérature sont là pour *vivifier* ou revivifier la culture française⁵². Pour cette raison, on a classé cette théorie dans l'**occitanisme utilitaire**.

Dans son rapport à la France, la pensée castanienne est complètement paradoxale. Elle élimine toute idée de souveraineté dans le monde occitan : il n'y a pas de territoire (occitan) avec un centre administratif (qu'il soit de nature régionale ou fédérale). Par contre cette théorie promeut la souveraineté au niveau français en lui demandant de gérer la pluralité culturelle (la décentralisation culturelle) mais sans expliquer comment l'hétérogénéité culturelle peut s'accommoder de l'indivisibilité de la Nation, indivisibilité du territoire mais aussi du peuple. Il pose la question politique du multiculturalisme mais de façon désinvolte, dans le sens où il ne se positionne jamais par rapport à aucun des philosophes et politistes qui ont écrit le sujet.

51 *Une identité multiple - esquisse d'une phénoménologie de l'Occitanie*, Félix-Marcel Castan, Cocagne Editions, 2002

Pour un panorama général : *Félix Castan ou l'équilibre parfait de l'identité* - actes des journées 8-9 novembre 2008 à Larrazet, 2018

52 Une présentation concise de la pensée castanienne : *Je n'ai pas toujours eu une certaine idée de la France*, Sicre Claude, In *Les temps modernes* mars-avril-mai 2000 n°608

L'influence d'Henri Meschonnic, poète, traducteur et théoricien du langage marque une inflexion dans un sens plus académique. Plusieurs manifestes ont été publiés dans le milieu castanien qui n'ont pas vraiment éclairci la pensée des uns et des autres pour l'occitaniste de base⁵³.

Castan voit dans l'histoire occitane la continuité d'une **identité culturelle et linguistique**. Selon lui, cette culture occitane a produit des œuvres littéraires immenses qui précèdent puis rivalisent avec la littérature de langue française, et parfois la complètent. Cette identité essentiellement linguistique est constitutive d'un peuple occitan. Ce peuple occitan n'a aucune dimension politique, ne souhaite pas et n'a jamais souhaité se constituer en nation. L'homme occitan est partie prenante de la nation française mais en décalage d'altérité culturelle par rapport à elle. Castan affirme : « la République, c'est pour elle que nous combattons »⁵⁴. Quand l'homme occitan produit une parole politique, celle-ci « freine ou gauchit l'activité culturelle car les revendications politiques et les luttes culturelles ne sont pas du même signe ». Si l'Occitanie existe, c'est « qu'une littérature existe, un phénomène bi-face, linguistique et culturel ».

Ainsi les propos castaniens évacuent tout ce qui est de l'ordre de l'espace sensible (pays, liens avec la terre, paysages...), ce qui est de l'ordre de la vie quotidienne (patrimoine immatériel, fêtes, mythes, sentiments...). Curieusement Castan refuse aussi ce qui est de l'ordre de la langue populaire « qu'il s'agit de purifier » et à laquelle seul l'écrivain peut donner dignité en la sortant de son statut de « patois »⁵⁵.

La géographie fait son retour lorsqu'il s'agit de donner du contenu à la notion de « décentralisation ». Castan voit dans les grands pôles urbains occitans une alternative au Centre parisien de la culture française : "La conscience occitane lutte pour l'égalité de principe des foyers et des pôles créateurs. Elle pense civilisation (...)" . Castan parle de « philosophie du polycentrisme ».

Mais qu'est-ce que le polycentrisme si la *politique* et la *culture* sont de « deux ordres différents » ? Comment dire que l'on organise l'action *culturelle* sans dire que l'on fait de la *politique* culturelle ? La politique d'action culturelle consiste d'abord à assurer la promotion de l'occitan au niveau national mais aussi de doter les foyers de création occitans (financement et octroi de ressources diverses). La décentralisation est toutefois relative puisqu'il faut « l'élaboration d'une véritable politique culturelle nationale ». Dans la recentralisation finale de la décision, Castan refuse toute légitimité aux régions administratives et on imagine que c'est l'État qui aura une politique de soutien à la culture occitane, même si elle est définie comme « antagonique » à la culture française. Revenant sur ses erreurs passées, l'État va relancer de lui-même le pluralisme, le bilinguisme et la multiculturalité.

Ainsi c'est la décentralisation de l'action culturelle qui doit être soutenue mais pas la décision locale. D'un autre point de vue, ce processus est aussi la lutte contre la conformité (de pensée, d'oeuvre...) et une façon de revivifier la culture française.

Selon Castan, l'Occitanie culturelle ne peut faire référence à une « nation occitane » qui n'existe pas, pas plus qu'à un « peuple » (même si celui-ci est défini pas son occitanophonie). « Le mot "peuple" est aussi ambigu, aussi confus, que le mot "ethnie" » dit Castan⁵⁶.

La production littéraire occitane moderne n'est pas le fruit d'une aspiration populaire ni d'une histoire politique de l'Occitanie. Elle se développe dans le conflit avec la culture française ambiante. La littérature occitane porte la différence, l'altérité et finalement un projet de nation française *multiculturelle et polycentrique*. La littérature occitane est donc une pensée contestataire qui vise à réformer la France de « trois perversions conjuguées : individualisme / unitarisme / centralisme ».

53 En 2006, *proposition pour une Déclaration sur les Devoirs envers les Langues et le Langage*.

54 *Vademecum - Cultures de France – Langues de la République*, Félix-Marcel Castan, Cocagne Editions 1999

55 Ces propos sont tirés du livre le plus intéressant de Castan qui est une longue réflexion de critique littéraire sur la singularité de l'oeuvre occitane: *Hétérodoxies*, Castan, Félix-Marcel, Cocagne Editions, 2012

56 *Cultures de France, langues de la République*, Castan, Félix-Marcel, Cocagne Edition,1999

Le concept central est celui d'*identité culturelle*. La méthode est celle de la *décentralisation culturelle*. Le but souhaité est le *bilinguisme* et il n'y a de solution que dans un « statut culturel ». Le danger, au moins dans le domaine culturel, est celui du régionalisme (sans parler du fédéralisme ou de l'Europe des Régions) qui organiserait en petit un pouvoir politique dont le peuple occitan ne veut pas en grand.

Quoi qu'il en soit, il faudrait définir comment, pratiquement, on pourrait mettre en place une organisation multiculturelle de la France. Castan ne dit rien sur le sujet et ses successeurs ne se réfèrent pas davantage à des penseurs ou praticiens de la multiculturalité. Le multiculturalisme pose cependant des problèmes pratiques immenses, ne serait-ce que parce que les cultures peuvent être en rivalité ou en opposition sur certaines valeurs. Dans un monde organisé en États souverains, on ne trouve pas d'exemple de multiculturalité comme la pense Castan. Cela n'empêche pas la prise en compte du multilinguisme mais sous des modalités assez disparates (en Europe voir par exemple l'Irlande, l'Espagne, la Catalogne, la Belgique ou la Suisse).

En lisant Castan, on imagine qu'au moins, l'occitan serait reconnu comme langue officielle avec un bilinguisme organisé et encouragé par l'État. Cela pose le problème de la coexistence de deux langues : dans quel registre ? Uniquement littéraire ? Sur quel espace ? Comment résoudre les problèmes de domination linguistique ? Comment éviter que la langue principale ne fasse disparaître la langue minoritaire ? Castan ne dit rien sur ces sujets.

Par ailleurs, on ne voit pas qui peut prendre les multiples décisions de politique linguistique et d'éducation. Si les décisions sont prises au niveau de l'État central, il n'y a pas de décentralisation culturelle possible. Tout au plus, il s'agit de déconcentration. Si on parle de décentralisation culturelle, il doit y avoir un acteur non étatique. Lequel ? Avec quel processus administratif et quel budget ? Que signifie en pratique le concept de polycentrisme ? Castan parle « d'entités communales » sans plus de précision. Son rejet du régionalisme n'est pas argumenté et on ne sait pas à quel type de régionalisme il s'oppose : identitaire sans doute mais qu'en est-il de la dimension fonctionnelle, économique ou démocratique ?

On ne voit pas non plus à quoi correspond sa critique du « centralisme » français. Peut-on être opposé à un centralisme culturel en se réjouissant d'un centralisme administratif et politique ? Les castaniens ne demandent pas moins d'État ; ils souhaitent un État qui assure l'*égalité entre les langues*. S'agit-il de co-officialisation ? Il faut alors préciser sous quelles formes et surtout sur quels territoires s'appliquerait cette co-officialisation.

Il faut aussi poser des questions simples concernant la transition : pourquoi l'État n'est-il pas convaincu par l'intérêt de la décentralisation culturelle ? Le sera-t-il un jour ? Quand il sera, par quelle procédure fera-t-il le chemin inverse qui va de la langue disparue à la langue largement utilisée ? Dans ses textes, Castan promeut la culture occitane essentiellement pour les œuvres littéraires qu'elle produit. Il leur refuse un intérêt « idéologique » ou « ethnique » et se cantonne à une dimension plus floue, jamais clairement définie et qui est de l'ordre des valeurs sensibles et de l'esthétique. On imagine qu'il avait en tête la littérature troubadouresque, rupture dans la conception ancienne du monde mais, il ne faut pas l'oublier, dans un contexte pré-étatique. Par un « effet de miroir » par-rapport aux prétentions culturelles françaises, les castaniens présentent la littérature d'oc comme l'outil d'une conscience morale supérieure. Mais « les effets de miroir ne prédisposent en rien à la connaissance des contradictions historiques ni occitane ni française » et « ils concourent à la mystification »⁵⁷.

Castan est relativement silencieux sur la langue occitane comme outil de communication interpersonnelle et donc sur l'espace occitan. La notion de territoire de la langue lui semble sans doute trop proche de celle de nation et il n'aborde pas le sujet de front. Il a cette position : « (Lo país occitan) es una patria desmaterializada ». L'écrivain a une place privilégiée chez Castan mais le lecteur n'a pas de statut. On peut donc se demander à qui s'adressent les œuvres littéraires écrites en occitan et par quel moyen elles peuvent agir sur la sensibilité de leur époque.

57 *La théocratie républicaine : essai d'émancipation. Tome 2. Archipels et diasporas*, Alem Surre-Garcia, l'Harmattan 2010

Henri Meschonnic, traducteur de la bible, critique et poète a proposé une vision propre de ce qu'est le langage : il ne faut plus parler de langue mais de langage. Le langage est un acte d'énonciation et le « rythme » joue un rôle important. Ainsi, « L'ennemi des langues (...) n'est pas l'hégémonie culturelle-économique-politique de telle ou telle langue, mais d'abord la pensée qui réduit le langage à la langue (...) ». Le reste du raisonnement amène à concevoir le « langage » comme synonyme de « discours » et « énonciation ». Ces discours définissent alors la suprématie culturelle. Elle est « l'invention dans telle ou telle langue de valeurs artistiques, éthiques et politiques. Auquel cas ce sont ces valeurs qui font l'expansion et le prestige de ces langues. Il importe de cesser d'attribuer aux langues ce qui est le fait des œuvres ».

Pour essayer de comprendre cette théorie, plus bas, nous poserons la question suivante : Faut-il passer par le « langage occitan » pour sauver la langue occitane ?

Toutes ces considérations peuvent expliquer des dimensions méconnues de l'œuvre littéraire et notamment son pouvoir à transformer le monde. Avec Castan ou Meschonnic, on comprend certes, pourquoi la langue et l'œuvre occitane peuvent être importantes mais on reste ignorant des conditions concrètes qui leur permettraient d'exister. Ce courant de pensée ignore tous les problèmes pratiques que pose le multiculturalisme. On retombe sur une vision analogue à la « main invisible du marché » appliquée au domaine linguistique. *L'État doit laisser s'exprimer la main invisible des langues/cultures portées par des œuvres qui produisent des « valeurs artistiques, éthiques et politiques »*. On notera que les locuteurs, banals utilisateurs quotidiens de la langue, sont laissés en coulisse. Toute cette théorie s'appelle la décentralisation culturelle et il reste à comprendre pourquoi l'État ne l'a jamais mise en œuvre. Il reste à comprendre pourquoi le pouvoir juridique a saboté toute action en faveur de l'occitan, par exemple lors de la ratification de la Charte des langues du Conseil de l'Europe⁵⁸ ou en interdisant le modèle éducatif immersif, (suite à la loi Molac de mai 2021).

Avec Castan et ses successeurs, l'explication du social linguistique en termes de pouvoir et de domination est ainsi radicalement écartée de la philosophie occitaniste.

IV – 6 L'occitanisme est-il une forme de multiculturalisme ? la vision de Charles Taylor

La demande de reconnaissance sociale des minorités culturelles traitée un peu plus haut dans le texte a des racines philosophiques qui remontent au XVIIIe siècle. Dans une conférence célèbre, Charles Taylor insiste sur deux sources historiques⁵⁹. Avec l'effondrement des hiérarchies sociales liées au royalisme, l'idée dominante est devenue celle de la *dignité*. Chaque être humain est suffisamment respectable pour bénéficier des mêmes droits que les autres. C'est une exigence morale et c'est par conséquent une exigence politique : le droit de vote, le droit d'expression et de réunion, le droit d'égalité devant la loi, le droit de ne pas être enfermé arbitrairement...

L'universalisme, le libéralisme ou la laïcité sont les termes « chapeau » qui regroupent ces droits fondamentaux.

Reconnaître l'individu dans sa dignité n'est pas suffisant. Il faut aussi le reconnaître dans sa *singularité*. C'est une seconde exigence morale : chacun doit pouvoir mener sa vie de la meilleure manière possible et s'accomplir dans une direction éthique. La raison de cette exigence relève

58 Les échanges au sein du Conseil Constitutionnel à ce sujet ont été enfin publiés en 2025. C'est proprement affligeant de vide intellectuel mais également d'absence de raisonnement juridique, ce qui est scandaleux pour une institution censée dire le droit.

59 *Multiculturalisme - Différence et démocratie*, Taylor Charles, Edition Flammarion, 2009. L'édition contient la conférence de Taylor ainsi que les commentaires de quatre professeurs de philosophie.

aussi d'un tournant philosophique historique : l'exigence morale ne doit plus être reçue de l'extérieur, et notamment de la part des religions, mais doit être trouvée au fond de nous-même. C'est donc une exigence d'*authenticité* : c'est dans le dialogue avec nous-même que l'on peut savoir ce qui est juste et bon, et ultimement faire la distinction entre le bien et le mal. En réalité, l'homme n'est jamais seul face à lui-même. Tout lui vient du dialogue qu'il entretient avec les autres. Ce dialogue incessant lui fait accepter ou rejeter les valeurs, opinions, habitudes, comportements qui lui viennent du groupe qui l'entoure. L'amour qu'il éprouve pour l'autre le met en communion culturelle avec lui. Il est ainsi *impossible de respecter un être humain sans respecter la culture à laquelle il adhère* et dans laquelle il baigne. Ainsi ne pas accorder du respect à une culture est une atteinte à la dignité de chaque personne qui se reconnaît dans cette culture. Plus grave encore, la discrimination qui affecte un groupe est intégrée par les membres de ce groupe et débouche sur une auto-dévalorisation et un stigmate négatif qui met gravement en danger la recherche de son moi authentique. L'exigence de dignité est en même temps mise à bas. Du point de vue pratique, la dimension groupale de l'identité est plutôt une bonne nouvelle. Respecter, valoriser et aider un groupe culturel est plus facile que d'agir au niveau de chacun de ses membres individuellement. C'est notamment un des axes du féminisme que d'avoir globalisé le combat pour les femmes, en commençant par la dignité liée au droit de vote et en continuant par la lutte anthropologique contre la domination masculine. Le libéralisme multiculturel a un centre d'intérêt plus large que l'occitanisme. Il s'intéresse à des situations très différentes, souvent marquées par des religions, qui peuvent être des communautés immigrées, des communautés traditionnelles, voire des communautés de fait (femmes, noirs, handicapés...).

On peut partir du constat que l'occitanisme a de nos jours une dimension faiblement anthropologique quoi qu'il en ait été dans le passé (cf. plus bas le chapitre V), ce qui diminue l'intérêt des positions de C. Taylor. L'occitanisme se définit essentiellement par une langue et un soubassement historique. Les manifestations de la culture occitane ont peut-être des fondements anthropologiques que l'on retrouve dans l'opposition France du Nord/France du Sud. Elles restent toutefois plus folkloriques qu'opérationnelles. Elle ne mobilisent pas en profondeur les valeurs et les opinions. On arrive à l'occitanisme avec des sensibilités très divergentes et les occitanistes partagent pratiquement toutes les valeurs, dites « universelles » de l'État et de la société française. Cela résout un des problèmes qui se pose au multiculturalisme : le fait que certaines cultures ne respectent pas également la dignité de chacun de ses membres. La dimension machiste de la culture occitane, par exemple, est considérée comme une curiosité ethnographique et en aucun cas comme un comportement à conserver. L'occitanisme va plutôt mettre en lumière le statut exceptionnel de la femme dans les vallées pyrénéennes⁶⁰.

Certains définissent l'occitanisme comme un *autre universalisme*, un **universalisme occitan**. C'est en effet une preuve d'arrogance de penser que des groupes humains qui ont créé des langues, qui ont élaboré une civilisation et qui ont existé pendant des siècles, n'ont rien à apporter à l'humanité. Il reste toutefois à préciser en quoi l'universalisme occitan se distingue de

60 L'historienne Isaure Gratacos a consacré plusieurs livres au sujet. On a critiqué les thèses qu'elle avance mais on a aussi reconnu l'existence de ce statut particulier des femmes unique ou presque en Europe.

l'universalisme français. Il postule bien sûr le droit d'utiliser la langue que l'on souhaite où on veut et quand on veut. L'effectivité de ce droit entraîne des conséquences en cascade puisqu'il faut des écrivains, des locuteurs et la production de ressources ouvertes à tous. La survie de la langue exige la *perpétuation* du groupe, c'est à dire le recrutement de nouveaux locuteurs, la mise en place de mécanismes facilitateurs (visibilisation, intégration, transmission). Pour les autres aspects de l'universalisme occitan, la discussion reste ouverte. On peut toutefois dire qu'à partir du concept d'universalisme occitan, on peut intégrer l'existence de toutes sortes d'autres universalismes (breton, musulman...), bref glisser de l'universalisme vers le *pluriversalisme*.

Résumons. En termes de philosophie politique, l'État français *ne respecte pas la dignité* des migrants/population non sédentaires/occitans/basques/etc.... Il refuse la reconnaissance des différences. Il *entrave la construction d'une vie authentique* basée sur les cultures minoritaires. Bref l'État se renie lui-même en faisant des occitanophones et autres minorités des citoyens de deuxième zone.

L'**occitanisme multiculturaliste** est donc un concept parfaitement recevable. Il respecte l'universalisme français des droits de l'homme et le pousse au bout de sa logique. S'il est rarement revendiqué, c'est dû à un rapport de force complètement déséquilibré par-rapport à la majorité monolingue et au pouvoir politique. Comme on l'a vu, cela ne signifie pas que la gestion politique du multiculturel soit facile. Il y a toutefois une bonne marge d'action entre ne rien faire et donner les mêmes droits à tous les groupes culturels ou linguistiques qui vivent en France.

IV 7 Remédier à la matrice ethnocidaire, reconnecter les espaces

Pour un Français, le concept de multiculturalisme apparaît plus clairement lorsqu'on compare la France pré-révolutionnaire et la France de nos jours. On constate clairement la disparition d'une diversité culturelle et, disons-le, d'un appauvrissement. A quelle explication rattacher la disparition des cultures présentes sur le sol français : occitane, bretonne, corse, alsacienne ? Quelle explication donner pour expliquer l'effacement progressif de peuples autochtones en dehors de l'hexagone ? Est-ce dû à la modernité technique, à l'intégration économique, au mélange des populations, bref à la globalisation du monde ? Ou est-ce dû à une volonté politique d'idéologie souveraine qui utilise tous les moyens possibles pour uniformiser les populations ?

La volonté politique est abondamment documentée dans le cas de l'Ecole. On peut parler d'une volonté claire de **linguicide**. En tuant la langue, on fait disparaître non pas seulement un cadre communicatif ou cognitif mais également une organisation particulière des émotions. La langue est liée à des composants ethniques de sorte que certains peuvent parler d'**ethnocide**⁶¹ ou même de génocide lorsqu'il y a « submersion » dans la langue du dominant⁶². Le linguicide pave le chemin vers l'ethnocide.

61 *Ethnocides un tabou français* - Actes du colloque du 19 mars 2022, Université de Bretagne Sud – Vannes, KEVRE BREIZH

62 Le concept de génocide selon l'ONU est très large et s'applique lorsqu'une partie ou la totalité d'un groupe est touchée. Ainsi, il y a génocide si l'éducation forcée dans la langue du dominant a provoqué une souffrance mentale ("causing mental harm", article 2-b). Il y a aussi génocide s'il y a transfert d'enfants vers un autre groupe que l'on peut comprendre comme groupe linguistique ("transferring children of the group to another group", article 2-d). cf. *United Nations International Convention on the Prevention and Punishment of the Crime of Genocide* (E793, 1948).

La volonté sans frein d'uniformité et d'assimilation a détruit les **espaces de rencontre culturels** : la Bretagne vers le monde celtique, l'Alsace vers le monde germanique rhenan, l'Occitanie vers le monde catalan et hispanique, la Picardie vers la Belgique (Hainaut), les Antilles vers le monde caribéen, la Flandre vers les cultures flamandes, La Lorraine vers le Grand-Duché du Luxembourg et le länders allemand de Sarre etc... Or tous ces lieux permettaient à de grandes cultures de se féconder réciproquement. En détruisant ces ponts culturels, la France a perdu en vitalité culturelle. La construction européenne, et notamment par des moyens techniques comme les fonds européens FEDER, vise à reconnecter ces espaces artificiellement disjoint⁶³.

IV – 8 Glottodiversité et biodiversité culturelle : un rapprochement à éviter

Depuis une dizaine d'années, un des arguments en faveur de la diversité langagière se met dans le sillage des luttes écologiques pour la biodiversité. On voit monter dans les milieux occitanistes le concept de biodiversité appliqué aux langues et cultures, qui a pour effet de rattacher les luttes écologiques et les luttes pour les langues. La biodiversité est bonne en tant que ressource pour divers besoins humains mais aussi pour la résilience des milieux naturels (en relation avec les effets décrits par le darwinisme). La **diversité culturelle** permet de mobiliser des solutions diverses aux problèmes eux-mêmes divers que des groupes humains ont à résoudre. La diversité linguistique est liée étroitement à la diversité culturelle. Elle multiplie les langages mais aussi les systèmes de croyances et de connaissances. Si on se limite au domaine linguistique, la diversité des langues (glossodiversité) fournit des moyens alternatifs pour résoudre les fonctionnalités que remplissent les langues : formulation de la pensée, communication, effet identitaire etc. Comme la biodiversité permet de répondre à des changements environnementaux, la diversité culturelle et langagière permet de trouver des solutions aux nouveaux problèmes qui se posent.

L'étape idéologique suivante consiste à « biologiser » les langues et cultures. L'idéologie la plus systématique lie la lutte en faveur de la biodiversité et la lutte en faveur de la diversité linguistique. Pour conserver l'une, il faudrait conserver l'autre : la preuve irréfutable serait dans les peuples autochtones avec des cultures étroitement imbriquées à leur environnement naturel. L'occitanisme doit avoir les plus grandes réserves par rapport à cette démarche.

Une autre démarche moins extrémiste utilise l'*analogie* entre les deux types de diversité pour définir ce que pourrait être une écologie des langues. Concernant l'écologie des langues, on peut citer ici les travaux de Louis-Jean Calvet. On est là dans une approche rigoureuse abondamment illustrée mais qui laisse peu d'espoir pour la langue occitane.

En fin de compte, l'occitanisme n'a rien à gagner dans la démarche de la « biodiversité culturelle ». Cela n'enlève cependant rien à l'intérêt de la glossodiversité⁶⁴.

63 Sur la construction européenne et les langues minoritaires, voir l'analyse de Climent-Ferrando : *Assessing the European Union's support to Regional and Minority Languages 10 years after the Alfonsi resolution (2013-2023)*, Climent-Ferrando Vicent, étude "UNESCO Chair on Language Policies for Multilingualism", disponible en ligne

64 La glossodiversité reflète la diversité des langues. La glottodiversité recouvre toutes les variations à l'intérieur et entre les langues.

La glottodiversité et biodiversité sont-elles inséparables ?

La *diversité linguistique* et plus largement la *diversité culturelle* ont été mises en relation avec la biodiversité par l'Unesco. Cette organisation, à la source donc de ce rapprochement conceptuel, parle même de « biodiversité culturelle » en mêlant de façon étonnante le biologique et l'anthropologique⁶⁵. L'effet le plus remarquable consiste à « biologiser » les cultures humaines, c'est à dire à ramener les dimensions linguistiques et ethnologiques à un cas particulier de la biodiversité. La thèse est audacieuse et amène surtout de la confusion, pas forcément très utile à l'occitanisme. La construction de ce paradigme a fait l'objet d'une analyse critique et détaillée par Irit Sholomon-Kornblit à laquelle on pourra se reporter⁶⁶.

La langue comme élément de la diversité culturelle

Avec le concept de *glottodiversité* au sens strict, on s'intéresse à la langue *per se*. Les populations autochtones et leurs cosmogonies sont mises au second plan. Les langues sont vues comme un *objet autosuffisant* décrit par sa grammaire et son lexique. C'est parce que les caractéristiques linguistiques sont importantes pour la connaissance scientifique qu'il convient de conserver les langues du monde. La glossodiversité est donc vue comme importante en tant que source d'études scientifiques. De ce point de vue, ce sont les langues les plus originales et rares qui sont les plus importantes. L'argument est plutôt inutile pour la langue occitane qui est déjà bien décrite dans ses aspects structurels et qui ne présente pas de particularité notable dans l'espace de la Romania.

La langue/culture dans la nature

Les idéologues vont un cran plus loin lorsqu'ils posent l'analogie entre la diversité dans le domaine culturel et la biodiversité du vivant. Tout finit par fonctionner en réseau : la diversité des langues, les cosmogonies qu'elles expriment, la diversité du vivant et les rapports de l'humain au vivant. La langue est vue comme immergée dans la biodiversité naturelle.

- Dans cet amalgame, les cosmogonies jouent un rôle particulier : *la glottodiversité est vue comme le moyen de multiplier les visions du monde*. Il vaut mieux dire que la glottodiversité *rend compte* des visions du monde. Il n'est pas prouvé que la langue aie un effet direct sur la compréhension du monde (hypothèse Sapir-Wolf) : la vision anthropologique du monde, les schèmes culturels qui organisent la pensée peuvent s'exprimer dans une langue sans être mis en forme par cette langue (par exemple ce n'est pas parce qu'on parle arabe classique qu'on adhère naturellement à la vision coranique). Une autre langue permet alternativement de penser et rendre compte d'une vision singulière du monde

Il est douteux que la disparition d'une langue fasse du mal à la diversité biologique. Inversement, l'environnement biologique et encore plus l'environnement humain ont sans doute des effets linguistiques ou langagiers : il faut au moins pouvoir nommer le monde avec lequel on interagit, que celui-ci soit imaginaire, naturel ou artificiel. En ce sens la biodiversité qu'elle soit locale ou globale, génère la diversité linguistique mais cela peut être élargi à tous les contextes hors des tribus premières. La langue véhicule toujours les concepts de la réalité matérielle du lieu et du moment. Cela est précieux mais évolutif : l'occitan dans sa diachronie, initialement langue des campagnes et de la féodalité, reflète la succession des ses environnements naturels et humains. Ce n'est pas en figeant la langue dans un contexte donné qu'on va conserver le contexte ou la langue. Ce n'est pas en

65 *Convention de la biodiversité culturelle* en 2010. Auparavant, en 2002, la *Déclaration universelle de l'UNESCO pour la diversité culturelle* avait avancé l'analogie : « la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant » (UNESCO 2002, art. 1er)

66 *Biodiversité et diversité culturelle : trajectoire d'une analogie* (2001-2010), Sholomon-Kornblit Irit
In *Argumentation et Analyse du Discours* 21 | 2018 Varia
(disponible en ligne sur OpenEdition Journals)

conservant une langue autochtone qu'on va conserver la biodiversité naturelle qu'elle dit ou reflète. Il s'agit de deux combats distincts. Une fois reconnu l'intérêt d'une culture autochtone et de sa vision du monde, peut-on lui refuser toute dimension évolutive ou diachronique ?

L'occitanisme n'a rien à gagner dans le concept de « biodiversité culturelle » et l'Unesco d'ailleurs ne considère pas que l'occitan entre dans la catégorie des langues autochtones⁶⁷. Peut-on d'ailleurs comparer une culture autochtone tribale très localisée et très isolée à une langue de dimension civilisationnelle ?

La diversité langagière ne s'exprime pas dans le couple culture/nature mais *dans la coexistence de plusieurs langues* au même moment, dans le même lieu, dans la même situation.

L'écologie des langues : une écologie sans la nature

On ne peut parler d'écologie des langues que lorsque diverses langues sont en présence les unes des autres (et non une langue en présence de la nature). Ces langues n'existent que parce qu'il y a des êtres humains qui les parlent. Ce sont les contextes humains, les migrations, les regroupements de porteurs de langues différentes, les disparitions de peuples, l'abandon des langues qui expliquent les effets linguistiques. Les langues ne meurent pas comme des espèces, les langues n'opèrent pas par prédation comme entre espèces : ce sont les peuples locuteurs qui les abandonnent ou qui disparaissent. Les nouvelles langues ne se créent pas évolution spontanée mais sont inventées en réponse à un besoin ou par simple effet de créativité et de mode (argots, langues de signes, langues de métier, variantes diverses...). Les dominations de langues, les créolisations, les (non-) transmissions entre générations sont toujours dues à des choix linguistiques humains. Pour comprendre ce qui se passe du point de vue linguistique, il faut *examiner le contexte et les langues en présence*. Le contexte d'esclavage dans les plantations réunionnaises n'aura pas les mêmes effets linguistiques (par exemple une fonctionnalité cryptique) qu'une relation commerciale entre deux pays de langues différentes (par exemple la création d'un pidgin).

On doit à Louis-Jean Calvet une analyse fine et argumentée des rapports entre langues en présence dans les divers contextes qui produisent des effets proprement langagiers⁶⁸.

L'analogie biologique est ici dangereuse : *il n'y a pas de darwinisme linguistique*. Il n'y a pas de langues plus ou moins bien adaptées, plus ou moins géniales. Les langues n'évoluent pas en fonction d'une écologie de l'esprit. Toute évolution est due à des effets de créativité humaine ou en réponse à une situation sociale. Personne ne peut prouver qu'une situation humaine sélectionne une langue plutôt qu'une autre car elle serait plus adaptée au nouveau contexte. Il n'y a *pas d'évolution adaptative* : Les langues n'évoluent pas en partant de langues inférieures pour arriver à des langues supérieures mieux adaptées, sauf à se situer dans un cadre de pensée raciste (qui a existé au XVIII^e siècle).

Selon le darwinisme, l'évolution dans le monde du vivant enchaîne deux phénomènes : l'apparition d'un trait génétique nouveau suite à une mutation entraîne un gain adaptatif dans un environnement donné. La *situation est quasi inverse* pour les langues. Les langues du monde ont naturellement une propriété d'expression qui leur est propre mais qui est indépendante de l'environnement.

Ainsi, la biodiversité culturelle produit, par analogie, un darwinisme linguistique comparable au darwinisme biologique. C'est une raison de plus de refuser ce concept de « biodiversité culturelle ».

V - L'occitanisme du déterminant civilisationnel et anthropologique

67 L'Unesco a célébré la décennie des cultures autochtones sans l'élargir aux langues minoritaires européennes.

68 *Pour une écologie des langues du monde*, Calvet Louis-Jean, Plon, 1999

Cet occitanisme qui ne peut pas ne pas exister

La plupart des idéologies occitanistes tournent autour des institutions (politiques, éducatives...) à critiquer ou mettre en place. Parfois, cependant, l'occitanisme prétend trouver ses sources dans *la nature des choses*. La **civilisation occitane** est le concept qui regroupe l'histoire, le social, l'art, la langue, les valeurs etc. Il n'y a pas de doutes que tout ce tissu humain, matériel, religieux, linguistique, économique, politique définit une société en création perpétuelle et en changement ininterrompu depuis mille ans. C'est véritablement un produit civilisationnel, même si les acteurs du passé n'auraient pas utilisé ce mot. Comme toutes les civilisations, la civilisation occitane a quelque-chose à dire au monde, passé et présent mélangés.

C'est en partant de *ces singularités civilisationnelles* que l'occitanisme prétend parfois décrire une réalité qui justifie un traitement particulier de la part des décisionnaires. En quelque sorte, *l'occitanisme ne peut pas ne pas exister*.

La civilisation du Nord contre la civilisation du Sud

On dispose d'un nombre incalculable d'études, de revues savantes locales, de livres, de synthèses notamment historiques, pour toutes les époques de la civilisation et dans tous les domaines de la vie occitane. Dans toutes ces études, un grand nombre ont prétention uniquement scientifique. Mais l'intérêt des auteurs pour la singularité occitane est souvent notable. Si on prend l'exemple du catharisme, on trouvera des travaux à vocation uniquement scientifique mais on y trouve également une justification de la démarche autonomiste occitaniste, pour ne pas parler des démarches à but touristique. Pour l'occitanisme, il y a peu de doute que la civilisation occitane a ses caractéristiques propres qui opposent clairement une France du nord et une France du sud. Dans cette opposition le facteur ethnologique joue un rôle particulier : le Nord et le Sud n'ont pas les mêmes valeurs, les mêmes attitudes, les mêmes fêtes et rituels, les mêmes systèmes de parenté, les mêmes mœurs et comportements. C'est finalement assez récemment que s'est développé la redécouverte du moyen-âge occitan avec l'œuvre des troubadours et les valeurs canoniques d'*amor fin*, de *paratge* ou de *convivencia*. En parallèle avec les affirmations nationalistes en Europe (XVIII^{ème} - XIX^{ème}), on a commencé le recensement du *folklore* occitan, démarche qui allait devenir plus tard de l'ethnographie scientifique. L'immensité du territoire de l'Occitanie et la longue durée ont naturellement produit des cultures spécifiques. Ainsi on ne compte plus les occitanistes qui ont décrit les particularités de la civilisation occitane, souvent dans l'urgence et dans la crainte de la disparition complète⁶⁹. Un certain nombre de pratiques notamment festives ou sportives sont bien repérées et regroupées sous le terme de « patrimoine culturel immatériel ». Les anthologies littéraires se multiplient comme autant d'exemples de la créativité littéraire. Les connaissances linguistiques sont éditées sous forme de grammaires ou de dictionnaires. Un certain nombre de *ressources* sont ainsi mises à disposition mais que reste-t-il de la civilisation occitane face aux chocs de la modernité ?

69 Voir par exemple les travaux de Frédéric Mistral, plus récemment le fonds du CIRDOC (Centre international de recherche et documentation occitanes). Pour le grand sud-ouest, je relève les monographies d'Eugène Sol ou Emmanuel Soleville (ethnographes du Quercy), Vincenç Foix (Landes et sorcellerie), Cesar Daugèr, Jean François Bladèr (Gascogne ou Agenais), Fèlix Arnaudin, Bernard Traimond (Landes), Christian-Pierre Bedel (Aveyron), René Nelli créateur de la revue Folklore dans l'Aude, Daniel Loddo pour le Tarn (CORDAE), Patrice Poujade (Ariège), Jean-Pierre Rondou (vallées pyrénéennes)...

Que reste-t-il de la civilisation occitane ?

Il reste certes le patrimoine, c'est à dire tout ce qui n'a plus de valeur d'usage. L'**occitanisme patrimonial** sera examiné plus bas en le situant par rapport à l'idéologie des communs.

L'occitanisme, héritier de la civilisation occitane, gagne en valeur patrimoniale mais aussi *en extériorité* par rapport aux récits officiels de l'État français. L'idéologie officieuse française peut être ainsi l'objet d'une analyse critique⁷⁰. Comme le font certains historiens professionnels⁷¹, l'occitanisme est le support d'une démarche qui prend de la distance par rapport aux récits officiels. Il concourt ainsi à une participation démocratique plus élargie, en meilleure connaissance de cause, à une éducation intellectuelle plus libre, à une prise de responsabilités sociales plus fondée. On peut ainsi parler d' **occitanisme savant critique** qui dessine en creux, et avec les autres minorités linguistiques, un paysage intellectuel dont le pouvoir central n'a jamais voulu. Il reste toutefois douteux que ces apports humanistes soient appréciés à leur juste valeur par le pouvoir institué.

Mais beaucoup d'occitanistes, comme P. Lavelle⁷², se sont laissés séduire par *l'approche anthropologique des systèmes de parenté*. L'anthropologie au sens large décrit tout ce qui est commun à un groupe humain en partant des grandes cosmogonies jusqu'aux détails de la vie la plus concrète. Alors que la sociologie s'attache aux différences et aux conflits entre groupes, l'anthropologie décrit ce qui organise le commun, c'est à dire ce qui rassemble les gens souvent sous la forme d'impensé. L'anthropologie est aux premières loges pour assister à la *transmission silencieuse entre générations* de comportements observables ou d'objets mentaux à la limite de la conscience (valeurs, attitudes, représentations mentales).

Les systèmes familiaux occitans

L'anthropologie constate des réalités ethnographiques, comme le type de famille (nucléaire / complexe), le type de mariage (endogame / exogame), le type d'héritage (égalitaire / inégalitaire), la place sociale de la femme (autonome / assignée), la transmission entre générations (patrilinéaire / matrilinéaire) etc. Des travaux ont mis en évidence qu'il existait en Occitanie, jusqu'à peu, un type particulier d'organisation familiale, la famille complexe décrite notamment par Bourdieu dans le contexte pyrénéen. Ces observations, reprises et systématisées par Todd, puis Todd et Le Bras permettraient de donner un fondement anthropologique à l'occitanisme identitaire⁷³.

Il existe deux types de familles traditionnelles. La *famille nucléaire* composée des parents et des enfants. Elle a une tendance forte à expulser les enfants très vite hors du foyer familial. Elle est caractéristique du nord-ouest français et de la région parisienne. C'est elle qui domine de nos jours. La *famille complexe* regroupe sous le même toit plusieurs générations même avec des oncles ou des tantes non mariées. En Occitanie contemporaine, c'est à dire pour les tout derniers siècles,

70 *La théocratie républicaine : essai d'émancipation. Tome 2. Archipels et diasporas*, Alem Surre-Garcia, l'Harmattan 2010

71 Parmi les historiens de ce courant critique : Suzanne Citron

72 *Occitanie, histoire politique et culturelle*, Pierre Lavelle, IEO 2004

73 C'est le cas en particulier pour «*l'invention de la France - Atlas anthropologique de la France*» qu'Emmanuel Todd a fait paraître en 1981 en collaboration avec le démographe Hervé Le Bras. Il a été réédité en 2012 chez Gallimard. *Le mystère français*, Hervé Le Bras, Emmanuel Todd, Le Seuil, 2013
L'invention de la France - Atlas anthropologique et politique, Gallimard, 2012

elle est caractérisée par la patrilinearité et le droit d'aînesse. L'Occitanie ouest est marquée par la présence d'une famille complexe composée du père, du fils aîné marié, de sa femme et de ses enfants (*la famille souche*). Le reste de l'Occitanie est marqué par d'autres types de familles complexes. Certaines peuvent conserver dans le même foyer plusieurs frères mariés et leurs enfants (Massif Central). D'autres familles autorise la cohabitation du jeune couple et des parents mais elle est temporaire et minoritaire (façade méditerranéenne).

En décrivant la famille occitane et le mariage occitan des siècles passés, Todd et Le Bras laissent voir une différence voire une opposition de type anthropologique⁷⁴. Ils en déduisent un *système de valeurs* qui différencierait le monde occitan du reste des régions françaises. Ils peuvent ainsi écrire que "la vie politique structurée au niveau conscient par des affrontements d'intérêts et de classes, [est] en réalité déterminée (...) par des traditions religieuses et familiales agissant à l'insu des acteurs". En 2013 les auteurs pouvaient encore écrire que "la crise de la société post industrielle a réactivé, renforcé l'action de systèmes anthropologiques et religieux".

L'hypothèse est extrêmement risquée et la démarche malheureusement très désinvolte. Les facteurs explicatifs sont changeants selon les livres. Les liens entre les observables anthropologiques et un hypothétique système de valeurs occitan sont douteux, malgré les efforts de clarification de gens comme P. Lavelle. L'anthropologie ou l'histoire de la famille ont donné lieu à une littérature gigantesque remplie de controverses que Todd ou Le Bars abordent de façon très politique et essentialiste. En gros ils opposent le couple liberté-égalité (de la France du nord) et le couple autorité-inégalité (de l'Occitanie). C'est aussi une opposition entre la France (jugée admirable) issue de 1789 et la France parfois dangereusement arriérée du sud-ouest. Cependant, même les meilleurs spécialistes restent perplexes devant la complexité, les délimitations et les effets des systèmes familiaux⁷⁵.

On n'a aucune preuve que les traits anthropologiques liés aux sociétés pré-industrielles soient encore à l'œuvre dans la société occitane moderne. On peut certes supposer qu'il existe une forte inertie des valeurs dans un espace donné et le comportement de vote peut être un indice de cette transmission invisible au fil des générations. Mais il est aussi vraisemblable que cette transmission inconsciente faiblit : la mobilité des populations et la migration sont des facteurs essentiels qui peuvent expliquer la baisse de la reproduction anthropologique⁷⁶.

Toutefois, on ne peut pas non plus ignorer complètement la reproduction des valeurs, des mentalités et des comportements, parfois sur le temps long⁷⁷. Des faits sociaux ont manifestement des liens avec les valeurs culturelles d'une population, qu'il s'agisse d'une tribu de quelques dizaines de personnes ou de populations immenses dans l'espace bouddhiste ou musulman. Tout le monde convient toutefois qu'il est dangereux d'essentialiser des groupes sociaux ou religieux comme s'ils étaient fondamentalement et intrinsèquement différents les uns des autres dans des cosmogonies bien séparées. L'explication culturelle du social (l'essentialisme) fait l'objet de controverses interminables entre anthropologues et sociologues.

74 Les pouvoirs publics proposent encore des primes de «décohabitation» pour permettre aux «jeunes agriculteurs de trouver un logement indépendant de leurs parents». Faut-il y supposer une hostilité inconsciente à l'égard de la famille complexe ?

75 *Sociologie de la famille*, Martine Segalen, Armand Collin, collection U. La sixième édition (consultée) date de 2006.

76 Une enquête Insee observait encore en 2024 une persistance de la cohabitation dans le sud-ouest mais en retrait par rapport à l'enquête précédente. Source : https://www.insee.fr/fr/statistiques/8349408#graphique-figure4_radio1

77 Une étude de l'antisémitisme en Allemagne a montré des résultats peu crédibles : les communes les plus antisémites au moyen âge restent les plus antisémites 600 ans plus tard. cf. Pour l'éco, n 22, juillet-août 2020.

Il est ainsi *hasardeux de baser l'occitanisme identitaire sur le déterminant anthropologique*, sauf à modifier la façon de poser le problème.

Il n'en reste pas moins que Todd a décrit l'espace métropolitain de l'État français comme un espace d'une très grande diversité culturelle (ethnique, anthropologique). Les peuples de France dessinent une grande variété d'appartenance (espace basque, latin, germanique, celte) et de langues. On est plus proche d'une configuration politique d'empire que d'un pays ethniquement homogène.

La question de la transmission des valeurs et des mentalités réapparaît assez souvent lorsqu'on constate la permanence de certains comportements à des endroits donnés. Béatrice Von Hirschhausen parle de « frontières fantômes » qui, dans son cas d'études, reproduisent précisément les limites impériales du passé (empire austro-hongrois)⁷⁸. Les variations dialectales sont supposées aussi s'expliquer parfois par d'anciennes limites politiques. Von Hirschhausen postule l'existence d'un « espace d'expérience », qui regroupe des objets physiques, des constructions mentales, des routines de comportement héritées du passé. Cet espace est en tension avec un « horizon d'attente » qui investit le futur de projets, d'imaginaires et de croyance. L'horizon d'attente est sans cesse en train d'utiliser l'espace d'expérience mais également de le re-agencer de sorte que « les traces du passé viennent (aussi) du futur ».

Cette nouvelle façon de poser le fait culturel évite le culturalisme essentialiste tout en rendant compte de croyances ou comportements géographiquement situés.

La diglossie selon Sauzet

L'occitanisme ne se prévaut pas d'une « culture autochtone », c'est à dire d'une façon originale d'entretenir un lien avec le monde réel et imaginaire, comme cela a été décrit dans quelques groupements humains. La culture et la langue occitane se sont développées dans le cadre général de la religion chrétienne et du latin. Il n'y a donc rien de fondamentalement original de ce point de vue. Toutefois, une explication de nature anthropologique et **mythique** a été avancée par l'universitaire Patrick Sauzet⁷⁹. Il explique la domination linguistique du français sur l'occitan à partir des thèses de René Girard et du **conflit mimétique**. Ces thèses explicitent un commun anthropologique partagé par toutes les sociétés humaines. Cette façon de voir explique pourquoi la diglossie français-occitan a pu durer si longtemps, pourquoi la langue occitane devait disparaître et pourquoi sa disparition est définitive sous cette forme.

Cette thèse est faiblement occitaniste : elle enferme la volonté d'action dans un déterminisme mythique qui laisse peu d'espoir pour la civilisation occitane.

VI - Les idéologies savantes, (épi)linguistiques et scientifiques

VI 1 - Introduction à l'occitanisme des sachants et des savants

Un des principaux atouts et leviers de l'occitanisme est la langue occitane, sa structure et ses productions (livres, énoncés...). Les occitanistes qui font œuvre scientifique ont peut-être trop attendu de leurs travaux ; changent-ils vraiment quelque chose dans le rapport de force langagier avec le français ? Lorsqu'on passe de la description de la langue au militantisme occitan, il faut résoudre de nombreux problèmes techniques (par exemple de normalisation) et cela a eu plutôt

78 *Les provinces du temps, frontières fantômes et expériences de l'histoire*, Von Hirschhausen Béatrice, CNRS Editions, 2023.

L'autrice s'appuie sur le schéma théorique de l'historien Reinhart Koselleck.

79 *Delai de la diglossia*. In LENGAS, 21, 1987, Patrick Sauzet

tendance à compliquer la tâche.

Peut-on penser l'occitan sans prendre en compte la coexistence avec le français ? Toute la production littéraire occitane s'est ainsi construite en tension avec la langue française⁸⁰. Outre ses caractéristiques structurales, la langue occitane peut être abordée par sa production langagière (orale et littéraire). De ce point de vue, la langue occitane a produit en mille ans un corpus considérable qui fait l'objet d'études philologiques, d'études de texte ou d'analyse du discours sous tous les points de vue (thèmes abordés, auteurs, évolution de la langue, stylistique...). De façon générale, un concept occitaniste souvent avancé est celui d'**imaginaire occitan**⁸¹. L'imaginaire occitan regrouperait tout ce qui est véhiculé dans les contes et autres productions langagières (du proverbe jusqu'à la « haute » littérature).

Dans le contact avec la culture française, le fait même d'écrire en occitan est significatif, parfois d'un point de vue stylistique ou ethnique (ethno-littérature) et parfois d'un point de vue plus contestataire (*empoderament*). L'occitanisme lafontien au laboratoire de Montpellier a aussi introduit des concepts d'analyse de texte/discours, directement liés à la coexistence diglossique entre le français et l'occitan. On a, là, un exemple intéressant de ce que fait la présence d'une seconde langue au niveau de l'agencement d'un discours.

En observant la langue occitane dans les usages, les occitanistes sortent de la description structurale ou littéraire pour rencontrer une nouvelle difficulté : la représentation honteuse que la plupart des locuteurs naturels ont (avaient) de leur langue. C'est un effet de l'aliénation abordée ci-dessus. Plus généralement entre le « patois » et la « langue troubadouresque », c'est un univers de représentations diverses sur la langue, représentation de la plus dévalorisante à la plus élevée. Ces idéologies épilinguistiques existent dans toutes les langues : capacité à rendre compte de la réalité, clarté du discours, dignité de la langue, unité de la langue, authenticité, musicalité etc. On voit bien que ces idéologies ne sont pas neutres : les langues sont hiérarchisées selon une prétendue nature intrinsèque et cela a des effets au niveau de l'utilisation. Malheureusement, cela a été un autre chantier où l'occitanisme s'est divisé, en particulier sur l'unité de la langue occitane. Cela a d'ailleurs eu des effets sur la représentation territoriale de la langue : une démarche « frontériste » et une démarche « antifrontériste » se sont opposées et mêlées dans la plus grande confusion (cf. infra à ce sujet). Autre sujet de discussion : la bonne méthode pour re-socialiser la langue, si on arrive à gager l'étape d'une représentation positive large dans la population. Dans la situation actuelle, on peut même parler de **revitalisation**. Mais cela amène à poser une nouvelle question : faut-il passer par le langage pour revitaliser la langue ?

Dans ce chapitre, on va présenter l'occitanisme scientifique (scientiste?), techniciste, l'occitanisme nourri par l'analyse du discours, l'occitanisme nourri par la psycholinguistique (*vergonha*), l'occitanisme et ses représentations cartographiques, l'occitanisme méthodologique (dans un but de revitalisation linguistique) et un occitanisme qui ne revient à la langue que par le passage par le langage.

80 Cela a donné lieu à une proposition de synthèse de Castan : *Hétérodoxies*, Castan, Félix-Marcel, Cocagne Editions, 2012

81 Le discours occitaniste revient souvent quelques sur concepts dérivés de la littérature du moyen âge (convivència, paratge, fin amor etc.).

V I- 2 L'occitanisme scientifique ou l'occitanisme scientiste ?

A la fin du XIX^e siècle, la langue occitane était largement dominante dans les usages quotidiens, possédait une littérature importante et des forces sociales mobilisées autour des Félibres. Les questions d'analyse linguistique, de codification et de normalisation sont alors devenues prédominantes. C'est l'époque où s'est développé en Occitanie un courant de philologie romane à forte volonté savante et scientifique. La création de la Société pour l'étude des Langues Romanes et la langue d'oc (1869-1890) s'est faite dans un contexte de valorisation de la science. Sans employer le terme de scientisme, on peut dire que depuis longtemps nos sociétés modernes valorisaient la science comme source de progrès et comme preuve de rigueur. À côté des dimensions proprement littéraires, le milieu occitan s'est aussi présenté comme un milieu de savoir, d'enquêtes, d'études relatives à la langue. Des générations de chercheurs ont trouvé leur place dans les établissements universitaires français. Ils se mettaient au service d'un **occitanisme scientifique**. En se plaçant dans cette orbite scientifique, l'occitanisme a cherché à se parer d'une image de sérieux, de prestige et parfois de notabilité. Cela a pu être au prix d'une perte de sa dimension contestataire et sociétale. Le résultat proprement scientifique est décrit comme mitigé : la linguistique occitane peut être décrite comme en marge de la recherche linguistique, sans autonomie et sans identité propre⁸².

Cette dimension scientifique se retrouve même dans l'intitulé de l'IEO (Institut d'Estudis Occitans). Lafont déclarait en 86 : « (...) Acceptons de joindre sous le suffixe d'occitaniste la science et la défense de l'objet. (...) la création en 45, par René Nelly entre autres, de l'institut d'Etudes occitanes [met] la connaissance au service de l'action, sans qu'elles puissent être désormais séparées. »

Les travaux menés au sein d'organismes savants (IEO, Felibrige, Université, AIEO) ont produit une somme remarquable d'études en critique littéraire, philologie, linguistique. Si on excepte certains travaux liés au social (sociolinguistique, politiques de revitalisation, traitement automatique de la langue), l'utilité sociétale de cette production est quasi nulle. La langue occitane est parfaitement décrite, dans sa nature linguistique et dans ses productions littéraires, mais cela n'incite pas grand monde à l'utiliser. Il existe toujours une petite population de chercheurs ou d'enseignants occitanistes mais dans une tension due à l'évolution catastrophique de la situation linguistique et une position sociale qui doit tout à la mansuétude de l'État employeur.

Loin d'être une ressource pour le mouvement occitan, l'occitanisme scientifique s'est petit à petit séparé des pratiques sociales et est parfois considéré « hors sol » par des acteurs de terrain. Le rôle du linguiste considéré à une époque comme au point de jonction de la science et du militantisme, a tendance à disparaître. Les universités occitanes sont très absentes des projets portés par les réseaux internationaux des langues minoritaires (ELEN, NPLD). Le mouvement scientifique occitaniste survit dans un espace institutionnel restreint, contraint dans son contenu, sous-doté, parfois malmené. Avec les technologies de la langue (traitement automatique de l'occitan) on ne peut que constater le différentiel de ressources affectées à la recherche scientifique ou technologique : pratiquement tout l'argent est fléché vers la langue française. Puisque le chemin de la reconnaissance par l'État a échoué, c'est donc à l'extérieur des structures étatiques qu'un projet commun occitaniste peut s'initier.

82 C'est la question qu'analyse Joan Thomàs dans sa thèse «*Recherche sur l'histoire de la linguistique occitane et ses rapports avec le mouvement renaissantiste*» disponible à la maison d'édition de l'IEO : *Lingüistica e renaissentisme occitan*, Institut d'Estudis Occitans, 2006.

Du point de vue plus formel, la « science occitane » a été de peu d'aide face à la nécessité d'une standardisation de la langue. Les discussions métalinguistiques sont devenues et restées un champ de bataille entre des idéologies occitanistes opposées sur le sujet de la langue.

VI 3 - Choix techniques : occitanismes divergents

La codification, source de discorde idéologique

L'occitanisme s'est développé autour d'un discours sur la langue pour affirmer sa dignité (notamment à partir de sa littérature et de son prestige passé). Pour certains, il est important d'affirmer *l'unité de la langue*, idéologie contestée par certains qui mettent en opposition une idéologie de **l'authenticité**, versant linguistique de l'identité occitane authentique.

Cette idéologie linguistique est portée par certains groupes provençaux, auvergnats ou béarnais. Dans les quarante dernières années, il s'est surtout agi de ralentir ou de renverser l'abandon de la langue occitane par ses locuteurs naturels. Selon certains auteurs (ces dernières années, voir E. Fraj⁸³ ou J. Eygun⁸⁴), la perte de la langue vient du fait que les locuteurs naturels ne se reconnaissent pas dans la codification linguistique, trop éloignée de leurs parlers locaux. L'occitan enseigné est une *lenga de farlabica*. En suivant cette analyse, si l'occitanisme était capable de s'adapter aux situations locales, il serait capable de générer de nouveaux locuteurs.

Ces analyses n'ont pas généré les gains en locuteurs à la hauteur des attentes. Avec la disparition des derniers locuteurs, l'occitanisme a de moins en moins à espérer de cette approche.

Parmi les enjeux de standardisation et de codification, la discussion a beaucoup porté sur l'orthographe. Le graal est la définition d'une orthographe « englobante » qui soit lisible d'un bout à l'autre de l'espace occitan et qui ne préjuge pas de la façon dont les mots seront oralisés.

Le choix d'une orthographe : un exemple de choix idéologique

Le choix de l'orthographe occitane a occupé l'espace d'un occitanisme métalinguistique. Autour des années 1850, il a été un objet de débats non encore clos⁸⁵. La situation était celle d'une langue très largement orale mais avec une littérature ancienne mais peu codifiée. Quelle orthographe proposer ? l'orthographe phonétique est une possibilité. Elle facilite l'apprentissage et le passage à l'écrit mais elle pollue les textes par les variations de la langue dans l'espace et dans le temps. Une orthographe étymologique permet de laisser voir les lemmes, les anciennes formes du mot, les anciennes significations. En positionnant la langue dans son histoire, on peut affirmer son ancienneté, sa richesse, ses productions littéraires passées ou le prestige lié à la *koinè* troubadouresque. Par la langue on donne une durée historique au peuple des locuteurs qui justifie sa perpétuation dans le futur. L'orthographe phonologique fait correspondre une lettre à un phonème. C'est une orthographe *englobante* qui nécessite une clé pour le passage de l'écrit à l'oral, ce qui ne facilite pas l'apprentissage et peut même induire en erreur.

Soigneusement définie, l'orthographe doit permettre d'écrire les parlers différents de l'espace occitan et donc de l'unifier. Le choix de l'orthographe permet de définir en creux une nation occitane. Les graphèmes retenus par les Félibres sont en quasi-totalité ceux du français, ce qui est significatif de la reconnaissance d'une logique commune guidée par le latin ou peut-être d'une domination du français dans le domaine de l'écrit. En tout cas, l'espace géographique rêvé du standard ne s'est jamais étendu à l'espace catalan qui a fait des choix orthographiques différents,

83 *Quin occitan per deman ? Lengatge e democracia*, Eric Fraj, 2014, Reclams

84 *Ua lenga qui s'esvaneish ?*, Joan Eygun, 2015, Camins

85 Ainsi le Congrès per la lenga occitana écrit en 2024: «Constatam una dicotomia entre etimologia e usatge que ne patís l'ensenhament de la lenga. Demandam d'aver un apròchi de la lenga que siá mai sincronic que diacronic.»

ce qui éloigne encore plus les langues occitanes et catalanes. Pour l'essentiel, l'espace de la norme ne s'éloigne pas des frontières françaises.

L'occitanisme est resté tiraillé entre les choix de praticité lié à la phonétique, d'unicité de l'orthographe au prix d'une complexité supplémentaire, d'authenticité dialectale au prix d'une perte d'unicité, de dignité historique.

A lire l'historien Philippe Martel⁸⁶, on peut se poser la question de savoir si ces controverses ont été uniquement techniques ou s'il ne faut pas y voir la compétition entre occitanistes issus de régions différentes pour la prise en main du mouvement occitan.

VI 4 - Textes (et discours) dans le cadre d'une coexistence dissymétrique entre le français et l'occitan

La langue ne sert pas seulement à communiquer. Elle a bien d'autres fonctions (domination, identification etc.). L'énoncé se comprend dans le contexte. Le fait linguistique est un fait social. En ce qui concerne l'analyse de texte (ou de discours), il faut tenir compte de la présence de la langue dominante, le français. On se situe donc à l'intersection de la littérature, de la linguistique et du social. Cette intersection devient un domaine de connaissance à investir pour l'occitanisme littéraire, au sens large.

Lorsque les deux langues sont en présence, il y a une spécificité de la langue minoritaire. Ce n'est pas seulement parce que la langue minoritaire dit des choses différentes et dans un style différent (on peut parler ici d'ethno-texte ou ethno-littérature). C'est aussi précisément *parce qu'elle est minoritaire*. L'énoncé occitan produit des effets qui sont liés à son statut dévalorisé. L'utilisation occitaniste de la langue peut avoir des significations variables selon les situations : le retournement du stigmate (affichage d'une fierté), le défi à la hiérarchie linguistique (*empoderament*), la connivence avec son auditoire (Jean Jaurès utilisait l'occitan dans ses discours) et bien d'autres effets linguistiques.

L'**empoderament** (*empowerment* en anglais) est la prise de parole publique en langue occitane. Ce simple fait marque la volonté de se désaliéner et d'exprimer sa singularité.

Il existe ainsi un occitanisme littéraire spécialisé sur les effets dus à la coexistence dissymétrique des deux langues, occitane et française. Pour l'écrivain comme pour l'analyste textuel, le but devient militant : l'outil langagier sert à dénoncer ce qui s'avance sous les traits de la banalité.

Pour analyser la situation diglossique, Robert Lafont a ainsi utilisé le concept de « praxème » qui n'est plus enseigné actuellement. Le praxème est défini très généralement comme un « outil phonologique de production de sens ». La praxématique ouvre l'analyse de texte à des dimensions plus totalisantes qui prennent en compte les conditions de production de sens dans un cadre social, anthropologique et culturel.

Dans un texte occitan⁸⁷, certains passages ont une connotation qui renvoie à la domination d'une langue (française) sur une autre, voire à celle d'une classe sociale (élite francophone) sur une autre.

Par ce procédé stylistique, le narrateur met en relief la réalité diglossique. Cela peut être pour des

86 *Une norme pour la langue d'òc ? Les débuts d'une histoire sans fin*, Martel Philippe in *Études de langue et d'histoire occitanes*, Martel Philippe, Limoges, Lambert-Lucas

87 Par exemple, la reprise en occitan de la fable du corbeau et du renard. L'analyse de texte est dans : *Les idéologies du conflit culturel - Analyse d'un texte occitan de 1853*, Lafont Robert in *Communautés du Sud*, sous la direction de Fabre D. et Lacroix J., Col. 10-198, EGE 1975

effets de dénonciation (de la domination linguistique) voire invitation à la résistance langagière. Mais on peut jouer de la distance linguistique et sociale pour produire des effets ludiques, effet de spectaculaire.

L'analyse de texte praxéologique peut être un outil de dénonciation d'une domination. L'approche savante est mise au service de l'approche politique.

VI 5 - La représentation psychosociale : la *vergunha*

L'occitanisme a aussi développé une analyse sociolinguistique de la langue occitane. Il faut citer en particulier une analyse de la diglossie français-occitan et de son évolution. La domination du français est notamment expliquée par une mentalité défaitiste : le trait identitaire occitan est celui de l'**odi de se** ou de la **vergonha**. Cette honte de soi est à la base du manque de loyalisme linguistique et de l'arrêt de la transmission intra-familiale.

L'explication par la *vergunha* et l'explication par *la lenga de farlabica* sont plus des explications psychosociales que linguistiques à proprement parler. Ces idéologies s'intéressent à ce qui se passe dans la tête des locuteurs, soit qu'ils aient un rapport de honte à l'égard de leur dialecte (la *vergunha*), soit qu'ils aient un rapport d'attachement à leur dialecte (la langue authentique face à *la lenga de farlabica*). Une des tâches de l'occitanisme a consisté à modifier ces *représentations mentales* de la langue occitane qui peuvent jouer un frein considérable pour la transmission ou pour la revivification de la langue.

Il faut sans doute réinterpréter l'histoire du *signal*. Le *signal* est un outil de l'instituteur « républicain » dont le but était de faire disparaître les langues régionales de l'école puis ultimement de la société (avec une variante pour les langues des colonies⁸⁸). Il s'agissait d'un objet qu'un élève repassait à un autre dès qu'on l'entendait parler « patois ». Le dernier élève en possession de l'objet en fin de journée était puni.

On considère que le but de l'État était d'établir un lien behavioriste entre la punition et l'usage du patois : l'usage du patois devait être associé à l'idée de punition et de douleur. On dit aussi que l'humiliation associée devait amener à la honte et la haine de soi. Or rien n'est moins sûr. La punition peut être un objet de fierté. En réalité le processus était beaucoup plus pervers. Le but était de transformer la classe en un milieu hostile dans lequel tout le monde surveillait tout le monde. Au delà de la honte, le *signal* était un moyen de faire exploser tout sentiment identitaire occitan dans la classe et d'instaurer un milieu occitanophone tissé de surveillance réciproque et de délation. Sous la férule de l'État et par l'intermédiaire de la langue, l'effet visé consistait à amoindrir les sentiments de solidarité locale et d'appartenance à un groupe distinct du groupe national. Le rapport entre la personne et l'État devient direct et solitaire. Le rapport entre la personne et le groupe linguistique est marqué par les sentiments de méfiance et de danger⁸⁹.

VI 6 - Occitanisme frontériste, occitanisme antifrontériste

L'idéologie frontériste consiste à utiliser l'espace linguistique comme fondement de l'existence d'une communauté occitane. Cette approche est une façon de remédier l'absence d'un pouvoir politique unificateur, présent ou passé : ainsi l'Occitanie, c'est *ce qui existe entre les frontières*. Le

88 cf. *De la Révolution au XXIe siècle : politiques et pratiques d'imposition du français dans l'Hexagone et les anciennes colonies*, Milin Rozenn in *Ethnocides un tabou français* op. cit.

89 La France est un des pays du monde le plus marqué par la défiance. On peut imaginer que les pratiques d'enseignement décrites ici (et parmi d'autres) ont joué un rôle non négligeable en défaveur de tout sentiment de confiance et de capacité d'auto-organisation.

problème qui se pose est la diversité des parlers à l'intérieur de ces frontières. Quel statut leur accorder ?

Les dialectes sont parfois définis comme des évolutions différenciés d'un espace linguistique homogène initial qui se morcelle au fil des siècles. L'existence d'une zone occitane qui se serait fragmentée en dialectes au fil des siècles est toutefois très peu vraisemblable. Les dialectes occitans résultent sans doute de la rencontre du latin et des diverses langues qui pré-existaient à l'époque sur l'espace dit occitan (substrat).

On peut modéliser l'espace occitan en posant sur une carte des lignes-frontières qui séparent le *semblable linguistique* (l'occitan) des autres langues (basque, saintongeais, aragonais, français, ligure, arpitan etc.). Cette démarche étant réalisée, il reste à prouver l'unité linguistique interne soit par l'examen structural de la langue, soit en mettant en évidence l'intercompréhension de locuteurs d'un bout à l'autre de l'espace occitan.

Incertitudes géolinguistiques

Sans pouvoir instituant de nature politique, la définition d'une ligne-frontière est incompatible avec l'observation linguistique qui fait ressortir des *modifications continues des traits linguistiques* sur le terrain. Divers facteurs peuvent casser cette linéarité. On peut observer par exemple des efforts linguistiques pour se différencier d'un autre groupe proche (d'un village à l'autre). Géographiquement la recherche de dissimilarité diminue avec la distance : on exprime sa singularité par rapport à ce qui est proche mais on ignore ce qui est plus loin. Cela lisse les modifications sur l'espace grand.

A l'intérieur de l'espace occitan, selon les traits choisis (phonétiques, lexicaux, prosodiques...), on peut aboutir à des propositions concurrentes concernant la description dialectale de l'espace occitan. L'incertitude sur les frontières se révèle dans la multitude des découpages dialectaux et dans certaines notions qui sont révélatrices de la difficulté du projet : les *champs de gradient* (par exemple sur le gascon), le *phonétisme évolutif* (par exemple du limousin jusqu'à la côte méditerranéenne), les nombreuses *zones de transition* (par exemple la langue parlée à Béziers ou à Carcassonne), la *pénétration d'un dialecte dans un autre* (par exemple l'auvergnat dans le limousin) ou même franchement par des variantes occitanes *inclassables*⁹⁰.

L'occitanisme ne se formalise pas de ces difficultés qui révèlent plutôt l'unité linguistique occitane. L'existence du dialecte pose toutefois des difficultés pratiques, par exemple pour l'enseignement. C'est également un point d'appui pour des revendications anti-occitanistes (auvergnate, provençale, béarnaise...) qui s'intéressent peu à ce qui se passe en dehors de leur zone dialectale. Pour unifier la diversité dialectale, l'occitanisme utilise la notion de *diasystème* qui décrit la langue dans un niveau supérieur d'abstraction : certains traits entre deux pôles dialectaux se modifient selon une règle systématique comme par exemple le remplacement du [f] languedocien par [h] gascon. Mais le diasystème lui-même peut être inclus dans un diasystème plus étendu et englobant, comme le diasystème occitano-catalan. Du coup, *les frontières externes se déplacent*. Les frontières externes ne sont pas non plus indemnes d'incertitude géolinguistique. Un exemple instructif est celui du Croissant, au nord de l'Occitanie. Cette limite peut être vue comme une simple ligne frontière ou comme une zone de transition de l'occitan vers le français profonde de

90 Ces exemples sont tirés de *Classificacion dei dialèctes occitans*, Sumien Domergue ; disponible en ligne à l'URL <http://linguistica-oc.com/wp-content/uploads/2013/07/Linguistica-occitana-7-Sumien.pdf>

dizaines de kilomètres. Mais pourquoi ne considérerait-on pas cette zone comme un dialecte ou langue en soi, ce qui autonomise le Croissant du point de vue linguistique⁹¹ ?

En réalité, on a beau compter les isoglosses ou comparer les phonèmes, on aboutit toujours à des résultats contestables qui expliquent les incertitudes concernant la géolinguistique. L'historien Philippe Martel affirme que des frontières linguistiques qui sépareraient de façon brutale un espace occitanophone d'un autre espace linguistique sont rarissimes⁹².

A ces difficultés structurales s'ajoute la disparition des locuteurs à la limite des zones de transition. Cela oblige à avoir recours à des cartes linguistiques du passé et, qui plus est, en ignorant les déplacements de la frontière au cours des siècles.

La prise en compte de la langue française

La présence du français comme adstrat (couche linguistique non définie par une proximité géographique) a aussi eu un effet qui peut être homogénéisant et qui estompe donc des traits linguistiques qui n'ont pas subsisté au moment où on veut définir la frontière linguistique. La présence de la langue française n'est pas uniquement géographique mais a sa place dans l'esprit même des locuteurs. La *frontière psycholinguistique* apparaît lorsqu'un locuteur passe d'une langue à une autre⁹³. Cela donne une autre dimension à la notion de « frontière linguistique ». Faut-il voir l'espace occitanophone comme contigu à l'espace francophone? Ou faut-il se représenter l'espace linguistique occitan comme un territoire particulier à l'intérieur de l'espace linguistique français ? Ce dernier en quelque sorte, *recouvre* l'espace occitan : ainsi la frontière linguistique ne se définit plus par l'occitan d'un côté et le français de l'autre. Le français est partout sur le terrain et dans l'esprit des gens mais l'occitan garde aussi une place sur le terrain et dans l'esprit des gens. Cette discussion n'est pas aussi jésuitique qu'il paraît. Elle met en cause le schéma mental d'un *souverainisme unilingue occitan*.

L'intercompréhension

Devant les incertitudes relatives aux frontières internes et externes du territoire occitan, les occitanistes avancent souvent le concept d'inter-compréhension. Elle est avérée dans certaines situations mais aucune méthodologie sérieuse n'a été mise en place qui permette de mesurer un degré d'intercompréhension, par exemple en se calquant sur la grille européenne (qui évalue les compétences linguistiques de A1 à C2). Quel est le niveau d'intercompréhension entre un locuteur de gascon maritime et un locuteur piémontais mille kilomètres plus loin ?

L'occitanisme non frontériste : faire avec le flou

Pour toutes ces raisons, certains occitanistes envisagent la langue comme un objet culturel, sans dimension territoriale, qui correspond, selon l'appellation de Félix Castan, à une « patrie dématérialisée ». Associer une surface géographique et une langue était d'ailleurs une démarche inconnue avant la révolution française⁹⁴. La langue non territorialisée devient ainsi un objet de

91 *La limite nord de l'occitan et la question du Croissant*, Brun-Trigaud Guylaine *in* *Manuel de linguistique occitane*, Esher Louise, Sibille Jean, Walter de Gruyter GmbH & Co KG, 2024

92 communication à *Agaches, colloque eurorégional des espaces occitans et catalans*, vendredi 29 novembre 2024 à Narbonne

93 Une analyse des frontières linguistique se trouve dans : *Manuel des frontières linguistiques dans la Romania*, édité par Christina Ossenkop et Otto Winkelmann, Berlin : Boston : De Gruyter, 2018 - (Manuals of Romance linguistics ; volume 11)

94 Dans l'*Histoire de France*, parue au seuil en 89, on lit : « Il faut, en fait, attendre la Révolution ou plutôt l'Empire pour que les signes d'appartenance linguistique, longtemps dispersés, se rassemblent sur des surfaces. (...) Des territoires linguistiques prennent place. »

connaissance de la même nature que la musique avec ses genres et ses écoles. La frontière immatérielle consisterait dans *la quantité d'occupation de l'esprit* en faveur de l'occitan. Il y aurait toutefois une grande mauvaise foi à ne pas admettre les ressemblances inter-dialectales de l'espace occitan, c'est à dire à une certaine homogénéité territoriale. Il y a aussi de nombreux avantages politiques et institutionnels à garder le concept de territoire linguistique géographique, (et également, à éviter que les communautés occitanes soient séparées en poches distinctes au milieu de l'océan de la langue française). Si on se réfère par exemple à la Charte des langues régionales et minoritaires, on voit qu'il faut aussi une base juridique qui définisse la « région linguistique ». Cela suppose une officialité (et non une simple reconnaissance) de la langue régionale⁹⁵.

Vers un espace linguistique non souverain ?

L'idéologie souverainiste pose des frontières administratives. Elle y instaure une langue invariable comme vecteur de mêmeté. Tout change au-delà de la frontière : le type de citoyenneté, les lois et les moeurs etc... Un modèle un petit peu alternatif peut exister en ne faisant pas coexister les frontières administrativo-politiques et les frontières linguistiques. (La Belgique est peut-être le seul exemple au monde où la frontière linguistique ait une valeur constitutionnelle.) L'occitanisme peut conserver l'espace géographique sans entrer dans le schéma mental souverainiste. Il en connaît la nocivité pour en avoir été victime. Il raisonne de façon inverse et *en respectant la nature profonde des langues* : en termes de frontières floues, de parlars variants, de **l'usage langagier libre** et du respect de la créativité linguistique. Chacun de ces quatre critères est important mais la créativité linguistique est sans doute le critère qui est le moins mis en avant du point de vue théorique alors même qu'il est important dans le réel, par exemple, lorsque la langue est utilisée comme marqueur identitaire, ou plus précisément emblématique, d'un groupe par rapport à un autre. Faute d'accepter cette façon de voir, l'occitanisme se redéfinit dans le moule idéologique de la souveraineté républicaine classique, ou dans le moule du souverainisme partagé (fédéralisme européen).

Les cartes qui rendent compte d'une « façon non souveraine » de l'Occitanie sont organisées non plus en zones dialectales mais plutôt en **pôles linguistiques** dont l'influence diminue quand on se déplace d'un pôle vers un autre. Les frontières sont ainsi *étendues (élargies)* entre un pôle et un autre jusqu'à la quasi disparition de la « ligne frontière » (voir la cartographie de lexilogos.com par exemple). L'autre image qui rend compte de l'univers linguistique est celle d'un *empilement de parlars*, les parlars d'un niveau donné étant regroupés à un niveau plus abstrait jusqu'à aboutir à l'occitan dit « langue occitane » et aux frontières floues qui lui correspondent [cf l'annexe 2: le processus d'abstraction dans la définition de la langue occitane].

VI 7 - L'occitanisme pour la revitalisation

Pour répondre à la baisse de pratique de l'occitan, les occitanistes se tournent aussi vers les travaux de linguistes qui s'intéressent aux **langues en danger**. On part du principe qu'une langue en danger mérite d'être défendue et on cherche à définir la politique linguistique à mettre en œuvre. Ce courant s'appuie sur des modèles d'écologie des langues.

Il ne s'agit pas tant d'analyser les processus strictement linguistiques à l'œuvre que la situation sociolinguistique dans son ensemble. Il s'agit d'*acquérir une méthodologie* qui ait fait ses preuves

95 Pour une analyse juridique voir *La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et la territorialité linguistique - L'appréhension juridique du territoire linguistique au regard de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*, Arlettaz Jordane, revue *Lengas*, N°45, 2006. En ligne à l'adresse <https://doi.org/10.4000/lengas.5095>

sur d'autres langues en perte de vue. L'œuvre souvent citée dans les milieux occitanistes est celle de J. Fishman qui définit des paliers de perte langagière et la façon de faire remonter l'usage de la langue dans cette grille hiérarchisée jusqu'à retrouver une langue en bonne santé⁹⁶.

Cette méthodologie linguistique vise la transmission familiale et est surtout pertinente dans une situation de diglossie, ce qui n'est plus le cas en Occitanie. Elle suppose qu'on puisse surmonter les entraves au rétablissement graduel de la langue, et notamment dans le cas français, à surmonter les rapports de pouvoir défavorables à l'occitan. Cela reste douteux.

Robert Lafont présentait la revitalisation comme un travail consistant à « retrousser la diglossie ». Il s'agissait donc de refaire le chemin de la transmission à l'envers. Or *ce renversement du processus de perte de la langue* est inenvisageable. La nouvelle transmission de la langue suivra des chemins tout à fait différents de la transmission familiale (une langue avec une bonne transmission familiale est considérée par l'Unesco comme une langue en grand danger de disparition)⁹⁷.

En 2012, la DGLFLF (Délégation à la langue française et aux langues de France) a fait paraître un cahier consacré aux thématiques des langues en danger, de l'écologie des langues et du rôle des linguistes⁹⁸. Aucune politique publique occitaniste n'a émergé de ce travail. Mais quelles que soient les difficultés de la revitalisation, il n'en reste pas moins que le mouvement des langues en danger est un mouvement planétaire, institutionnalisé (Unesco, voire Conseil de l'Europe), avec des acteurs nombreux et qui a une véritable force d'entraînement. Le but est de conserver les langues pour la science linguistique mais aussi en faveur de la diversité culturelle.

D'un point de vue stratégique, l'occitanisme de la revitalisation peut se positionner dans cette démarche (sans préciser s'il s'agit de donner de la vigueur ou de faire renaître à la vie une langue morte). Un biais occitaniste plus étroit existe qui définit un **occitanisme patrimonial** : il s'agit d'assurer la transmission d'une langue occitane d'une génération à la suivante. Cette approche a l'avantage d'un cadrage juridique pré-existant (l'article 75-1 de la constitution). On parlera de cette idéologie plus bas.

Plus grand monde ne croit qu'on puisse revenir à un état antérieur de la langue occitane avec sa richesse dialectale. L'enjeu consiste plutôt à faire quelque chose du neuf dans une situation nouvelle, avec des locuteurs nouveaux et en donnant une nouvelle fonction à la langue occitane. Puisque toutes les fonctions langagières sont remplies par le français, l'idéologie linguistique nouvelle consiste à postuler la possibilité d'une **langue seconde** et donc d'un bilinguisme d'un type nouveau⁹⁹. L'emploi de la langue seconde n'est rattaché ni à des agents définis, ni à des situations langagières connues.

Ce qui est certain par contre, c'est que la culture occitane continue à exister en tant que ressource, *avec ou sans une communauté de locuteurs*. Par contre sans écrivains et sans locuteurs, c'est à dire sans parole vivante, on ne pourra plus parler de « langage ». L'exemple actuellement le plus frappant est celui de l'intelligence artificielle (IA) générative, popularisée par ChatGPT. Les

96 *Pourquoi et comment revitaliser les langues indigènes et minorées ?*, revue Glottopol n°46, 2024. Des compilations exhaustives ont été publiées en langue anglaise (Routledge Handbook of Language Policy and Planning, The Green Book of Language Revitalization in Practice)

97 cf. le colloque *Intergenerational Language and Transmission in Multilingual Contexts*, NPLD (network to promote language diversity), 9 juin 2023 - Rennes

98 *Langues de France, langues en danger : aménagement et rôle des linguistes*, Cahiers de l'Observatoire des pratiques linguistiques, n° 3, Délégation générale à la langue française et aux LF 2012. Disponible en ligne : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/langue-francaise-et-langues-de-france/Agir-pour-les-langues/Promouvoir-les-langues-de-France/Nos-publications/>

99 On parle aussi de langue « post-vernaculaire » pour désigner une langue réduite dans ses fonctionnalités. Les locuteurs de la langue post-vernaculaire possèdent un lexique restreint et une maîtrise faible de la langue. Mais ils témoignent du capital linguistique et littéraire qu'ils sont incapables d'exploiter.

ordinateurs peuvent produire de la langue occitane ou catalane mais cela se limite, pour le moment, à la fabrication syntaxique de phrases. Or générer des phrases et des discours relève de la manipulation sur la langue mais ne relève pas du langage.

VI 8 - Faut-il passer par le « langage occitan » pour sauver la langue occitane ?

La faculté cognitive : de la langue ou du langage ?

Nous avons déjà cité la « Déclaration sur les devoirs envers les Langues et le langage » d'Henri Meschonnic produite par le milieu castanien. Pour cet auteur, le concept de « langue » occitane est trop réducteur. L'occitan, autonomisé comme outil de communication, peut faire l'objet de description structurale ou d'enseignement. Et c'est presque tout. Il faut donc passer au langage, c'est à dire, selon Meschonnic, « la fonction d'expression de la pensée ». Certains occitanistes se sont regroupés autour de la « Déclaration sur les devoirs envers les langues et le langage ».

En pratique que propose la Déclaration sur les « Devoirs envers les Langues et le langage » ? Elle dit que « pour défendre une langue (...), il faut une théorie d'ensemble du langage ». Cette théorie d'ensemble du langage devrait permettre « la reconnaissance de la pluralité des langues ». La Déclaration dit aussi qu'il faut « proposer un enseignement qui n'existe pas (et à le prévoir à tous les niveaux, comme un nouvelle forme d'éducation civique), de la théorie du langage ».

On reconnaît bien là le domaine de travail de Meschonnic qui est traducteur mais aussi théoricien. Mais des théories du langage, il en existe un grand nombre. Le lecteur de la Déclaration ne comprend pas quel est ce nouveau projet qu'il faut mettre sur la table. De façon plus gênante, on voit très mal les conséquences concrètes de la Déclaration pour l'occitanisme.

Pareillement, la Déclaration dit qu'il faut éviter de modéliser la langue dans « l'isolement [de la langue] hors des pratiques sociales du langage dans toute leur diversité ». Mais n'est-ce pas ce que nous enseigne toute la sociolinguistique, la psycholinguistique, l'ethno-littérature, l'histoire des langues voire la philologie ?

La définition habituelle postule que le langage est une *capacité* humaine à parler une langue. En réalité, au-delà de « la fonction d'expression de la pensée », le langage est un peu tout ce qui est possible en utilisant la ressource consistant à former des phrases (occitanes). Le langage renvoie donc au discours (composé de phrases mais qui obéit à d'autres règles que la syntaxe), à la parole forcément contextuelle (énonciation), à des aspects non strictement communicationnels notamment à ceux qui sont marqués par l'intentionnalité des locuteurs (actes de langages), à des dimensions purement créatives ou émotionnelles (le style), à des variations linguistiques (bilinguisme au sens large), à la création d'oeuvres littéraires (usages novateurs de la langue), à la création de nouvelles valeurs (éthiques, esthétiques, politiques...).

Le langage combine des signes de nature linguistique ou non. Imaginons (comme l'a fait Calvet) la situation où deux personnes sont dans une voiture au feu de circulation rouge. Le passager dit au conducteur : « c'est vert ». Le conducteur dit « Ah, oui » puis démarre.

Cette scène contient un signe émis par l'environnement (le feu donne l'autorisation de passer), un message informatif mais qui prend sa signification dans la situation considérée (« c'est vert » se

rapporte aux feux de circulation et non à la couleur du mur). Le message « ah oui » et l'action de démarrer la voiture sont signifiants (je suis d'accord qu'il y a concordance entre le message visuel issu du feu et le message verbal). Le démarrage de la voiture transforme le message informatif « c'est vert » en un message pragmatique (le passager a agi sur le conducteur pour le faire démarrer).

Alors que la « langue » est un objet statique, le « langage » est en train de se faire, et par conséquent en train de transformer la langue. Le premier renvoie à l'énoncé, le second à l'énonciation.

De nombreux occitanistes considèrent que la langue est un outil de mise en forme de la pensée (**occitanisme de la fonction cognitive**). Ce courant de philosophie de l'esprit explique que le monde apparaît aux bébés comme un tout indistinct, mêlé et incompréhensible. En donnant une langue aux enfants, le groupe social permet à l'enfant de structurer le monde de façon signifiante. Il s'agit d'une hypothèse controversée qui oblige à plonger dans la psychologie linguistique. La question est de savoir si on peut décrire la même réalité objective dans n'importe quelle langue ou si la langue façonne la compréhension. Autrement dit, peut-on, grâce à une langue, comprendre (mettre en forme) une réalité qu'on ne pourrait pas comprendre avec une autre langue ? Et accessoirement, la pluralité linguistique permet-elle de multiplier les points de vue sur la réalité ? Cette thèse se retrouve dans les théories linguistiques par exemple sous l'appellation de « vision du monde » ou d'hypothèse « Sapir-Wolf ». Mais est-ce la langue dans son lexique et sa structure qui force la compréhension du monde ? Ou une langue ne fait-elle qu'*exprimer* à sa façon une vision du monde qu'une autre langue pourrait aussi bien exprimer ? Toutes ces problématiques restent ouvertes et sans certitudes.

Le langage occitan : vers de nouveaux usages de la langue ?

Du point de vue pratique et stratégique, on peut théoriser des perspectives occitanistes nouvelles en brochant autour de la notion de « langage ». Le milieu occitaniste *ne doit pas avoir pour but de concurrencer* la langue française dans tous les domaines d'expression (transports en occitan, politique en occitan, médecine en occitan...). Cela ne peut aboutir qu'à un échec. Par contre on peut avancer le concept de « langage occitan », dans lequel la langue occitane prend une place variable sous des formes éventuellement plurilingues (le plurilinguisme couvrant les dialectes, les langues romanes, l'anglais etc). La mise en œuvre du langage n'est pas réduite à la production de littérature mais peut s'élargir à toutes sortes de situations (cour de récréation, chant, séminaire savant, échange de SMS, compréhension de langues romanes ou de dialectes).

Au niveau scolaire, ce sont donc des compétences « langagières » qui sont visées. La défense et la promotion du « langage occitan » rejoint naturellement « l'Éducation plurilingue et interculturelle (EPI) ». Imaginée par le Conseil de l'Europe, l'EPI depuis une trentaine d'années fait son chemin dans les systèmes éducatifs européens. La connaissance linguistique est certes plurielle et hétérogène. Mais on peut postuler que « la compétence plurilingue, comme capacité à gérer les ressources du répertoire plurilingue, *est une*, même si elle est constituée de plusieurs composantes »¹⁰⁰.

100 Les lecteurs sensibles aux aspects pédagogiques pourront lire : *L'Éducation plurilingue et interculturelle – La perspective du Conseil de l'Europe*, Beacco J.-C., Coste D., col Langeus & didactique, Didier, 2017

(Re)introduire la langue occitane comme une *ressource langagière* est une démarche modeste. C'est l'usage qui peut faire le reste.

Il y a ainsi un renversement de perspective : le but occitaniste ne consiste pas à défendre la langue occitane (son utilisation, sa pureté, son authenticité, sa dignité...) mais à encourager une production langagière, dans laquelle tout est permis (y compris le bilinguisme) *pour peu qu'un effet émerge dans le réel*. Vraisemblablement, un des grands succès des calandrettes a été de mixer une praxis éducative particulière (Freinet, Oury) et une praxis langagière occitane¹⁰¹, de telle sorte qu'on ne sait plus quelle ressource, pédagogique ou langagière, sert à l'autre.

Par ailleurs, dans le futur proche, la dimension langagière prendra une importance d'autant plus grande que les locuteurs des langues régionales seront dans des dispositifs socio-techniques dans lesquels les machines parlantes auront une place importante et sûrement pas neutre.

Pensons par exemple à un système de guidage GPS de randonnées en vélo. Le système peut incorporer des informations (nombre de kms déjà parcourus, difficultés des côtes à venir, temps restant avant la nuit) et entamer un dialogue où même le point final d'arrivée pourra être remis en question.

La simple introduction d'un traducteur neuronal dans une organisation oblige à regarder les processus de traitement des données (*workflow*) mis en œuvre, la culture de l'organisation, les conditions d'acceptation par les utilisateurs¹⁰². Le texte en langue source, par exemple l'espagnol, devra être pensé en fonction de la traduction qui va suivre. Le discours produit en langue cible, par exemple le basque, aura des caractéristiques différentes selon sa finalité. Dans les secteurs comme le journalisme, le droit, l'enseignement, la forme du discours sera particulièrement importante et le texte produit par les machines devra certainement être revu et amélioré.

Le processus de revitalisation d'une langue minoritaire ne sera possible qu'avec une sociolinguistique du langage qui prendra en compte l'effet de machines parlantes de plus en plus sophistiquées et peut-être de plus en plus autonomes jusqu'à devenir des agents indépendants qui participent au processus en cours (*chatbot*). On parle de « collaboration » entre machines et humains. Avec l'IA générative, cette collaboration est langagière et construite sur des *traitements translinguistiques*, avec au final des traductions. Ces traductions peuvent récupérer des traitements menés dans une autre langue (fouille, résumé de textes sources divers, résolution de problème,...). La parole produite va incorporer des éléments *culturels* véhiculés par les grands modèles de langue mis en jeu (LLM) et va intégrer plus ou moins la langue minoritaire (par un travail « d'alignement » préalable dans le modèle de langue minoritaire).

VII – Droit : l'occitanisme anti-discriminatoire

Comment s'appuyer sur le droit pour défendre la culture et la langue occitane ? Les occitanistes disposent de peu de ressources dans le droit positif français. *L'approche par les discriminations* est intéressante parce qu'elle pose des problèmes de fond et pertinents *dans la situation actuelle* de la

101 ... qui génère un lexique spécialisé : regent, ligaire, calandrions, que de nòu, mestièrs, escapolaire, còla etc...

102 Cf. L'exposé «*Neural machine translation and the effects on language use*», Basurto Asier (soziolinguistika klusterra) à l'occasion du colloque «*Digitalization, artificial intelligence and languages: overview and opportunities*», Npld-coppieters campus, Barcelone, 2024

langue: en quoi les occitans sont-ils une minorité discriminée, notamment si l'on conçoit la nécessité d'une langue officielle unique ? Comment peut-on arguer de la discrimination glottophobe (**justice anti-discriminatoire**) ou de réparations mémorielles (**justice réparatrice**) ? Qui est le sujet de droit, l'individu ou le groupe ? Quel est l'apport du droit à l'occitanisme : le droit positif national ou le droit international tel qu'établi par des traités ? L'approche juridique française est-elle cohérente avec les principes républicains ?

Ces points seront parcourus dans les chapitres ci-dessous.

Pour partir sur des bases réalistes, il convient tout de suite d'admettre que l'exigence de justice n'est pas propre à la minorité occitaniste. Il convient de replacer la demande occitaniste parmi la pluralité des demandes minoritaires avec laquelle l'occitanisme entretient des rapports très divers (de concurrence, d'analogie, de convergence voire de complémentarité). Comme on le verra, le traitement de ces demandes multiples relève du droit anti-discriminatoire. Cette approche nous permettra d'introduire les concepts de **discrimination glottophobe** et de justice réparatrice (réparation mémorielle). Le droit international n'hésite pas à définir comme objet de droit des groupes de personnes qui sont reliés par un lien ethnique (langue par exemple). Cette prise en compte des droits collectifs est farouchement combattue par l'État français. Cela pose un problème démocratique et l'occitanisme se range alors du côté de la lutte pour la démocratie plurielle en Europe. Cela pose aussi un problème par rapport aux fondements même de la République. En refusant tous les droits collectifs d'origine ethnique, le Conseil Constitutionnel est-il fidèle aux principes républicains? Rien n'est moins sûr : dans le domaine juridique constitutionnel. L'occitanisme peut jouer à fronts renversés et devenir un défenseur de la République telle qu'elle a été conçue en 1789.

Introduction : de la lutte nationalitaire à la lutte antidiscriminatoire

L'occitanisme s'est longtemps positionné en utilisant le concept de « nation ». Le nationalisme intégral ne reconnaît aucune autre communauté que la communauté nationale. Cela correspond au républicanisme classique. Au fil des siècles, le nationalisme français a reconnu certaines minorités politiques (la commune, le département...), partidaires, associatives ou syndicales . Pour l'essentiel, ici s'arrête sa reconnaissance des groupes minoritaires.

Il arrive que les minoritaires veuillent demander que justice leur soit rendue dans la loi. Ils se tournent alors vers le droit positif pour *reconnaissance* et *remédiation*. Du point de vue philosophique, l'enjeu est celui (des théories) de la justice. Du point de vue juridique, on parlera plutôt de *discrimination* et du point de vue politique d' *universalisme*.

L'**occitanisme anti-discriminatoire** trouve un relai juridique dans le droit français. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, le droit positif prend en compte les inégalités réelles cachées sous le principe de l'égalité de chaque citoyen par rapport à la loi. Mais cette prise en compte est individuelle : un groupe de citoyens ne peut pas être discriminé pour la raison simple que la République est indivisible.

L'opposition entre groupe majoritaire qui englobe et groupes minoritaires dépasse le seul cadre du nationalisme politique. La tension entre majoritaires et minoritaires est permanente et multiforme. Elle existe au sein même de la société. Des gens qui se reconnaissent comme semblables peuvent être reliés par des caractéristiques très différentes, langue ou classe sociale mais aussi orientation sexuelle, âge, état physique etc...

L'occitanisme antidiscriminatoire doit donc être pensé dans une réalité plus large : celle de la lutte éternelle entre des minorités et la majorité. Cette analyse fait l'objet du premier sous-chapitre. Cela ne clôt toutefois pas la discussion puisqu'il faut aussi prendre en compte les discriminations passées. Cela fera l'objet du second sous-chapitre qui reprendra quelques concepts occitanistes importants empruntés d'ailleurs au vocabulaire du multiculturalisme (réparation mémorielle...).

L'occitanisme anti-discriminatoire suppose une entorse à un principe de justice qui va mobiliser un groupe de combat. Certes toutes les discriminations ne présentent pas le même niveau de gravité et il existe aussi des discriminés qui préfèrent rester dans l'invisibilité. Toutefois les combats anti-discriminatoires ne doivent pas être vus comme une hiérarchie de gravité structurée par la concurrence des revendications. Ce qui est gagné par une minorité peut profiter à une autre¹⁰³. Bien sûr, la lutte occitaniste peut se baser sur des textes juridiques qui posent un droit positif (*occitanisme justicier*). Mais elle peut plus modestement affirmer une *présence minoritaire*. Les deux combats sont souhaitables. Le groupe de combat occitaniste n'est pas non plus un groupe ethnique au sens classique ni une secte. Les occitanistes participent à une lutte plus générale pour une démocratie qui écoute ses minorités.

Fondamentalement les occitanistes sont dans la contestation de l'unilinguisme et, pratiquement, dans une demande de plurilinguisme ou de multilinguisme. Au delà du pluralisme linguistique, c'est la porte ouverte au pluralisme tout court. C'est aussi la porte ouverte à un nouvel universalisme qui conteste l'universalisme officiel de l'État français qui est un universalisme abstrait, théoriquement indifférent aux diverses cultures. En réalité, le républicanisme classique a valorisé une certaine culture ethnique, occidentale, coloniale, mâle, blanche, monolingue, arrogante, et surplombante dans une superbe ignorance toutes les différences.

La lutte occitaniste est une lutte certes minoritaire, mais qui pousse les dominants à faire évoluer leurs positions. Le but du jeu est la démocratie elle-même. En effet la démocratie n'est pas seulement un système politique où s'exprime une volonté commune par le vote. C'est aussi un système politique qui reconnaît et protège ses minorités. La qualité de la démocratie se mesure à l'aune des mesures prises en faveur des minorités. En ce sens l'**occitanisme de la démocratie plurielle** est un des carburant qui améliore la démocratie pour peu qu'il soit lui-même à l'écoute des autres revendications minoritaires.

Ainsi, l'occitanisme rejoint les principes de l'Europe démocratique et plurielle. Cela fera l'objet du sous-chapitre suivant. Les principes de justice qui structurent les sociétés multiculturelles ont notamment été exposés par le philosophe Kymlicka. On en fera un survol rapide. Mais en quoi ces principes sont-ils pertinents pour une République française entièrement conçue autour du concept d'« indivisibilité » ? Pour répondre à cette question, il faut revenir aux principes des révolutionnaires de 1789. Ils ont été dévoyés par le « républicanisme classique ». La jurisprudence anti-minorités du Conseil constitutionnel n'est pas recevable. Ainsi, *même en restant à l'intérieur de la souveraineté française*, il est parfaitement possible de développer un droit favorable aux minorités qui prennent déjà dans le droit positif le nom de « populations »¹⁰⁴ ethniques traditionnelles. C'est du moins l'avis de juristes comme Médard qui fait valoir une idée simple : le modèle de citoyenneté républicaine basée sur la libre adhésion politique suppose une République

103 B. Perreau dans son livre exemplifie comment jouent les analogies entre les cas de discriminations pour produire de nouvelles mesures anti-discriminatoires.

104 « population » est le terme employé dans la législation française à défaut du mot « peuple » trop sécessionniste.

qui tient ses distances à l'égard des religions (l'Etat n'a pas de religion officielle) mais aussi des cultures (l'Etat ne favorise pas une culture ou une langue par rapport à d'autres).

Ainsi l'occitanisme est un mouvement politique proche des philosophies modernes : la lutte contre les discriminations, la lutte pour une démocratie culturellement plurielle, la lutte pour une démocratie qui respecte ses minorités et même (divine surprise) la lutte au service de la République française en train de se dévoyer.

VII 1 - L'occitanisme antidiscriminatoire et ses limites

L'idéologie antidiscriminatoire traverse l'histoire de l'occitanisme autour de la demande de reconnaissance et de soutien de la part de l'État français. La thématique de la discrimination est aussi présente lorsqu'on parle de « droit linguistique », qu'il s'agisse de la législation attachée à la langue ou des droits reconnus aux locuteurs. Il convient donc de se demander en quoi la minorité occitanophone est concernée par la **discrimination glottophobe**.

La discrimination met en présence un groupe majoritaire (au sens de « dominant » et pas seulement en terme de nombre) et un groupe minoritaire qui diffère du majoritaire sur des critères qui peuvent être très divers (handicap, âge, langue, sexe, orientation de genre, mais aussi religion, classe sociale, mode alimentaire etc.).

Le groupe majoritaire n'est pas forcément incarné dans une institution comme l'État colonial repéré par Robert Lafont dans les années 60. La norme majoritaire n'est pas forcément visible dans les textes du droit positif ou dans une vision politique de type *universaliste abstrait*. La normalisation imposée par les majoritaires peut avoir une dimension simplement sociale ou symbolique : la majorité francophone est un groupe qui produit naturellement de la domination d'une langue sur les autres et d'une culture (au sens ethnique) sur une autre.

Les deux réalités de « présence minoritaire » et de « groupe minoritaire »

La *présence minoritaire* ne se définit pas de façon univoque¹⁰⁵. La même personne peut être dans la majorité dans une sphère de vie (par exemple l'action politique) et minoritaire dans une autre (par exemple sa religion ou sa santé). La minorité peut être en interdépendance compliquée avec d'autres minorités : la revendication linguistique de la minorité des sourds (langue des signes) est à la fois en convergence et en rivalité avec la revendication occitane. L'éclatement en minorités distinctes est visible lorsque l'occitan est en relation avec les autres langues traditionnelles comme le breton, avec les langues non territoriales, avec les langues migrantes (mais qui restent bien vivantes dans le pays d'origine). Les gascons ou auvergnats sont eux-même une minorité linguistique, gasconne ou auvergnate, dans la minorité occitane.

Mais une personne gasconne par exemple, minoritaire linguistiquement, peut aussi être du côté des majoritaires dans d'autres situations, par exemple du côté de ceux qui ont un emploi. La même personne peut aussi cumuler d'autres appartenances minoritaires avec des discriminations associées, par exemple l'obésité et la laideur.

105 J'emprunte à Bruno Perreau le concept de « présence minoritaire ». Les principes de justice intéressant les luttes minoritaires sont abondamment discutés dans : *Sphères d'injustice – pour un universalisme minoritaire*, Perreau Bruno, col. Terrains philosophiques, La La Découverte, 2023.

Dans cet univers mouvant des minorités, on peut donc parler de « présence minoritaire occitane ». Ces présences minoritaires peuvent se réaliser socialement de façons très différentes : effacement (la minorité ne veut pas apparaître), groupe informel d'individualités (par exemple les plurilingues français-occitan), groupe défini par une ethnicité commune (appelée *population* dans le droit français), voire peuple occitan lorsqu'on admet une conscience identitaire, ou « nation sans Etat » dans une dimension proto-souveraine.

Il y a donc des stratégies occitanistes possibles très différentes.

Aux demandes minoritaires, en France, la majorité peut répondre de trois façons.

- La première façon est *d'ignorer* la minorité : on ne discute pas la norme majoritaire ; on l'impose. On peut parler ici d'assimilation et plus précisément dans le cas occitan *d'assimilation culturelle*.

On admet en général que les minoritaires ont le droit de ne pas être assimilés¹⁰⁶.

- la deuxième façon est d'incorporer la minorité en mettant en place une nouvelle règle qui subsume majorité et minorité. Le « mariage pour tous » crée une règle de droit *élargie* à tous les couples. Le groupe majoritaire est ainsi renforcé par l'incorporation de sa minorité. Dans le domaine linguistique, cela s'exprime par exemple sous forme de textes juridiques qui ne nomment pas les langues concernées. Du point de vue du droit constitutionnel, il s'agit de « transcender » les diverses cultures de France.
- la troisième façon consiste à *rétablir un équilibre de justice* en compensant les effets d'une discrimination structurelle. Ce sont par exemple les mesures en faveur des handicapés, les règles pour imposer la présence féminine dans les organes de décision ou encore les mesures en faveur des populations racialisées discriminées dans le domaine du logement ou de l'emploi.

Toutes ces mesures sont regroupées sous le nom de l'action positive ou discrimination positive (*affirmative action* en anglais). Le droit français, par exemple, a une liste exhaustive de 25 cas de discrimination auquel il se propose de remédier. Parmi ces cas, il existe la discrimination selon « la capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français » (sous-entendu : sans pouvoir parler français). L'action positive entraîne un effet d'aubaine pour ceux qui peuvent justifier de leur minorisation, et cela, parfois, au dépend d'autres groupes tout aussi minoritaires mais non reconnus.

La politique anti-discriminatoire française est parfois dénommée politique « d'égalité des chances », parfois politique « anti-méritocratique » (la méritocratie peut ne pas être effective dans certaines situations), parfois « politique en faveur des minorités visibles ».

Cette politique ne pourra jamais répondre au cas particulier des minorités ethniques, qui non seulement veulent pratiquer leur langue (et mode de vie) mais aussi veulent *perpétuer l'usage* de la langue (et mode de vie) dans le futur.

VII 2 - Les occitanophones sont-ils discriminés ? Quand le passé déborde sur le présent

En ce qui concerne les Occitans, le pouvoir central, depuis deux ou trois siècles, affirme une surdité et indifférence à toute épreuve. Avec la construction de la République et de la nation politique, la **discrimination linguistique** est devenu systématique. Dans l'Etat, l'emploi et les responsabilités étaient réservées aux locuteurs français exclusivement. Même l'accent était traqué à l'intérieur des

106 Voir à ce sujet :

http://justicepournoslangues.fr/droits_et_justice/le_droit_de_ne_pas_subir_d_assimilation_forcee.html. Le site justicepournoslangues est une source impressionnante d'informations, mais dont (le ou) les auteurs restent dans l'ombre (sans Direction de publication)

médias. Cette **glottophobie** à grande échelle a été compensée par une offre de formation gratuite pour intégrer l'univers des francophones. L'aliénation (au sens occitaniste), l'enseignement du français et le remplacement des générations ont produit un renversement complet de situation. Tous les Occitans sont maintenant francophones.

La minorité occitanophone est devenue une minorité *culturelle*, comparable à celle par exemple des végétariens ou des espérantistes. L'appartenance à la minorité relève maintenant du choix personnel et donc échappe complètement à la critique de « communautarisme fermé ». Cette remarque est importante pour négocier un statut juridique adapté aux principes constitutionnels. La minorisation pour les occitans n'entre plus dans le cadre des discriminations *structurelles* qui justifient une lutte anti-discriminatoire. Par contre, la discrimination structurelle est encore le cas pour des jeunes guyanais qui ne parlent pas le français lorsqu'ils rentrent à l'école. Mais l'État met alors en place une pédagogie plurilingue qui est censée remédier à leurs difficultés linguistiques. La situation reste encore très cahotique.

Effets de deuil et nécessité d'une remédiation

La génération née au milieu du vingtième siècle a vécu la substitution linguistique et culturelle. Cela a entraîné la disparition de l'univers d'enfance avec des effets de deuil. On sait à quel point les langues sont porteuses d'affectivité. Ne plus pouvoir parler la langue de ses aïeux peut être vécu comme une souffrance. Comme certains psychologues l'ont fait remarquer, le registre de l'intime et de l'affectivité était naturellement exprimé en langue occitane. En passant exclusivement au français, les parents sont peut-être devenus incapables d'exprimer cette relation avec leurs enfants. Il y a peut-être un effet psychologique qui a joué en France à grande échelle pendant ces années d'abandon des langues maternelles autochtones. L'effet de deuil joue peut-être aussi dans l'engouement pour la défense du petit patrimoine qui est tellement visible en France. Ce patrimoine local a suivi le sort de la société rurale détruite par la modernité.

La psycholinguistique avance aussi le concept « d'autooèse ». Le langage intérieur (endophasie) c'est à dire le discours non verbalisé que l'on se tient dans son esprit fait l'objet d'études linguistiques¹⁰⁷. Ce discours intérieur joue un rôle important pour la conscience de soi (l'autooèse), sa perpétuation dans le temps, la narrativité de sa propre histoire, bref la mémoire autobiographique. Il tient donc un rôle essentiel dans l'identité individuelle en général et occitane en particulier. On peut supposer que la disparition de la langue occitane a produit un effet de clivage identitaire dans l'autooèse de la génération occitanophone, clivage dont les conséquences sociétales sont à ce jour non mesurées.

La disparition d'une langue a aussi un effet qui est d'ordre plus *collectif*. C'est la perte d'une expérience commune qui a imprégné au plus profond la vie auditive, mémorielle et relationnelle des locuteurs. On peut appeler cette souffrance le « syndrome du dernier des mohicans ».

De ce point de vue, il y a besoin d'une remédiation psychologique pour guérir une blessure psycholinguistique qui se propage de façon invisible de génération en génération. Cette souffrance jamais clairement nommée explique peut-être selon les cas une névrose linguistique (sous la forme : *ne parlons plus de ce qui s'est passé !*) ou inversement le soutien que les populations apportent à leurs langues régionales.

107 *Tout le monde n'a pas une petite voix dans la tête*, Gozlan Marc, blog Réalités Biomédicales, juin 2024

<https://www.lemonde.fr/blog/realitesbiomedicales/tag/autonoese/>

Langage Intérieur, Perrone-Bertolotti Marcela & al. Disponible en ligne à :

https://hal.science/hal-01467107/file/Perrone_Bertolotti_etal_2016_LangageInterieur.pdf

L'occitaniste d'aujourd'hui professe facilement une **idéologie des racines**. En soi c'est une idéologie fixiste (la plante demeure dans son essence). Mais on peut aussi dire que l'épanouissement d'une personne ne peut pas se faire s'il faut payer le prix de l'environnement culturel qu'elle a aimé et qui a fait d'elle ce qu'elle est.

L'expérience de la substitution linguistique recouvre la perte d'un héritage linguistique familial. L'expérience du lignage est d'autant plus blessée que les ressources culturelles sont toujours là pour rappeler la civilisation occitane (littérature occitane, rites divers, configuration paysagère, onomastique etc.).

L'histoire occitane charrie des souvenirs de conquêtes, de pillages, de meurtres et de croisades. La situation des occitanistes est alors comparable à celle des descendants d'esclaves. La mort a emporté tous les esclaves et tous les esclavagistes. Le descendant d'esclave a la vie standard et moyenne du reste de la population et ne peut se prévaloir d'aucune discrimination personnelle. Il reste cependant la nécessité de reconnaissance et de réparation mémorielle (**justice réparatrice**). Les porteurs de cette exigence sont les descendants des populations discriminées mais aussi tous ceux qui se reconnaissent dans cette cause. C'est une exigence de justice et de vérité historique (cf. la loi Taubira à ce sujet). Sans réparation mémorielle, une société vit dans la culpabilité et le mensonge.

VIII - Droit constitutionnel : l'occitanisme pour les droits ethniques collectifs (multiculturalisme)

Si l'occitanisme antidiscriminatoire est axé sur les droits des personnes, il a également une dimension collective car il y a forcément plusieurs personnes concernées par la (ou ce qui est vécu comme une) discrimination. Partout dans le monde, des législations reconnaissent des droits collectifs c'est à dire que le groupe lui-même est sujet de droit. C'est toujours le cas du groupe majoritaire dit national mais il y a parfois aussi reconnaissance juridique de sous-groupes. C'est le cas de l'Union Européenne qui construit un système juridique à deux niveaux de souveraineté, européen et national. Le Conseil de l'Europe est également très en pointe vers ce qu'on peut appeler une *démocratie plurielle* qui met les minorités au centre de ses préoccupations. Le libéralisme politique a aussi imaginé les conditions de fonctionnement de pays multiculturels dont la base est territoriale. Le philosophe Kymlicka est une des voix de cette approche politico-juridique. Le multiculturalisme et le multilinguisme se situent à l'exact opposé de ce qu'on appelle le républicanisme classique français. Ce républicanisme classique, tel qu'exprimé par le Conseil d'Etat et le Conseil Constitutionnel, est très vivement critiqué par de nombreux juristes : pour eux l'interprétation juridique de la constitution française est dévoyée. Il faut donc reconsidérer les valeurs républicaines pour revenir à l'esprit même de la république française, c'est à dire une république qui organise son système juridique sans détruire ses langues et cultures.

C'est d'ailleurs l'esprit même de l'Europe.

Ainsi l'**occitanisme multiculturaliste** est en phase avec les traités européens mais est aussi, de façon plus paradoxale, avec la vision républicaine française (occitanisme défini par l'**anti-républicanisme classique**).

VIII – 1 Les occitanistes dans un combat pour une Europe démocratique plurielle : le Conseil de l'Europe

On ne s'étonne pas que le chemin vers le pluralisme soit précisément celui de l'Europe construite dans le respect de ses nombreuses langues officielles. Les avancées les plus notables se font au sein du Conseil de l'Europe (CoE), avec les traités internationaux pour la défense des droits des minorités et pour la défense des langues régionales. Concernant les langues minoritaires, le conseil de l'Europe a produit une résolution : la recommandation CM/Rec(2022)¹⁰⁸. Cette recommandation a un objectif large qui est la démocratie et l'État de droit. Plus précisément, elle postule "l'importance de l'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie". L'éducation est mise à contribution pour la démocratie plurielle et les langues sont mises à contribution pour l'éducation. Les langues minoritaires sont ainsi au service de l'éducation et de la démocratie. Mais les langues minoritaires sont également un but en soi, pour les services notamment cognitifs que nous avons décrits plus haut (cf. l'occitanisme utilitaire). Du point de vue des groupes culturels, le Conseil de l'Europe vise « l'interculturalité » c'est à dire la capacité à aborder les différences culturelles dans un esprit ouvert.

Le Conseil de l'Europe possède un organisme spécialisé dans la dimension linguistique, « le Centre européen pour les langues vivantes (ECML en acronyme anglais) » qui a pris à bras le corps la mise en place d'une éducation aux langues. Cette éducation intègre le souci des langues traditionnelles comme l'occitan, des langues sans territoire et des langues des migrants.

Dans cette perspective, l'occitanisme est dans le cadre idéologique de la **démocratie plurielle** qui se confond plus ou moins avec la coexistence de minorités culturelles.

L'ONG représentative des nations ethniques en Europe est la FUEN (Federal union of european nationalities). La charte du CoE (Conseil de l'Europe) qui vise au respect des minorités a été signée par presque tous les pays d'Europe, mais pas par la France¹⁰⁹. L'explication avancée par la France est qu'il n'existe pas de minorités en France, pays indivisible. Il est donc difficile de faire « une éducation interculturelle » comme le préconise la recommandation CM/Rec(2022) s'il n'y a pas de minorités culturelles¹¹⁰.

La notion d'indivisibilité amène à une position juridique très contestable : l'indivisibilité n'est pas un principe qui s'oppose à la reconnaissance et la protection de groupes ethniques traditionnels ou non. Faudra t-il modifier le fonctionnement juridictionnel de la République pour le mettre en accord avec ses fondements philosophiques ?

VIII 2 – la vision multiculturelle de Will Kymlicka et sa transposition dans le droit français

Le principe d'indivisibilité de la nation est une atteinte à un principe de justice

Le philosophe Will Kymlicka, connu comme un des philosophes du multiculturalisme voit dans le principe d'indivisibilité une atteinte à un principe de justice. Un système politique a pour devoir de permettre à ses citoyens de jouir de sa « culture sociétale » (ethnique). La République doit s'interdire *d'imposer ses dimensions ethniques* aux « populations » citoyennes. L'égalité de tous devant la loi et l'universalisme abstrait sont contradictoires avec les situations réelles qui, elles, peuvent être discriminantes. Elle sont aussi des offenses aux cultures ethniques en imposant

108 Recommandation «L'importance de l'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie» www.ecml.at/Recources/CouncilofEuroperecommendation/tabid/5570/Default.aspx

109 *Convention cadre pour la protection des minorités nationales*. Disponible en ligne :

<https://www.coe.int/fr/web/minorities/at-a-glance>

110 La France, en tant que membre du Conseil des ministres, a approuvé la recommandation sans émettre de réserves connues

l'ethnicité française c'est à dire la langue française, l'héritage du passé français, les valeurs française, les croyances et les mœurs de la majorité.

Kymlicka fait des propositions qui permettent, à la fois, de garder *l'égalité de tout citoyen devant la loi* et de moduler les effets de la loi selon les groupes « ethniques » existant dans la République. Une des idées avancées est que le droit est le même pour tous mais qu'il faut lui donner une *formulation spécifique* selon les groupes.

Pressions internes et externes

Il introduit une distinction intéressante concernant la stabilité des groupes ethno-culturels. La stabilité peut être due à des pressions internes par lesquelles le groupe impose sa culture à ses membres ou à des pressions externes. Les *pressions internes* correspondent à ce qu'on appelle souvent «le communautarisme», système de rôles, de valeurs et de comportements fixes qui ne sont pas forcément acceptables. Les exigences liées aux droits de l'homme et à la liberté individuelle peuvent mener au rejet juridique de ces pressions (par exemple excision, mariage forcé...). Cela est d'autant plus vrai pour les groupes immigrés puisque l'immigration suppose une acceptation des règles dominantes de la société d'accueil. La *pression externe* correspond aux démarches politiques qui aident le groupe à se stabiliser afin d'élargir l'offre des cultures ou langues disponibles dans la société. L'Etat n'est donc pas censé être bienveillant et neutre. Il est au contraire censé être actif pour défendre les cultures traditionnelles ou immigrées. Du point de vue moral, cela doit avoir pour effet de consolider le respect que chacun doit avoir pour lui-même quelque que soit sa culture d'origine et même s'il la quitte plus tard. Comme on le voit, cette position oblige à distinguer l'aspect culturel (l'Etat n'a pas de religion) et l'aspect culturel (l'Etat fonctionne avec une langue et une culture qui ne peut pas s'imposer au détriment d'autres langues et cultures). On peut donc qualifier la démarche de Kymlicka est d'anti-communatarienne.

La vision multiculturelle est compatible avec les valeurs de la république française

Robin Médard¹¹¹ a mené une analyse exhaustive de la compatibilité de cette vision multiculturelle avec les principes républicains français. Il n'est pas possible de reprendre en détail la démonstration mais sa conclusion est claire : l'organisation juridictionnelle française est incohérente. La République ne respecte pas ses propres fondements qui distinguent clairement la société politique de la société ethnique.

L'embarras juridique se révèle dans droits spécifiques accordés par la République (en particulier à Wallis et Futuna, en Guyane ou en Nouvelle Calédonie) mais également dans des droits *territoriaux* dérogoratoires en métropole (les zones d'éducation prioritaire, le statut d'Alsace-Lorraine etc). Dans l'Union française du début du XXIème, la République a même fait cohabiter des systèmes juridiques concurrents. La dérogation à la loi est même concrétisée par le droit à l'expérimentation des collectivités locales, même si la dérogation est transitoire finissant par l'abandon ou la généralisation.

En réalité, le République française est une volonté *politique* commune qui dérive de droits citoyens (une allégeance objective). Elle n'est pas fondée sur l'appartenance à la même culture, ni du point de vue religieux, ni linguistique, ni selon aucune croyance ou mœurs (allégeance subjective). Ainsi selon Médard, "la nation française ne peut aspirer à l'universel que sous la forme d'une nation

111 *La République face aux droits des minorités - Lire l'ordre juridique français à partir de la théorie libérale de Will Kymlicka*, Médard Robin, L'Harmattan - col Questions contemporaines - 2015

politique qui *transcende les cultures*, non pas en les dominant ou en niant leur existence, mais en les protégeant et en encourageant la dissociation des allégeances subjectives et objectives." La constitution française de 58 déclare que "la France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. ". Le Conseil Constitutionnel a rapproché le refus de la *distinction selon l'origine et l'indivisibilité* pour conclure que la République ne reconnaît pas "des droits collectifs à quelque groupe que ce soit, défini par une communauté d'origine, de culture, de langue ou de croyance"¹¹². Mais il faut distinguer «l'origine» de «la culture et de la langue». Un groupe ethnique ou linguistique est ouvert à toute personne quelle que soit son origine. Comme le peuple Corse a des corses d'adoption¹¹³, l'Occitanie est constituée de toutes les personnes qui s'y reconnaissent à un moment donné. Un groupe ethnique ou linguistique est une culture ou une langue que l'on peut rejoindre ou quitter¹¹⁴. Si l'on considère plus précisément la dimension linguistique, Wanda Mastor en tant que juriste constitutionnaliste note que «le droit comparé apporte la preuve irréfutable de l'absence d'incompatibilité entre le caractère indivisible, voire unitaire, d'une République, et la reconnaissance des langues régionales en son sein»¹¹⁵. La République n'est aucunement fractionnée par la reconnaissance de ce type de groupe pour lequel il existe d'ailleurs l'appellation juridique de «population». L'occitanisme est sur ce point en accord avec l'individualisme moderne et le libéralisme républicain. *L'idéologie des racines* est malvenue par son aspect essentialiste et fixiste. Il faut la comprendre davantage comme l'existence d'un *leg* culturel vu comme une ressource.

L'action des minorités linguistiques doit faire évoluer le droit français

Pour les cultures traditionnelles, la République a produit des effets malfaisants, de telle sorte qu'on peut formuler qu'elle a eu une dimension ethnocidaire ou au moins, linguicidaire¹¹⁶. Est-il possible de retrouver ce qui a été perdu en diversité et originalité ? C'est douteux.

Mais pour respecter ses fondements, la République ne doit plus imposer sa culture et sa langue. Elle ne peut faire valoir son ethnicité propre aux dépens d'autres communautés ethniques. La loi française peut aller vers la *reconnaissance de droits collectifs ethniques*, sans passer par la solution extrême du fédéralisme. Si on limite les droits ethniques à des droits linguistiques, l'avancée juridictionnelle est encore plus facile.

Cette avancée n'est pas impossible. Dans le cadre de la francophonie, la France s'est enfermée dans une contradiction insoluble puisqu'elle demande pour les autres ce qu'elle refuse sur son territoire métropolitain. Le cadre stratégique de la francophonie (2023-2030) affirme son soutien à la «diversité culturelle et linguistique dans le monde», ainsi qu'au «multilinguisme et à la diversité des expressions culturelles». La déclaration de Villers-Cotterêts (2025) ne dit pas autre chose

112 Décision N°99-412DC, 15 juin 1999

113 Vote à l'assemblée de Corse du 13 octobre 1988

114 La convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales - dans son article 14 (CoE) ainsi que la charte européenne des droits fondamentaux dans son article 21 distinguent clairement le critère d'origine et celui d'appartenance à une minorité nationale.

115 *Contribution extérieure à l'appui de la conformité à la Constitution de la loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion*, Mastor Wanda, Reçu au greffe du Conseil constitutionnel le 3 mai 2021, 2021-818 DC

116 *Ethnocide, un tabou français, Actes du colloque international organisé le 19 mars 2022 à l'Université de Bretagne Sud – Vannes*, Kevre Breizh, coordination culturelle associative de Bretagne, ELEN Réseau européen pour l'égalité des langues. Sur l'aspect juridique, voir la contribution : *La lutte contre l'ethnocide, un enjeu en France et dans le monde*, Louarn Tangi

quand elle se réjouit de «la diversité d'expression et de création des contenus culturels» dans le cadre «d'une société du savoir pluriel». Une seconde raison tient à la pression d'organismes internationaux, ONU (Unesco, Haut commissariat aux droits de l'homme de l'ONU), Conseil de l'Europe et dans une moindre mesure de l'Union Européenne.

Donnons un exemple. Dans son rapport aux minorités, la France s'entête dans une dénégation qui est régulièrement critiquée par des instances juridiques internationales.

Voici par exemple l'article 27 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques à laquelle la France a adhéré le 4 novembre 1980 :

« Dans les États où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques, les personnes appartenant à ces minorités ne peuvent être privées du droit d'avoir, en commun avec les autres membres de leur groupe, leur propre vie culturelle, de professer et de pratiquer leur propre religion, ou d'employer leur propre langue ».

La France a adhéré à ce traité (contrairement par exemple à la Convention cadre pour les minorités culturelles) mais en émettant des réserves sur cet article. En 2001, puis régulièrement à chaque rapport, le Comité des Droits économiques, sociaux et culturels rappelle à l'État français les principes fondamentaux des droits humains des minorités :

« Le Comité estime que le fait que tous les individus bénéficient de droits égaux dans l'État-partie et qu'ils sont égaux devant la loi, ne signifie pas que les minorités n'ont pas le droit d'exister et d'être protégées en tant que telles dans l'État-partie. Le Comité souligne que l'égalité devant la loi ne permet pas toujours d'assurer l'égalité de la jouissance des droits de l'homme, et en particulier des droits économiques, sociaux et culturels par certains groupes minoritaires dans un pays »

Voici par exemple la réponse de la France en 2008 au Comité des droits économiques sociaux et culturels des Nations unies, la France affirme (§ 331) :

«La France ne reconnaît pas en son sein l'existence de minorités disposant en tant que telles de droits collectifs opposables dans son ordre juridique. Elle considère que l'application des droits de l'homme à tous les ressortissants d'un État, dans l'égalité et la non-discrimination, apporte normalement à ceux-ci, quelle que soit leur situation, la protection pleine et entière, à laquelle ils peuvent prétendre. Il s'agit d'une conception particulièrement exigeante des droits de l'homme ».

Dans l'analyse de l'ethnocide culturel commis par la République, l'association Kevre Breizh peut conclure que «le crime est parfait. Il n'y a pas de cadavres puisque les minorités n'ont pas d'existence reconnue.»¹¹⁷ On notera aussi que les droits individuels ne sont pas si élargis que semble le dire l'administration française. Ainsi, le Conseil Constitutionnel a eu à se prononcer sur l'article 75-1 de la constitution qui dit que « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ». Son avis stipule que « cet article n'institue pas un droit ou une liberté que la Constitution garantit ». Ainsi non content de refuser, voire nier, l'existence des groupes linguistiques, le Conseil Constitutionnel nie aussi l'inscription dans le droit positif de la liberté *individuelle* à utiliser une langue du patrimoine français. La République ne (re)connaît que la langue, pas ses utilisateurs.

IX – Droit : l'occitanisme de la justice linguistique

La justice linguistique peut être comprise comme une exigence morale qui reconnaît la même dignité à toutes les langues. Tout le problème consiste à passer de la dignité à l'égalité effective, et

117 Ethnocide... op.cit.

donc à une législation qui œuvre en ce sens (co-officialisation, bilinguisme etc...). Mais puisque les langues ne sont pas des objets de droit, on peut aussi déduire les droits linguistiques, soit par l'intermédiaire des droits positifs des personnes, soit par l'intermédiaire d'un droit positif associé au groupe de locuteurs.

Il convient de faire tout de suite une remarque qui nuance l'importance de la justice linguistique. La justice linguistique vise à diminuer la domination d'une langue sur une autre. Mais ceci peut organiser la fragmentation linguistique et affaiblir les langues de domination intermédiaire (le français, l'espagnol...). L'exigence de justice linguistique risque indirectement de favoriser le seul anglais.

Du point de vue occitaniste, il n'y a pas vraiment de stratégie à privilégier entre le droit des personnes, le droit des groupes linguistiques ou le droit associé aux langues (législation linguistique). L'**occitanisme justicier** demande une révision de la constitution et/ou une loi cadre pour les langues régionales qui puisse aller au-delà de la loi Molac. En réalité la loi Molac reste « hors sol » : elle n'a fait l'objet d'aucun décret ou arrêté d'application. Le chemin restera malaisé pour avoir les décrets d'application vraiment favorables aux langues régionales. Il faudra ensuite la bonne volonté de l'administration qui est loin d'être gagnée, sans compter les recours hostiles devant les tribunaux traditionnellement en la défaveur des langues minoritaires. L'obtention de mesures *strictement politiques*, par exemple au niveau régional, apparaît comme un chemin plus direct et rapide.

Une stratégie occitaniste, plus minoritaire et politicienne, demande une égalité juridique entre territoires (**justice territoriale**), de tous les points de vue, et notamment du point de vue linguistique. L'égalité entre territoires entraînerait indirectement la justice linguistique. Il s'agit donc d'aller plus loin que le régionalisme français puisque l'égalité politique, administrative voire économique déboucherait sur une égalité ethnolinguistique. Le carburant de cette lutte serait le sentiment de relégation sociale et culturelle. Tout ceci est fort confus et discutable comme on verra plus bas.

IX – 1 Un droit pour qui : la personne, le groupe, la langue ?

La justice linguistique dérivée des droits de la personne

Les droits de l'homme, tels qu'ils sont écrits dans les textes juridiques¹¹⁸, expriment une exigence de *dignité* (« les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits »), une exigence de *liberté* (en particulier la liberté d'expression), une exigence d'*égalité* (qui est traitée en France comme une exigence de non-discrimination lorsque l'égalité devant la loi est défailante). Les textes relatifs aux droits de l'homme reconnaissent aussi le droit à avoir une *identité*, autre que nationale puisque celle-ci est acquise par définition.

Certains juristes affirment que "la consécration en France d'un droit à pratiquer la langue de son choix passe par la reconnaissance indirecte de droits linguistiques individuels". C'est par exemple le cas de Laurent Malo¹¹⁹.

118 La Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948) et la Convention européenne des droits de l'homme (1950)

Le Guide des droits linguistiques de l'ONU¹²⁰ postule aussi que « l'approche fondée sur les droits de l'homme s'appuie sur des instruments, des mécanismes et des structures de contrôle et d'exécution déjà bien établis (...). Appréhender les droits linguistiques au sein du paradigme des droits de l'homme permet une gestion efficace des problématiques linguistiques (...) ».

Il n'est pas question ici de se prononcer sur les controverses juridiques. Il reste cependant intéressant de noter que la politique linguistique de la France donne lieu à une protestation *en droit*, notamment par les instances internationales.

Lorsque le Conseil constitutionnel a censuré une partie de la loi Molac¹²¹, le Haut commissariat aux droits de l'homme de l'ONU a demandé des explications au gouvernement français en s'appuyant sur des traités internationaux signés par la France¹²². Outre le rapporteur en charge des minorités nationales, la lettre a été signée par les rapporteurs chargés des droits culturels et des droits à l'éducation. On notera avec intérêt que cette lettre critique aussi la complaisance de certaines administrations française par rapport à la langue anglaise.

Le droit à l'identité est particulièrement intéressant car, selon le guide pratique de l'ONU, « dans les sociétés inclusives, l'identité individuelle a autant d'importance que l'identité nationale : aucune n'exclut l'autre. ». Mais dans le domaine linguistique, on passe naturellement d'une identité individuelle à une identité collective : « Il en va de même du caractère central de la langue comme marqueur de l'identité des minorités linguistiques en tant que communautés [nom des individus, des toponymes et des rues] (...) La reconnaissance et la célébration de l'identité nationale doivent inclure une reconnaissance des contributions de toutes les couches de la société, y compris des minorités et de leurs langues ».

La question se pose donc de savoir dans quelle mesure l'occitanisme peut se prévaloir d'un droit collectif.

La justice linguistique comme un droit collectif

Demander des droits collectifs semble relever de la mission impossible en France. Certes on observe des actions de reconnaissance (par exemple des cultes), de promotion (par exemple des femmes) ou plus largement de gestion (par exemple l'organisation du sport en fédérations). On voit aussi que la France peut réagir à des situations particulières (dans les DOM ou en Corse) par un droit adapté. Mais la règle générale est de ne pas donner de droits à des groupes. Ceci explique

119 *Les langues régionales dans la Constitution française : à nouvelles donnes, nouvelle réponse ?*, Laurent Malo, In Revue française de droit constitutionnel 2011/1 (n° 85), pages 69 à 98, PUF

120 *Guide pratique des droits linguistiques pour la mise en œuvre des droits linguistiques des minorités linguistiques*, rapporteur spécial des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités - mars 2017

121 La loi Molac est la loi n° 2021-641 du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion. Elle est la conséquence législative de l'article 75-1 de la constitution qui patrimonialise les langues régionales. La censure du Conseil Constitutionnel porte sur l'enseignement par immersion (décision du Conseil constitutionnel du 21 mai 2021).

122 Plus précisément : « Pacte international relatif aux droits civils et politiques » (1980), de la « Convention internationale sur les droits de l'enfant » (ratifiée en 1990), « Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels » (adhésion en 1980). La lettre des rapporteurs est référencée OL FRA 3/2022.

La France a émis des "réserves" sur l'art 27 du Pacte International sur les droits civils et politiques et sur l'article 30 de la convention sur les droits de l'enfant (ONU).

que la France ait refusé de signer un texte majeur du Conseil de l'Europe, la « Convention cadre pour la protection des minorités nationales »¹²³. Pourtant ce traité était suffisamment laxiste pour être signé par la totalité des pays d'Europe à l'exception de la France, la Turquie et l'Andorre. Ceci est préoccupant car la démocratie suppose trois piliers qui sont le respect des droits fondamentaux de l'homme, l'organisation équilibrée des pouvoirs mais aussi la prise en compte des minorités. Concernant la lutte pour réclamer des droits linguistiques collectifs, les occitanistes avancent de façon divisée. Les « culturalistes » refusent de poser la question linguistique en terme de droits collectifs. Si on aborde le sujet de la langue, celle-ci devient un objet qui doit être *nationalisé*¹²⁴, ce qui est étonnant dans un pays où le français lui-même n'est pas nationalisé puisqu'il a une vocation de langue internationale supranationale.

La reconnaissance, le respect et le renforcement d'une communauté linguistique sont un passage obligé pour la revitalisation d'une langue. Dans l'idéal, la langue minoritaire a besoin de visibilité, d'enseignement, et d'un *groupe linguistique* où s'opère la transmission. Cela explique que certaines régions ou les Offices linguistiques (OPLO en Occitanie) fassent campagne pour la « socialisation de la langue »¹²⁵.

La « Déclaration Universelle des Droits Linguistiques » de Barcelone (96), signée par l'IEO (Institut d'estudis occitans) aborde quasiment exclusivement les droits linguistiques par l'intermédiaire des droits reconnus à des communautés linguistiques. La Déclaration des droits linguistiques suppose « l'auto-identification en tant que peuple et le fait d'avoir développé une langue commune comme moyen normal de communication entre ses membres ». Elle affirme que l'exercice des droits linguistiques *individuels* peut seulement devenir effectif si l'on respecte les droits *collectifs* de toutes les communautés et de tous les groupes linguistiques.

La déclaration a donné naissance à un outil pratique, le protocole de Donestia¹²⁶ (2016) traduit en occitan. Il est construit autour de la notion de « communauté linguistique » dont il fait un sujet de droit. Le protocole est explicitement animé par la société civile (les associations de défense des langues minoritaires) mais décline une série d'obligations faites aux pouvoirs publics. La première de ces obligations consiste à officialiser les langues minoritaires.

Au delà de l'intérêt pour la survie de la langue, la reconnaissance des droits linguistiques *collectifs* permet d'assurer une culture et une identité propre¹²⁷. Le droit d'élever ses enfants dans la langue minoritaire permet d'organiser l'auto-reproduction linguistique. Cette conséquence est aussi un

123 La Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales reconnaît « l'importance primordiale des droits linguistiques pour la protection effective de tous les droits des personnes appartenant aux minorités nationales et le rôle essentiel de la langue en tant qu'expression de l'identité individuelle et collective ». L'annexe 3 qui fait une quarantaine de pages traite de la question linguistique : *commentaire du Comité consultatif No. 3 (2012)*

124 D'où en 2009, la *Proposition de nationalisation des langues/cultures de France. L'article 75-1 de la constitution a été adopté en juillet 2008.*

125 « Le domaine d'intervention de l'Office [OPLO] est celui de la politique linguistique : il s'étend ainsi aux actions visant à conforter la transmission de la langue, notamment via l'enseignement ainsi que son usage, c'est-à-dire la socialisation et la diffusion de celle-ci ».

126 Le protocole de Donestia est la continuation « Déclaration Universelle des Droits Linguistiques » de Barcelone (96). Il est accompagné d'un « cahier », outil pratique qui définit les mesures (au nombre de 185) et indicateurs pour récupérer l'usage des langues.

127 La Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales reconnaît « l'importance primordiale des droits linguistiques pour la protection effective de tous les droits des personnes appartenant aux minorités nationales et le rôle essentiel de la langue en tant qu'expression de l'identité individuelle et collective ». Le commentaire thématique numéro 3 de la convention aborde le sujet linguistique dans le détail. Il s'agit d'un document important d'une quarantaine de pages.

problème dans un pays « indivisible » et massivement monolingue. Aborder la question linguistique par le biais des minorités nationales ouvre donc aussi sur l'histoire non officielle et le sentiment identitaire. Cela a nécessairement des implications plus politiques au niveau national, qui touchent tant les populations immigrées que les populations traditionnelles.

Comme on l'a vu plus haut, le rapporteur spécial de l'ONU sur les questions relatives aux minorités a résumé les droits linguistiques dans un guide. Bien que ce document fasse référence aux traités internationaux, il ne s'agit pas d'une législation mais plutôt d'un guide de bonnes pratiques¹²⁸. Ce guide met les minorités au centre de droits culturels (linguistiques) et leur reconnaît le droit (moral) de préserver leur groupe distinct et leur identité culturelle.

Il faut préciser que, *pour le droit positif international*, les textes n'acquièrent de force juridique qu'à partir des droits individuels de l'homme. Les minorités en bénéficient sans être elle-même un objet de droit¹²⁹.

Au final, les problèmes posés, tant juridiques que pratiques, sont ceux du multiculturalisme. Une telle politique se résout souvent par la délimitation d'espaces à l'intérieur desquels la population a des droits linguistiques spécifiques.

La justice linguistique comme une législation rattachée à la langue

Les droits linguistiques sont ici dérivés d'une égalité de dignité entre les langues. L'égalité réelle concerne tant de paramètres qu'elle est illusoire : il en est ainsi du nombre de locuteurs, de la présence dans les médias, de l'utilité sociale pour le locuteur, du volume de production artistique mais aussi de la capacité à se transmettre tout en évoluant. Il n'en reste pas moins que le droit peut établir des obligations relatives à la langue dans les secteurs de l'activité humaine : enseignement, média, signalisation... Ces textes existent déjà dans le droit français. On peut dire que l'administration a une obligation de moyens (minuscules) mais pas une obligation de résultats. Selon certains juristes, l'article 75-1, qui reconnaît la valeur patrimoniale des langues régionales, oblige à légiférer pour multiplier les efforts en faveur de ces langues¹³⁰. En admettant qu'un patrimoine se transmet, il paraît logique que le droit favorise la *reproduction linguistique intergénérationnelle*. En termes de politique linguistique, les perspectives peuvent être analysées comme enthousiasmantes ou comme dérisoires. Il est tout à fait possible de prétendre aider les langues régionales avec des mesures qui ne servent à rien. Les choix faits sont ainsi biface et l'édition de certains livres (par exemple une traduction de Platon) ne sert à rien pour la socialisation de la langue.

Notons qu'une décision très discutée du Conseil constitutionnel précise que la reconnaissance des langues régionales dans la constitution (art 75-1) n'entraîne pas de droit ou de liberté opposable (sous-entendu garantis par la Constitution du 4 octobre 1958). Cela revient incidemment à défaire la notion de droits culturels existant dans la législation française (loi NOTRe).

Pour l'occitan, une perspective actuelle large consiste dans une législation en faveur de l'utilisation de multiples langues. C'est donc une perspective plurilingue (**occitanisme du plurilinguisme**) qui

128 *Guide pratique des droits linguistiques op. cit.*

129 *Language Rights as an Integral Part of Human Rights*, De Varennes Fernand, in "Lesser Used Languages and the Law in Europe", International Journal on Multicultural Societies (IJMS) Vol. 3, No. 1, 2001
Disponible sur la bibliothèque de l'Unesco <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000143762>

130 *Droit de nos langues, droit à nos langues : sortir de l'impasse juridique* – Eneritz Zabaleta

In Les langues régionales, situation et perspectives, journée d'étude organisée par le Congrès permanent pour la langue occitane et Kevre Breizh, avril 2019

inclut les langues non territorialisées, les langues des migrants mais qui a tendance à détacher la langue de sa culture ethnique.

Au niveau international, l'instrument le plus utilisé en faveur des langues est la « Charte européenne des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe ». Elle défend les langues pour elles-mêmes sans demander des droits pour les personnes locutrices. La Charte affirme que « chaque langue a sa place légitime ». Elle instaure des « des mesures de promotion active au profit des langues minoritaires ». Il est toutefois très clair que la visée ne consiste pas à doter les langues d'un environnement juridique par un souci d'égalité abstraite entre les langues. Les buts sont clairement politiques puisqu'il s'agit de « lutter contre les discriminations », et de contribuer à une « Europe fondée sur la démocratie et la diversité culturelle ». Cela reste toutefois une position très en deçà de la convention pour la protection des minorités nationales. Cela n'a pas empêché une censure plus politique que juridique¹³¹.

Comme on l'a vu, la nature multiculturelle de l'Europe encourage une approche juridictionnelle à l'exact opposé de l'approche monolingue française. Cela est vrai pour le Conseil de l'Europe et, au moins dans le discours pour l'Union Européenne.

131 La charte viole, selon le Conseil, les principes constitutionnels d'unicité du peuple français, d'indivisibilité de la République, d'égalité devant la loi et l'article 2 de la Constitution.

L'Union européenne s'est construite sur un mode inter-étatique où chaque État garde sa souveraineté et sa langue. Il y a proclamation d'*égalité entre les langues* nationales et par cohérence entre toutes les langues y compris les langues moins répandues et les langues minoritaires¹³².

Il existe des associations qui agissent comme lobbys en faveur des langues minoritaires et leurs intitulés font appel à la « diversité » ou à l'« égalité » des langues sans passer par un droit positif attachés aux personnes ou aux groupes. Il s'agit du *Network to promote linguistic diversity* (NPLD) et de l'*European language equality network* (ELEN). On peut citer aussi *Mercator* qui est un centre de recherche et un réseau dédié au plurilinguisme, la Plateforme de la société civile pour le multilinguisme (acronyme anglais ECSPM)¹³³. L'idéologie de ces associations se présente donc comme la promotion du plurilinguisme, ce qui revient à éliminer les aspects les plus politiques des revendications internes aux Etats. *L'occitanisme du plurilinguisme* est une idéologie forte dans le milieu milieu occitan.

Malheureusement, la montée en puissance des logiciels de traitement des langues, les réseaux neuronaux et les techniques d'IA générative ont plutôt tendance à favoriser les langues déjà dominantes. Une initiative importante du Parlement Européen¹³⁴, *European Language Equality* (ELE), vise à mesurer les écarts dans la numérisation des langues et a essayer d'y remédier. Il ne s'agit pas vraiment de relancer l'utilisation d'une langue minoritaire par la proposition d'outils techniques mais plus simplement de conserver une présence de la langue dans l'univers numérique. L'occitanisme techniciste n'est pas une idéologie présente chez les Occitans. Les Catalans, par contre, considère la numérisation de la langue comme une étape capitale pour qu'elle puisse continuer à être utilisée dans l'avenir¹³⁵.

Conclusion : les langues pour l'inclusion sociale

La justice linguistique fait peur aux gouvernements car ils y voient un facteur de dislocation de la société entre groupes qui ne peuvent même plus se parler. On peut au contraire postuler que la reconnaissance des langues et *la justice linguistiques sont des facteurs d'inclusion sociale*.

132 la *Résolution sur les minorités linguistiques et culturelles dans la Communauté européenne*, votée le 09/02/1994 par le Parlement européen affirme, dans son paragraphe B, que la promotion d'une culture linguistique européenne doit s'accompagner de « l'élimination des entraves linguistiques, la promotion des langues de moindre diffusion et la sauvegarde des langues minoritaires, (...) »

133 Les minorités nationales sont réunies dans la FUEN (Federal Union of European Nationalities). L'association a porté une ICE (Initiative citoyenne) sur les langues, dite *Minority safepack*, signée par 1,2 millions de citoyens et soutenue par le Parlement européen. La Commission européenne, ni plus tard la Cour de justice, n'ont donné suite. Le Centre européen pour les minorités (European Centre for minority issues, ECMI) est une autre association en soutien des minorités.

134 *Résolution du Parlement européen du 11 septembre 2018 sur l'égalité des langues à l'ère numérique*. Ce sont 45 propositions pour combler le « fossé technologique croissant entre des langues bien loties et des langues moins bien loties ».

135 Voir le document *D1.6 Report on catalan* à l'adresse <https://european-language-equality.eu/deliverables/>

Lorsqu'un pouvoir majoritaire (donc dominant) protège et promeut une langue minoritaire, il reconnaît la dignité de la minorité en évitant tout jugement de valeur puis qu'on ne se prononce que sur la dignité de la langue et pas sur ses locuteurs. Par exemple l'emploi de la langue allemande par les nazis ne disqualifie pas la langue allemande. De même l'ignorance des locuteurs fait qu'en reconnaissant une langue, on ferme théoriquement la porte à la stigmatisation du groupe. La minorité est reconnue et estimée seulement comme une minorité "parlante" et non pas parce qu'elle serait porteuse de telle ou telle valeur plus ou moins estimable. Ainsi, loin de morceler un groupe social, la reconnaissance des diverses langues minoritaire peut être un facteur d'unification dans la diversité. Du point de vue politique, la difficulté consiste à empêcher certains locuteurs escrocs de trafiquer la langue pour ne lui faire porter que leur idéologie. (On pense notamment aux manipulations nazies sur la langue allemande que le philologue Klamperer a méticuleusement recensées.)

D'un point de vue stratégique, l'occitanisme utilise volontiers la défense de la langue, dans un but implicite de plurilinguisme (français/occitan pour le moins). « Anem per la lenga occitana » est ainsi un slogan qui ne prête pas à controverses. Evidemment cela reste insatisfaisant pour l'esprit de promouvoir une langue sans organiser le collectif qui la partage. C'est un peu comme faire pratiquer le foot sans gérer une équipe, ou faire jouer un musicien symphonique en niant l'existence de l'orchestre.

Autant il est impossible de demander des « droits » pour la langue (une langue n'est pas un sujet de droit), autant il est souhaitable d'utiliser le slogan des « droits linguistiques » sans forcément préciser à *qui* ils s'appliquent.

IX – 2 L'occitanisme des produits et droits culturels

Une vision possible de la langue, la littérature et les œuvres occitanes consiste à y voir des produits culturels. L'**occitanisme culturel** est une forme d'offre culturelle, comme par exemple la musique, avec la double dimension de réception seule et de pratique. En conséquence, les politiques publiques de la culture sont convoquées pour la défense de ces produits. Elles sont ainsi censées donner un accès large aux œuvres occitanes, un soutien à la création artistique occitane, des actions à destination des publics "empêchés" ou trop éloignés de la culture. Elles sont supposées dépasser une démarche uniquement consommatrice pour aller vers la participation active de ces publics. Bref, l'occitanisme pourrait bénéficier de ces démarches en tant qu'occitanisme de la démocratisation culturelle.

La loi NOTRe introduit dans le droit français la notion de "droits culturels"¹³⁶. La loi s'inspire de la Convention de l'Unesco sur « la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles » de 2005 (ratifiée par la France) qui rappelle notamment dans son préambule « que la diversité linguistique est un élément fondamental de la diversité culturelle » et réaffirme « le rôle fondamental que joue l'éducation dans la protection et la promotion des expressions culturelles ». Les droits culturels peuvent être vus comme individuels mais aussi collectifs puisqu'ils vont vers le respect d'« identités culturelles » et des « pratiques culturelles spécifiques ». Ainsi la loi peut être vue comme prenant en compte les minorités menacées par des pratiques culturelles dominantes. Les droits culturels peuvent être aussi analysés comme la traduction des droits fondamentaux de l'homme dans le domaine culturel.

136 «Loi portant sur l'organisation territoriale de la République (NOTRe)», plus précisément le chapitre IV (2005)

Toutefois, le rapporteur de la loi précise qu'elle est "purement déclarative et dénuée de toute portée normative », autrement dit qu'elle ne donne pas de droits opposables. Comme il en est pour l'article 75-1 qui patrimonialise les langues régionales, on a un texte sans droits juridiques concrets. On peut considérer la loi comme une série de vœux ou comme une méthodologie. On doit à Marc-Olivier Padis une analyse des conséquences pratiques qu'on peut tirer des droits culturels¹³⁷.

Des décisionnaires (législateur, administration de la culture, pouvoirs locaux) peuvent essayer de décliner la loi en termes plus concrets dans le domaine des cultures minoritaires. Mais cela se fera sous le risque de censure du Conseil d'Etat ou du Conseil Constitutionnel. C'est donc une lutte juridique à mener pour définir la portée de la notion de « droits culturels » et pour créer une jurisprudence qui se limite actuellement à peu de choses.

Enfin, autour de la culture occitane, il faut définir les actions à mener en termes de politique culturelle : programmation d'établissements culturels (théâtre...), spectacle vivant, expériences de participation culturelle, démocratisation culturelle. Au delà des « droits culturels », on est amené à *définir petit à petit ce que peut être une politique culturelle* qui promouvrait et inclurait la culture occitane.

Occitanisme esthétique

Parmi les effets que peut produire la culture occitane sur le plaisir personnel, on peut noter l'action directe sur la sensibilité (surtout chez ceux qui ont une expérience précoce de l'occitan) ou le sentiment d'une forme de beauté. Cette vision se prête bien aux visions localistes de la langue (provençale, auvergnate, gasconne) voire à une démarche anti-occitaniste, dans la mesure où l'occitanisme pousse dans le sens de la standardisation linguistique globale. La sociolinguistique de cette approche utilise le concept de *langue polynomique*.

IX – 3 L'occitanisme de la justice territoriale : un oxymore ?

L'occitanisme politique s'ancre aussi beaucoup sur la notion de **justice territoriale**, qui consiste à dire qu'il ne doit pas y avoir de différences entre ce dont disposent les divers territoires (en terme d'équipements, de dotation, d'école, d'hôpitaux etc...). Le propos occitaniste consiste à lutter conjointement contre la discrimination culturelle et la discrimination territoriale. Il s'affronte donc au dossier de l'aménagement de l'espace.

Pourtant, cette exigence de justice territoriale suppose une centralisation colbertiste qui se nourrit très bien de l'uniformité culturelle¹³⁸. Certains occitanistes politiques y voient un moyen de mettre en phase les luttes pour l'égalité et les luttes occitanistes. Le pari reste dangereux car l'égalité entre les territoires peut facilement aboutir à de l'inégalité sociale, voire être instrumentalisée au profit certains acteurs sociaux bien informés.

En réalité, il y a toute une histoire des politiques territoriales, avec des inflexions diverses, tantôt dans le sens d'une uniformisation des territoires, tantôt dans le sens d'une différenciation¹³⁹.

137 *A la recherche des « droits culturels*, Padis Marc-Olivier, ed. think tank Terra Nova, disponible en ligne sur le site de Terra Nova

138 L'opérateur étatique est l' «Agence nationale de la cohésion des territoires» (ANCT) qui fonctionne depuis début 2020. L'agence est présente sur le territoire par l'intermédiaire du préfet de département.

139 *L'égalité des territoires, une passion française*, Philippe Estèbe, Presses universitaires de France, 2015

De tous les territoires, les communes possèdent le plus important ancrage historique et ce sont elles qui ont eu le maximum de possibilités pour se différencier. La troisième république a généré un *pacte avec le rural* en donnant la clause générale de compétence aux communes (1884). On peut parler d'une sorte de *co-souveraineté municipale* mais dans un rapport étroit avec l'État. Les moyens mis en œuvre sont la déconcentration des services d'État, des monopoles d'électricité ou de transport très soucieux de tous les niveaux territoriaux et des dotations financières toujours soucieuses sur la péréquation. L'État est donc partout mais souvent en second plan, indispensable et sollicité.

Dans les années 60, l'État a eu une volonté de spécialiser les territoires selon leurs tailles et leurs atouts. Chaque territoire est considéré comme un atelier d'une entreprise du capitalisme monopolistique français. Les territoires sont pris dans une organisation planificatrice (DATAR).

Les communes et les autres niveaux territoriaux sont en négociation verticale pour tout ce qui relève des sports, loisirs, divers équipements. L'État est toujours présent mais dans des dynamiques de contrats et de projets. C'est la main invisible de l'État qui assure *une égalité des chances*. Cette égalité des chances se conçoit dans une compétition horizontale entre territoires où il s'agit d'attirer les facteurs de production qui vont assurer le développement du niveau territorial concerné.

En réalité, les politiques territoriales ont sans cesse varié et gagné en complexité. Le schéma général est un mercato qui ne s'analyse pas seulement en termes horizontaux (espaces côte à côte), mais également en termes verticaux (répartition des compétences par subsidiarité), en termes d'attraction et de services (les métropoles qui sont censées bénéficier à des territoires plus distants), en termes de recouvrement d'espaces (politiques de l'eau par bassin versant) etc. Pour compliquer l'affaire, il y a, de plus, une circulation invisible des richesses qui rend certains territoires attractifs alors qu'ils sont nominalement défavorisés¹⁴⁰. Pour un occitaniste, la seule chose claire est l'inexistence de découpages territoriaux linguistiques officiels, contrairement à beaucoup de pays voisins.

L'occitanisme de la justice territoriale reste au niveau du slogan. Il n'est pas précisément défini, sans doute parce qu'aucune bonne solution ne s'impose dans l'aménagement de l'espace. Ses demandes paraissent floues entre la déconcentration, la décentralisation et la différenciation, entre l'hétéronomie et l'autonomie. Insistons à nouveau sur le fait que la justice territoriale peut aller à l'encontre de la justice sociale : par exemple, en termes de dépenses par élève, l'Éducation Nationale défavorise les quartiers urbains denses au profit des campagnes éloignées. Il est aussi important de garder en tête que la justice territoriale peut aller à l'encontre de la justice politique. Le cas des USA est remarquable puisque la constitution américaine affecte deux sénateurs à chaque Etat confédéré. La Californie (38 millions d'habitants) a autant de sénateurs que l'Alaska (700.000 habitants). Cela est juste par rapport aux territoires mais problématique par rapport à la population dans son ensemble puisque le sénat américain ainsi constitué peut empêcher des lois voulues par une grande majorité des citoyens.

En conclusion, on peut dire que la justice territoriale suppose une action forte de l'État qui reste contradictoire avec l'autonomie de décisions des territoires et la promotion de leur culture propre.

X - L'occitanisme des communs (et du patrimoine)

X 1 - La théorie des communs

On peut considérer la langue et la culture d'oc comme des biens qui n'appartiennent à personne. En tant que biens immatériels créés collectivement, ils ne relèvent pas de la propriété, ni privée ni publique. Le code civil reconnaît l'existence de choses qui n'appartiennent à personne et qui sont à la disposition de tous (biens communs ou *res communes*, art 714 du code civil). On parle aussi de

140 La crise qui vient – la nouvelle fracture territoriale, Laurent Davezies, Le Seuil, 2012

« patrimoine » y compris pour les langues (art 75-1 de la constitution), mais le concept véhicule au contraire la notion de propriété.

Les biens sont traditionnellement présentés par rapport à deux caractéristiques : la *rivalité* et *l'exclusivité*.

Un bien est dit « rival » si son usage (ou sa consommation) fait obstacle à l'usage de quelqu'un d'autre. Un fruit que l'on consomme par exemple ne pourra pas être mangé par quelqu'un d'autre (bien rival). Une émission de télévision pourra être, par contre, écoutée par tous ceux qui la captent (bien non rival).

Un bien est dit « exclusif » s'il est réservé à certaines personnes. Une émission de télévision cryptée est un bien exclusif mais la lumière d'un phare peut être utilisée par n'importe quel navigateur qui passe à portée. Une zone de pêche est aussi difficilement exclusive puisque tout le monde peut venir y pêcher mais par contre, elle est rivale car l'activité d'un pêcheur diminue le stock disponible pour les autres. Un bien qui n'est pas exclusif ne peut devenir la propriété de quiconque de part sa nature même.

Le croisement de ces caractéristiques donne le tableau ci-dessous (proposé en 1954).

		RIVALITE	
		Faible	Forte
EXCLUSION	Difficile	Biens publics purs (connaissance scientifique, lumière d'un phare, rivage, air)	Pool de ressource (zone de pêche, présence dans une bibliothèque)
	Facile	Biens club (émission cryptée)	Biens privés (fruit)

Certains biens naturels comme les zones de pêche ou les pâturages ouverts (*commons* en anglais) ont besoin d'une communauté organisée qui les utilise et aussi les préserve. Les membres de la communauté gèrent le bien commun selon des règles définies. On suivra Jean-Benoît Zimmerman¹⁴¹ et on appellera un « **commun** », un bien commun doté d'un groupe communautaire

141 *Les communs des jardins partagés à Wikipedia*, Zimmermann Jean-Benoît, Edition Libre & solidaire, 2020

ou *communauté* qui gère le commun selon des règles. Les personnes constituant la communauté de gestion (occitaniste dans notre cas) seront appelés les « communards ».

X 2 - Les communs de la connaissance ou culturels

Il existe des communs particuliers qui sont les biens de connaissance et les biens culturels. Les *biens de la connaissance* sont les découvertes scientifiques, les programmes libres, les données ouvertes, les méthodes non brevetées etc. Les *biens culturels* correspondent par exemple aux langues et cultures régionales ou aux airs de musique. Il s'agit donc d'objets non exclusifs (on peut difficilement en empêcher l'usage) et non rivaux (la capacité de la langue occitane à être utilisée n'est pas impactée par le nombre de locuteurs ou d'écrivains).

En définissant la langue occitane comme un commun, l'occitanisme est un *occitanisme communitarisme* qui s'intéresse à un objet qui n'est ni privé, ni public. Toutefois les acteurs qui agissent en faveur de la culture et la langue occitane peuvent être privés (éditeur de livre par exemple), publics (Cirdoc par exemple), subventionnés (le CPLO par exemple) ou bénévoles. Dans l'optique du libéralisme politique (vision de Kymlicka) l'État devrait soutenir le communitarisme occitan. Mais dans l'optique des communs, il faut qu'il existe effectivement une communauté, normalement dotée de règles, qui agit pour la conservation du commun (la langue), sa transformation et son amélioration. Dans cette optique, l'IEO (Institut d'Etudis Occitans) deviendrait un ICO (*Institut pels Comuns Occitans*).

Les conséquences de cette approche sont les suivantes :

- le commun occitan n'est pas lié indissolublement à une institution politique (régionale par exemple) et n'a pas vocation première à être financé ou administré par elle ;
- le commun occitan (langue et culture) n'est globalement pas un service public (sinon ce serait l'État qui définirait les règles de gestion et d'utilisation comme il le fait par exemple pour les bibliothèques) ;
- le commun occitan ne cesse pas d'exister en dehors du territoire traditionnel d'usage de la langue;
- (mais) le commun occitan est défini *comme une ressource* pour des usagers, ressource qui a de multiples aspects et notamment géographiques. Comme on l'a vu plus haut, le langage utilise la ressource qu'est la « langue ».

Les biens de la connaissance ou les biens culturels immatériels sont en danger, non pas parce qu'ils sont trop utilisés comme une zone de pêche (*tragédie des communs*), *mais parce qu'ils sont trop peu utilisés*. Les modèles, les méthodes, les algorithmes, les découvertes scientifiques, les langues, les manifestations religieuses disparaissent par manque d'usagers.

Tous les biens communs sont menacés par des « enclosures » qui restreignent l'usage. Il s'agit par exemple de la privatisation des pâturages de montagne. Mais la prédation sur les communs agit différemment dans le cas d'un bien immatériel, par exemple une langue. Il ne s'agit pas d'en interdire l'usage mais de lui opposer une langue qui offre plus d'opportunités (enseignement, média...). De même dans le secteur économique, une société commerciale peut acheter une entreprise concurrente pour arrêter son activité et conserver le monopole de fabrication et diffusion.

L'enclosure des biens immatériels peut être directe, par exemple en brevetant un algorithme ou en interdisant une langue. Mais elle est aussi et surtout indirecte en lui opposant un bien qui offre la même fonctionnalité avec le soutien massif d'un pouvoir dominant.

Ainsi la communauté occitane en charge du commun culturel n'a pas seulement pour but de préserver le commun mais d'en *stimuler l'usage* face aux enclosures créées par l'État ou la mondialisation.

Autre paradoxe dans le cas des langues : préserver la langue peut conduire à ne pas l'utiliser lorsqu'on veut influencer le reste de la société. La langue dominante permet de faire connaître sa langue minoritaire (science, pédagogie), de voter des textes législatifs en faveur des langues régionale, de communiquer et recevoir les nouveaux usagers.

La défense et la promotion d'un commun linguistique est donc un cas très particulier dans la théorie des communs.

X 3 - La communauté dans l'occitanisme des communs

La communauté linguistique : un cas très particulier de gestion des communs

Dans la théorie classique des communs, le bien est objet de gestion et de jouissance par les mêmes personnes, donc à la fois gestionnaires et usagers. C'est le cas des pâturages de montagne ou des zones de pêches. Parfois le bien commun est vu comme un bien dont on jouit, sans communauté de gestion dédiée (comme la biodiversité) ou avec un seul gestionnaire, privé ou public (comme un phare ou une émission de radio).

Dans le cas linguistique ou culturel, le groupe d'usagers regroupe à peu près n'importe qui.

Certains de ces usagers manifesteront une sorte de prééminence (idéologie des racines, idéologie du l'héritage, recherche de distinction). Ce discours est de moins en moins répandu dans l'occitanisme et un bon nombre de nouveaux-venus n'ont rien à voir avec la culture occitane.

Le problème est de savoir si, à côté de ce groupe d'usagers jouissifs, il existe une communauté de gestion qui s'organise autour de projets communs et de règles communes. Ce groupe de « communards » est la communauté *occitaniste* qui permet à d'autres (la communauté *occitane*, en particulier) de jouir du commun linguistique. Il se charge d'une responsabilité particulière à l'égard de la culture et de la langue. C'est un groupe militant construit dans la délibération et dans l'action pour l'occitan mais également dans l'auto-organisation. Il est donc, *pour partie, mais nécessairement centré sur lui-même*. Cela peut prendre la forme affaiblie de statuts et règlements internes (cas des associations 1901), de rites spectaculaire (comme chez les félibres), de formation commune (comme pour les clergés), d'initiation progressive (comme chez les franc-maçons) ou d'épreuves héroïques (le processus dit « aguerrissement » dans le monde militaire).

L'**occitanisme des communs** a donc cette particularité de constitution d'une *communauté de communards* avec ce que cela suppose de partage entre individus et de définition d'un avenir qui ne va plus de soi. Cette communauté devient indispensable lorsqu'on considère que les pouvoirs publics ont complètement failli à leur tâche. La censure constitutionnelle de « l'éducation par immersion » (prévue initialement dans la loi Molac) est la preuve ultime de la mauvaise volonté publique et devrait générer une riposte communautaire.

La mission orientée vers l'extérieur des communards consiste notamment à *donner accès* aux *ressources occitanes* dont la communauté dispose (langue, littérature, mythes, fêtes, logiciels de traduction, recherches académiques, cercles de personnes...). Faciliter l'accès aux ressources occitanes est prioritaire par rapport à la conservation, l'actualisation, la diversification de ces ressources.

Le groupe qui se charge de cette œuvre développe ainsi son *identité* (occitane). Il peut collaborer, revendiquer auprès de partenaires extérieurs mais il ne s'autorise que de lui-même. La communauté de communards occitanistes est une *communauté qui construit sa sensibilité, son identité et qui définit son destin*, à priori très loin d'un groupe à visée patrimoniale. On peut parfaitement imaginer que cette communauté d'occitanistes soit, dans le futur, le dernier groupe humain capable de jouir de la culture occitane.

Dans une perspective mondiale, l'absolue nécessité d'une communauté

La théorie des communs nous amène ainsi à ce qui risque d'être une série de vœux pieux : des locuteurs sans argent, sans institution formelle dédiée, sans appui de l'État, avec des connaissances linguistiques moyennes, qui doivent avoir la capacité intellectuelle de s'auto-organiser et la capacité morale de donner sans recevoir.

Tout ceci n'est pas réaliste. Mais a-t-on le choix si l'on considère les rapports de domination au niveau mondial ?

Louis-jean Calvet qui s'est interrogé sur les effets linguistiques de la mondialisation prédit que certains grands groupes linguistiques (francophonie, arabophonie, hispanophonie...) pourraient rééquilibrer la domination linguistique de l'anglais¹⁴². Mais pour des raisons simplement budgétaires, les États ne pourront pas aussi soutenir toutes leurs langues minoritaires. Il pense ainsi que "le rôle de l'État [français] est d'aménager les rapports entre français et créoles. Mais doit-il protéger voire ressusciter les autres langues régionales ? Cela dépend essentiellement de ses moyens (...) ce qui nous montre une fois encore que le combat pour les langues minoritaires en Europe est un combat de riches". Il suggère de « réfléchir dans le cadre d'un découplage entre des interventions au niveau mondial par la biais de politiques linguistiques internationales, et de micro-interventions menées par des communautés linguistiques responsabilisées ». Les Etats doivent s'attaquer au sommet du versant linguistique de la mondialisation et *seules les communautés linguistiques pourront défendre l'identité minoritaire*.

La tâche de l'occitanisme se précise alors. Les actions en faveur de la langue/culture ne suffiront pas : il faut garder en tête la nécessité d'une communauté responsabilisée. Il faut se donner les moyens de la construire en termes d'organisation interne et de création d'une culture partagée. Les exemples donnés plus haut (églises, franc-maçonneries etc.) sont autant de pistes.

X 4 - La communauté occitaniste, vue par l'interactionnisme symbolique

L'action occitaniste peut être considérée dans son actualité vécue et surtout *dite* par ses acteurs (et non dans sa réalité institutionnelle, ses statuts ou ses proclamations officielles). La sociologie des

142 *Les langues : quel avenir ? : les effets linguistiques de la mondialisation*, Calvet Louis-Jean, CNRS Editions - coll Biblis, 2017

groupes a avancé des prépositions théoriques et des concepts scientifico-philosophiques, difficiles à appréhender mais qui soulèvent des questions pertinentes.

Une branche de la sociologie, l'*interactionnisme symbolique*, considère que l'élément central, le plus important à étudier est le groupe occitaniste en lui-même et les transactions qui se font en son sein. Le groupe se constitue et se donne à voir par des interactions entre ses membres. La *production de sens* (que veut dire « être occitaniste ») se constitue par l'interaction langagière et l'outil utilisé est la langue. La langue est donc un outil au service du langage. L'important est donc l'environnement concret et les discours ancrés dans cet environnement (histoire, évolutions attendues, sujets présents, objets présents...).

Bernard Poche, a théorisé l'application de l'interactionnisme symbolique au domaine des langues minoritaires et des groupes occitanistes qui tiennent des discours sur ces langues. Il s'en est expliqué dans un article au style très philosophique¹⁴³. Il aborde aussi la pratique langagière occitane d'une façon générale, c'est à dire en dehors des défenseurs des langues. Il revisite les notions de variétés linguistiques et de standard, de langage et de langue.

Au final, dans ce cadre théorique très abstrait, le lecteur a, à la fois, une théorie du langage et une sociologie des groupes minoritaires défenseurs des langues.

Dans la vision exprimée par B. Poche, la « communauté » occitane et la « communauté » occitaniste n'ont plus rien à voir. La « communauté occitane » renvoie au sens habituel de l'anthropologie : groupe défini par sa stabilité, sa tradition, les rôles prédéterminés pour les membres du groupe, les modes de vie et codes intériorisés.

La « communauté occitaniste », (celle des « communards », présentée ci-dessus), renvoie à la mobilité, l'absence de liens contraignants, la responsabilité individuelle, le choix de ses propres codes. La « communauté occitaniste » correspond à un groupe qui se construit *hic et nunc*, et qui n'a peut-être rien à voir avec celle des années 60. Elle a, à la limite, une seule caractéristique collective celle d'être « minoritaire ».

On est donc très loin de l'idéologie des racines et de l'idéologie patrimoniale.

X 5 - Le commun culturel est-il un patrimoine ? Ambiguïtés et contradictions de l'occitanisme patrimonial

L'**occitanisme patrimonial** est surtout encouragé par l'existence d'un article de la constitution française qui situe l'occitan comme « patrimoine de la France », sans définir ce qu'est un patrimoine . Le patrimoine est généralement vu comme un bien que l'on possède et que l'on lègue. La propriété donne tous les droits au propriétaire y compris de détruire le bien (c'est la notion d'*usus* dans le code civil¹⁴⁴). L'héritage consiste à faire passer la propriété à quelqu'un de son choix. Dans ce sens, définir la langue occitane comme faisant partie du patrimoine de la France (article 75-1 de la constitution) est dénué de sens puisque une langue ne peut pas être une propriété ni publique, ni privée. D'ailleurs propriété de qui ? Propriété indivise de l'État (comme le laisse entendre la constitution) ? Propriété de l'humanité comme le dit l'Unesco ? Propriété d'une

143 *La construction sociale de la langue*, Poche Bernard , in *France pays multilingue, Tome 1 – les langues en France, un enjeu historique et social*, sous la direction de Verles G. Et Boutet J., L'Harmattan, 1987

144 L'article 544 du Code civil énonce que « la propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue (...) ». Il s'agit de l'*usus* (le *fructus* et l'*abusus* sont des types de propriété affaiblie).

génération comme le sous-entend le concept d'héritage ? Propriété des locuteurs qui sont les seuls à réellement parler donc posséder la langue occitane ?

Avec la notion d'héritage patrimonial, que faut-il comprendre : *le droit naturel de détruire* la langue ou *l'obligation morale de la transmettre* à la génération suivante ? La seconde interprétation obligerait l'État à une politique intense de formation.

Il y a là une question centrale : si on forme les gens à l'occitan, c'est pour que l'occitan soit parlé. Or le patrimoine, par définition, n'a plus de valeur d'usage. Il ne remplit donc aucune des fonctions linguistiques et notamment pas la fonction communicationnelle. L'obligation de l'État consiste alors à *enseigner l'occitan en conservant une situation de non-emploi de la langue*.

Comme le fait remarquer Romain Colonna¹⁴⁵, la transmission patrimoniale de la langue garde l'objet dans son état initial : la langue est de plus en plus inadaptée au monde moderne mais de plus en plus authentique. Puisqu'elle a appartenu aux générations précédentes, la langue héritée est aussi le symbole d'une histoire, d'un territoire et donc d'une identité. Cette dimension symbolique peut être vue comme une résistance à l'uniformisation francophone (« on existe encore ») ou comme une valeur commerciale : la langue permet de vendre un territoire (marketing politique), un folklore (marketing touristique), des produits (étiquetage en occitan). C'est donc un véritable *occitanisme économique* que l'on voit apparaître. Il y a une *grande ambiguïté* relative à cette démarche de patrimonialisation.

La *valeur patrimoniale* peut aussi refléter, non la valeur marchande d'une propriété, mais la valeur affective et intime, voire esthétique, qu'une population investit dans le bien. Le bien est considéré comme un passé vivant et un lien entre les usagers anciens et les propriétaires actuels. Quand on transmet la vieille commode de la famille, on transmet aussi de la valeur affective. En ce sens, c'est un bien commun qui fait un pont entre les générations passées et les générations futures.

C'est ainsi que l'entend la convention de Faro¹⁴⁶ (qui n'a pas été signée par la France). Ce traité est consacré au *patrimoine culturel*. Il recouvre des éléments esthétiques ou académiques mais en relation possible avec des éléments naturels : paysage, environnement, identité territoriale. Le traité va très loin dans l'importance du patrimoine culturel. Celui-ci est considéré comme un composant essentiel de la diversité culturelle mais aussi du *développement durable*, de la qualité de vie au quotidien, du dialogue démocratique. L'accès au patrimoine culturel est un des droits de l'homme et des libertés fondamentales : *le droit au patrimoine culturel* (article 4) est contenu dans *le droit de participer à la vie culturelle* de la communauté (article 1) et dans le droit à l'éducation¹⁴⁷. La convention de Faro reconnaît l'existence de *communautés patrimoniales* reliées éventuellement par la pratique d'une langue ou d'une religion (dans un sens proche de celle relative aux biens communs).

Les états signataires de la convention prennent donc une position juridique et politique originale. Ils reconnaissent explicitement la responsabilité qu'ils ont dans le cadre d'une citoyenneté culturelle.

145 *La patrimonialisation des langues (minorées) : une voie (obligatoire) vers le marché ?* Colonna Romain, Langage et société 2022/1 N° 175

146 Il s'agit de «*La Convention-cadre du Conseil de l'Europe relative à la valeur du patrimoine culturel pour la société*» (2005). Elle n'a pas été signée par la France. Elle se démarque de la «*Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*» qui est issue de travaux de l'UNESCO (2003).

147 Le droit à l'éducation est cité dans le Préambule, paragraphe 4, citant l'article 27 de la Déclaration universelle de droits de l'homme et les articles 13 et 15 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

X 6 – Conclusion : faire vivre une communauté occitaniste autour du langage occitan

Rappelons que la France n'a pas signé la convention de Faro et que le fameux article 75-1 de la constitution (« langues régionales patrimoine de la France ») ne s'appuie sur aucune définition de ce qu'est un patrimoine. La fait est encore plus patent lorsqu'on parle de patrimoine immatériel. Pour les occitanistes, il s'agit de s'opposer à la vision fixiste du patrimoine : celui-ci doit être transmis mais également modifié, transformé et amélioré, par exemple en créant un lexique pour les mots nouveaux dont on a besoin. Il doit donc récupérer une valeur d'usage.

Bien que la porte justicière soit étroite, l'existence d'un bien commun (les ressources occitanes) et d'une communauté organisée place l'occitanisme dans l'idéologie des communs¹⁴⁸. L'État ne nie pas l'intérêt de la démarche puisque les associations occitanes sont « d'intérêt public ». La convention de Faro apporte un éclairage supplémentaire mais différent qui articule la lutte pour les communs occitans avec la politique plus générale de développement durable.

Dans la vision communautariste, il faut aussi développer la vie communautaire dans ses dimensions sentimentales et identitaires. Cet occitanisme n'est pas dans la logique de la complémentarité par rapport à la culture française ou de demande de reconnaissance de la part du pouvoir politique. Il est dans *la logique du repli sur soi pour mieux accueillir* ceux qui le rejoignent.

L'identité individuelle et collective n'est pas donnée. Elle se forme dans la vie et l'action de la communauté. Le choix de ses membres de parler, de lire ou développer la littérature occitane est en soi une acceptation du conflit linguistique, un acte de langage dans le marché des langues, une résistance à la patrimonialisation et donc une stratégie **d'empoderament**, empruntée à d'autres luttes minoritaires (« *empowerment* » dans l'idéologie américaine).

Dans une vision « des communs » le but n'est pas spécifiquement la connaissance mais l'action. On voit déjà des adhérents qui ne se manifestent jamais pour des activités intellectuelles (cours, conférences...) mais qui répondent « présent » lorsqu'on les sollicite pour une aide ponctuelle. A cette population, il faut proposer non la langue mais *la langue contextualisée par l'action*, bref un langage. Si on prend l'exemple de la course pour la langue occitane, *La Passem*, on voit qu'elle peut être organisée dans un but de visibilité de la langue pour l'extérieur mais aussi comme une occasion de faire vivre une communauté autour du langage occitan (**occitanisme langagier**).

Ainsi la communauté des communards occitanistes regroupe un nouveau public : des gens qui viennent pour des aspects culturels, pour les aspects affectifs (reconnaissance sociale, amitié, partage) et des gens qui viennent pour des aspects militants (défendre une cause, faire du bénévolat, manifester). Cette segmentation du public suppose que la communauté imagine une segmentation de son offre.

148 Pour plus de détails, cf.

Contribution au renouvellement de l'IEO - Vers un ICO (Institut pour les Communs Occitans) ?, Marc Vidal – contribution au séminaire IEO du 2 et 3 décembre 2017

XI Quoi de neuf ? nouveau contexte, nouvelles perspectives

XI 1 - Des évolutions langagières déjà anciennes

C'est une impression d'immense gâchis. Mille ans de civilisation occitane sont en train de s'éteindre. Les derniers locuteurs naturels disparaissent sans avoir transmis leurs savoirlangagiers. La langue est entrée dans un **état post-diglossique**. Certes les représentations mentales ont évolué et le mot « occitan » a gagné la bataille contre le mot « patois ». Il y a un consensus poli sur l'importance des cultures minoritaires, y compris au niveau international.

D'un autre côté, la langue française accentue son recul et en particulier dans les endroits où se prennent les grandes décisions structurantes. Elle a complètement disparu dans des domaines entiers (commerce international, science...). Le paysage linguistique est massivement dominé par l'anglais. Il en est de même pour le paysage littéraire. En ce début de XXI^{ème} siècle les élites, toujours en avance d'une génération, ont déjà migré vers la langue anglaise, si ce n'est vers la culture anglo-saxonne. Dans les bibliothèques universitaires, on n'attend plus que les livres anglais soient traduits en français pour les mettre à disposition des étudiants. Cela est un signe que l'encadrement intermédiaire dans les entreprises et les administrations, formé dans les universités, va basculer à court terme vers l'anglais. A la vitesse où vont les choses, on peut imaginer un bilinguisme français-anglais en moins de trois générations. La dystopie d'un monde monolingue peut être assez effrayante pour renforcer le besoin de langues.

La peur n'est pas forcément bonne conseillère. Les politiques publiques pour une langue post-diglossique n'ont de chance de succès que si elles peuvent générer du *désir de parole*. C'est très compliqué car l'insécurité linguistique a des conséquences rapidement négatives dans l'utilisation d'une langue seconde provoque : Comment se sentir autorisé à employer la langue seconde dans le contexte où la langue française apparaît comme banale, naturelle et suffisante ? Comment dépasser le syndrome de l'imposteur ? comment dépasser la compétence passive (la compréhension seulement) ? Comment se sentir suffisamment compétent ?

Ce sont de vieilles questions mais qui vont se reposer d'une nouvelle façon lorsque la totalité des locuteurs natifs auront disparu.

XI 2 - Zones de non souveraineté qui s'élargissent

L'histoire de l'occitanisme est extrêmement liée à la construction des nations en Europe. Ce cadre a naturellement joué un rôle majeur dans les idéologies occitanistes comme on l'a vu à plusieurs reprises dans ce document. Il faut maintenant commencer à penser en termes non nationaux. La forme politique de l'État souverain, bien que la plus répandue dans le monde, commence elle-même à muter. Le monde commence à expérimenter une « zone de non souveraineté » pour reprendre l'expression de Bruno Perreau. Cette modernité définit un cadre à priori plus défavorable qu'auparavant pour les cultures régionales. L'existence des cultures régionales était difficile au niveau national. Elle devient franchement marginale dans le monde qui se dessine. Mais

la marginalité change de nature dans les mutations politico-institutionnelles et culturelles de notre époque.

La mobilité généralisée puis l'épisode de la pandémie covid (2019) a induit un sentiment de destin commun entre les nations du monde. Le droit coutumier, les réglementations *non nationales*, comme celle de l'aviation civile ou celle de l'internet, gagnent de plus en plus de secteurs d'activité. C'est à l'international que se traitent de nombreux enjeux, sous forme de « *soft law* » et de traités (comme pour le climat ou la biodiversité) mais aussi de façon plus souterraine par des coopérations élargies (comme la lutte contre le narcotrafic). Même la souveraineté sur la monnaie s'efface devant les cybermonnaies (bitcoin). Internet a un effet difficilement contrôlable par les Etats pour la diffusion de grandes idéologies, en particulier des religions, et pour la constitution des opinions publiques : il suffit de gagner sur le terrain de l'algorithmique des réseaux sociaux (et donc de la propagande en ligne) pour prendre possession des esprits et donc du pouvoir politique. La *contagion des idées* devient encore plus importante que dans les siècles passés et traîne dans son sillage des flots d'innovations et des courants politiques. On peut vivre physiquement dans un pays et travailler « virtuellement » dans un autre comme on l'a vu avec le concept d'*e-résidence*. Il rend compte des activités numériques qu'on peut déployer dans des pays où on n'a même jamais mis le pied¹⁴⁹ : jeu vidéo, dialogues en visio, flux d'informations, investissements financiers et sites de e-commerce etc. Les zones de souveraineté mutent (Union Européenne) ou sont plus incertaines avec l'apparition de nouveaux communs non nationalisables (communs de la connaissance, climat, bio-diversité marine). L'univers spatial n'appartient à personne. Les opérateurs de téléphonie et de datas attribuent un lieu d'accès (une adresse IP) quelque part sur le territoire français, donc nationale. Mais ce contrôle national (« souverain ») sur l'accès et les données des utilisateurs est de moins en moins vrai avec les accès internet satellitaires dont les routeurs sont éparpillés sur le globe. L'offre privée remplace l'offre nationale. Ce nouveau paysage politico-institutionnel est aussi porteur de dominations nouvelles, notamment par des entreprises internationales, potentiellement dévastatrices pour les langues minoritaires.

Les idéologie occitanistes ne doivent donc plus se développer uniquement autour de la notion d'Etat-souverain, même dans le cadre très improbable de souveraineté partagée (fédéralisme politique). Pour continuer à exister les cultures minoritaires doivent construire une idéologie nouvelle qui fasse une place aux cultures migrantes, aux cultures non territorialisées et aux cultures régionales. Il est intéressant de noter que, hors des espaces de langue d'oïl, les cultures régionales sont des cultures **transfrontalières**. Notons que les programmes européens en faveur de la coopération ne se limitent pas aux régions contiguës autour des frontières mais, pour certains, concernent aussi une bonne partie, voire la totalité des pays.

Dans le domaine occitan, on peut citer le programme de coopération transfrontalière « France Espagne Andorre », dit poctefa, et à l'Est de l'Occitanie, le programme « Italie France maritime ». Ces programmes sont financés sur les fonds de l'Union européenne, appelés Interreg A. Leur zone d'action est autour d'une frontière.

149 L'expérience d'*e-residence* de l'Estonie a donné lieu à un livre au titre révélateur : «*Demain, tous Estoniens ?*», Champetier de Ribes, Violaine, Spiri, Jean, Cent Mille Milliards.

Il existe également des fonds dits de « coopération transnationale » (Interreg B) qui financent des projets sur de vastes zones nationales. La zone occitane est recouverte par l'Interreg Euro-Med et l'Interreg Espace alpin.

Il existe également des Eurorégions dont la structure juridique est un GECT (Groupement Européen de Coopération Territoriale) créé par l'Union Européenne. Ces Eurorégions peuvent aussi intervenir dans le domaine linguistique et culturel, souvent avec les fonds Interreg. Pour l'espace occitan, on peut citer :

- L'Eurorégion Naen (Nouvelle Aquitaine Euskadi Navarre) ;
- L'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée (Occitanie, Catalogne, Îles Baléares) ;
- L'Eurorégion Alpes-Méditerranée (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes).

Concernant les coopérations autour des Pyrénées, les fonds Interreg sont gérés par la CTP (Communauté de travail des Pyrénées) qui existe depuis plus de quarante ans. Le statut juridique de la CTP dérive du Conseil de l'Europe (« Convention-cadre sur les coopérations transfrontalières ») et est matérialisé dans le droit espagnol

Cependant, si la zone politique de non-souveraineté gagne du terrain, elle entraîne en compensation une dérive nationaliste exacerbée. Il faut aussi reconnaître en début de XXI^{ème} siècle que les langues minoritaires, comme le basque ou la catalan, sont mieux défendues lorsqu'il existe un gouvernement régional (région autonome) qui peut gérer l'argent public dans l'intérêt de ses langues.

XI 3 - Indivisibilité constitutionnelle et uniformité : en finir avec ce couple infernal ?

L'occitanisme est partie prenante de la politique au sens le plus élevé. Cet **occitanisme constituant** pourrait s'épanouir dans une souveraineté partagée, c'est à dire en fait dans une forme de fédéralisme. Mais en réalité, la souveraineté en France est déjà partiellement déléguée au niveau européen. Le droit européen devient un terrain de lutte pour les langues minoritaires. Bien sûr, le pouvoir s'accroche désespérément à ce qui reste de sa souveraineté nationale. Notamment en se référant au principe d'indivisibilité constitutionnelle (article 2 de la constitution).

Certains révolutionnaires de 1789 prônaient un lien direct entre le citoyen et l'État sans institution intermédiaire. Cela est loin d'être le cas. Même si les institutions intermédiaires sont maltraitées, elles existent en nombre et influent sur les politiques : syndicats, fédérations d'association etc. L'État reconnaît même une certaine hétérogénéité territoriale au niveau de l'espace : la patrimonialisation des langues régionales suppose l'existence de régions qui diffèrent par leurs langues et cultures.

Il est vrai qu'un principe juridique n'a pas vocation à être en adéquation avec la réalité. C'est plutôt un idéal fictionnel à atteindre. Mais l'interprétation déraisonnable et obstinée du principe d'indivisibilité est en *contradiction avec l'exigence de démocratie*. On l'a vu à plusieurs reprises. Ainsi, contre toute évidence, le « mandat impératif » n'est pas censé exister (le mandat impératif postule que les députés ne sont pas censés représenter leurs circonscriptions mais l'intérêt général). Comme le dit Jacqueline Lalouette¹⁵⁰, " Si les principes d'unité et d'indivisibilité sont, pour les uns, de sensibilité "jacobine", les garants de la vie de la nation, ils constituent pour d'autres des

150 *L'identité républicaine de la France : une expression, une mémoire, des principes*, Lalouette Jacqueline, Fayard, 2023. Il s'agit essentiellement d'un historique précis de l'histoire constitutionnelle de la France.

verrous qui bloquent la mise en oeuvre d'une véritable démocratie politique et sociale, au risque de faire naître des sentiments hostiles envers la République".

L'amour de l'indivisibilité se marie avec le unilinguisme pour façonner une sensibilité jamais assouvie d'uniformité. Le moteur en est peut-être la peur de l'étranger ou le besoin de fraternité. Mais peu importe, cette démarche est une impasse, aux bases juridiques fragiles (voir le chapitre VIII) et en décalage de plus en plus visible avec la réalité du monde. Il faut savoir l'abandonner. L'existence des langues régionales et les revendications des occitanistes poussent en ce sens¹⁵¹. Faudra t-il une nouvelle constitution ? Irons-nous vers de nouvelles formes d'autonomie politique ? C'est une autre affaire. **L'occitanisme de la diversité culturelle, l'occitanisme multiculturaliste** (pour les droits ethniques collectifs) affronte des questions qui ne vont pas cesser de se poser au niveau européen ou mondial. Une réponse au niveau de l'Union Européenne se trouve dans les politiques inter-régionales que l'occitanisme devrait suivre de près.

XI- 4 Une rupture dont il faut tenir compte : La prise de parole par les machines

Par rapport aux générations qui ont institué le mouvement occitaniste, la technologie des IA générationnelles marque une rupture importante. On la compare parfois à la naissance de l'imprimerie qui a eu des conséquences en cascade. Cette technologie révélée au grand public par l'Intelligence Artificielle (IA) ChatGPT (2022) s'insère dans un réseau dense de technologies linguistiques¹⁵². Les implications sont à priori immenses dans le domaine de l'écrit et de l'oral, et un peu dans tous les domaines d'activité.

Concernant la génération de texte, la technologie des *transformers*, à la base des IA générationnelles, remplace la génération de texte basée sur des règles grammaticales. Au lieu de construire une phrase à partir de mots, l'IA décompose des masses immenses de textes en éléments textuels. Ces briques textuelles vont de quelques lettres issues d'un mot à des phrases complètes. Lorsque ces milliards de briques sont regroupées (ce regroupement s'appelle un grand modèle de langue ou LLM en anglais) , les outils technologiques peuvent associer des statistiques aux mots. Certains regroupements sont statistiquement vraisemblables, donc exprimés par l'IA mais potentiellement faux. L'IA produit un texte de façon mécanique, complètement asémantique (sans signification), sans émotions, sans intentions, généralement sans contexte. Toutefois comme les textes de base contiennent des marqueurs, par exemple d'émotion, l'IA va reproduire ces marqueurs et donner l'illusion d'une intention ou d'une émotion (dégoût, colère, plaisir...). Ainsi ce sont des poids statistiques qui gèrent la production langagière. L'utilisateur peut régler l'aléa statistique pour produire des textes (ou discours) conformes à la moyenne des énoncés ou en variation par rapport à la façon dominante d'écrire (de parler). En quelque sorte, on peut introduire un *style ponctuel* dans la parole. L'entraînement de l'IA permet de renforcer les corrélations statistiques qui vont produire certains types de discours, par exemple un discours gentil, pédagogique, simple, journalistique, humoristique etc. C'est donc un univers immense d'innovations qui se déploient sous les yeux du militant des langues régionales.

151 Il y a dix ans, c'était déjà l'avis de la Fédération Jean Jaurès : *Langues et cultures régionales, en finir avec l'exception française*, Jung Armand et Urvoas Jean-Jacques, Éditions Fondation Jean-Jaurès, janvier 2012

152 Pour une connaissance du cadre technique, voir <https://european-language-equality>

Des modèles multilingues

Personne n'est capable d'anticiper le monde qui va émerger de ces révolutions technologiques. Cela n'empêche pas des gouvernements régionaux (catalan, basque...) de faire preuve de volontarisme pour suivre les nouvelles technologies linguistiques et les mettre au service de leur langue. Le chemin est pavé de difficultés même dans un cadre d'autonomie financière du à une organisation politique plus ou moins fédérale.

Une des difficultés majeures réside dans les ressources linguistiques disponibles. Il les faut importantes, diverses et intégrant la spécificité culturelle de la langue considérée (mots en rapport avec les lieux régionaux, les personnages régionaux, les activités régionales etc...). A tous les points de vue, la langue anglaise a une avance immense. Les grandes langues nationales suivent loin derrière (français, italien, allemand etc...). Ceci n'est pas aussi préjudiciable qu'on peut le croire. En effet, les modèles de langue sont presque toujours multilingues. Cela signifie qu'une langue, par exemple le catalan, peut bénéficier de la technologie linguistique (dite des « transformeurs ») : on peut produire des textes de tous types en catalan, résumer ou modifier des textes catalans, parler en catalan des ressources culturelles catalanes etc. Mais l'utilisateur qui interagit avec les ressources catalanes peut aussi bénéficier des proximités (statistiques) avec les autres langues. La fonctionnalité de traduction est ainsi facilitée. Il est aussi possible que le catalan bénéficie de la puissance des autres langues et de l'anglais en particulier : ainsi la demande exprimée en catalan sera (potentiellement) traitée dans le corpus linguistique anglais. Elle bénéficiera ainsi de l'environnement textuel des mots anglais qui traduisent le mot catalan. Elle bénéficiera aussi des patrons (*pattern* en anglais) des autres langues, c'est à dire de la forme globale que va avoir le discours final. Si on pense par exemple à un discours argumentatif en rhétorique politicienne, on sent intuitivement qu'il n'a pas la même structure discursive qu'un mode d'emploi d'une lave-linge.

Toutes ces IA suscitent une réflexion sur la nature même de la langue. Elles vont indubitablement avoir des effets anthropologiques à commencer sur la nature du dialogue entre un humain et une machine inhumaine parlante. On trouve des auteurs qui s'intéressent à cette dimension clairement anthropologique¹⁵³. La multiculturalité et le plurilinguisme sont peu étudiées sous l'angle des IA générationnelles. Si on sent que les rapports entre langue dominante et langue dominée vont être modifiés, on est incapable de dire dans quel sens. Ces machines vont-elles accentuer la puissance de l'anglais ? Vont-elles favoriser l'existence de niches linguistiques ? Si oui, quel est le contenu à privilégier pour ces niches ? De la langue bien formée (celle qu'on trouve dans les romans) ou un contenu spécifique rendant compte d'une réalité (et donc communauté) particulière ? Dans quelle mesure ces machines garderont elles l'oralité, parfois à un niveau très fin de reconnaissance des phonèmes ? Vont-elles s'ouvrir sur la communication multimodale (expression des émotions, geste, affichage d'images etc..). Dans quelle mesure vont-elles se prolonger par des agents matériels (robots, dispositifs immersifs) ? Dans quelle mesure vont-elles capturer l'individualité (les données de l'individu mais également sa parole)¹⁵⁴ ? Le milieu occitaniste n'a pas encore imaginé l'élaboration d'une stratégie.

Imaginer une stratégie qui tienne compte des IA

153 *Parole de machines*, Grinbaum Alexei, Humensciences, 2023

154 Le captage des données personnelles d'une personne défunte ainsi que ses caractéristiques vocales ouvre la possibilité de dialoguer avec un mort (*deadbot* en anglais).

Dans le milieu des langues minoritaires, il existe diverses stratégies à l'égard des technologies linguistiques. Il est possible de mettre la langue minoritaire dans les interfaces homme-machine dominantes (ce qui suppose une aide des grandes firmes comme Microsoft ou Google). Il est aussi possible d'essayer de surfer sur les technologies des *transformers*. L'idée de constituer une IA à partir de zéro entièrement en langue régionale n'est pas une bonne idée. Il est plus intéressant de partir d'une IA déjà entraînée sur quelques langues et "ouverte", c'est à dire avec une licence d'utilisation libre et un code ouverts.

Un travail a été mené par des chercheurs basques dans le but de créer un écosystème libre pour la création d'IAs en langues minoritaires. Ils sont partis d'une IA ouverte (Llama) qu'ils ont entraînée sur des ressources linguistiques en langue basque en insistant sur la qualité des données. Il leur a fallu aussi construire un banc d'essai (*benchmark*) pour mesurer la qualité des résultats produits : il s'agit faire passer à l'IA des examens de langue (niveau C1), mesurer sa compréhension de texte (en lui posant des questions), mesurer les réponses justes pour la culture générale ou pour la culture locale basque. Les résultats obtenus par l'IA basque sont honorables lorsqu'on les compare avec ceux des IA les plus puissantes (ChatGPT). Ils sont meilleurs pour ce qui est du basque, moins bons pour les tests non linguistiques (par exemple mathématiques).

XI 6 - Perspectives pour l'occitanisme

Vers un techno-occitanisme

Les chapitres qui précèdent ont présenté diverses idéologies occitanistes, certaines obsolètes, certaines qui ont encore de l'intérêt pour le développement de la culture locale. La disparition des occitanophones naturels change le statut de la langue et les stratégies possibles. On est à un moment clé où l'occitanisme doit se renouveler, d'autant plus que les avancées technologiques et l'IA générative en particulier sont un facteur de déstabilisation majeur. Non seulement le contexte langagier est complètement renouvelé, mais de plus, les découvertes s'accélèrent et vont sans doute muter vers des formes inimaginables aujourd'hui. Il faut donc aller vers un **techno-occitanisme** déjà esquissé au niveau du CPLO (Congrès permanent pour la langue occitane).

Jusqu'à présent, la situation était assez simple : quelqu'un parlait à quelqu'un. Mais dans le XXIème siècle, on va parler à des machines ou avec des gens mais à *travers* des machines, qui seront en plus très discrètes voire invisibles. Le dialogue avec les machines se concrétise dans des agents (*chatbots*) qui génèrent de la parole mais potentiellement bien d'autres choses : des dialogues de tous types, des images, des expressions faciales, des émotions (*les robots émotionnels*). La communication entre les gens commence à se pratiquer avec des oreillettes traductrices (en pratique reliées au smartphone) , des dispositifs immersifs qui relèvent de la réalité virtuelle (on a un casque sur la tête) ou de la réalité augmentée (lunettes équipées). L'interaction n'est pas seulement élargie vers ses partenaires (des agents artificiels participent à la discussion) mais également dans ses formes (on utilise toutes les modalités : gestes, parole, clavier, images fixes et animées). Les jeux numériques sont une préfiguration de ce que sera l'environnement quotidien dans le futur. L'ampleur des innovations techniques oblige à imaginer ce que va devenir le langage lui-même dans ce nouveau cadre technique. Fin 2024 s'est achevé le projet européen LITHME (« The language in the 'human-

machine era ») dont le but est d'anticiper les effets de ces nouvelles technologies¹⁵⁵. Les dizaines de chercheurs se sont répartis dans huit groupes de travail qui ont étudié les nouvelles situations de travail (par exemple la dimension juridique dans le groupe 3)¹⁵⁶, la diversité linguistique et langues en danger (groupe 4), les nouvelles idéologies générées par les innovations techniques (groupe 6)¹⁵⁷, une nouvelle linguistique qui va renouveler les concepts traditionnels des linguistes (par exemple la « variation linguistique » ou les « communautés linguistiques » dans le groupe 8). Le projet a généré une cinquantaine de publications¹⁵⁸.

Le milieu occitaniste a l'obligation de faire une *veille technique* s'il veut comprendre et avoir un poids dans le monde qui l'entoure. Cette démarche n'est pas habituelle dans le monde occitaniste mais dans la mesure où les technologies modernes modifient le statut de la langue, on ne voit pas très bien comment on peut éviter cette réflexion.

Le techno-occitanisme affronte des difficultés immenses mais il n'est pas exclu qu'il offre des opportunités nouvelles.

Un danger immense pour l'occitan réside dans la disparition des derniers locuteurs natifs. Mais la technique a déjà capturé la phonologie correcte des principaux parlers occitans et peut même la reproduire à volonté, par exemple en lisant un texte ou en dialoguant avec un enfant.

Les hésitations ou les disputes sur l'orthographe n'ont plus beaucoup de sens dans l'univers numérique. Les machines peuvent à volonté générer des textes dans des orthographe diverses qui peuvent couvrir l'espace occitan ou même occitano-catalan.

La réalité virtuelle permet d'occitaniser un univers fictif mais qui sollicite presque tous les sens. Comme on le voit, au-delà des dotations financières, les occitanistes vont affronter un problème nouveau : *quel projet imaginer* pour la langue face à un univers technique foisonnant et très évolutif ? Quel dialogue entretenir avec les développeurs ?

L'occitanisme entre consumérisme et action (collective)

L'existence d'une langue seconde et minoritaire doit avoir des justifications. On en a vu certaines (emblématique ou identitaire, utilitaire, patrimoniale et même morale). Le statut de la langue court le risque de dériver vers l'individualisme consumériste et jouissif, et vers une consommation culturelle potentiellement élitaire et réservée à certaines classes sociales.

Il faut donc le renforcer du côté groupal, *équilibrer l'individualisme consumériste par une action commune* (l'entretien d'un commun culturel vu dans le chapitre X). On va dans ce cas vers un occitanisme qui vise à changer l'ordre des choses. Cette revitalisation d'un groupe minoritaire peut

155 <https://www.cost.eu/actions/CA19102/>, <https://lithme.eu/>

156 Présentation disponible en ligne : *language rights : Speaking To and Through Technology in the Human-Machine Era*, Angela Soltan

157 Délivrable en ligne : *Changing Language Ideological Concepts in the Human-Machine Era. Questions, Themes and Topics*

158 Voir les déivrables sur le site <https://www.cost.eu/actions/CA19102/> : COST Action Progress Report at 24 months (06/10/2020 to 06/10/2022) ; COST Action Final Achievement Report (06/10/2020 to 05/10/2024). Voir notamment le rapport de 2021 : *The Dawn of the Human-Machine Era - A forecast of new and emerging language technologies* ; Report for EU COST Action CA19102 'Language In The Human-Machine Era', Sayers, D., R. Sousa-Silva, S. Höhn et al. (2021)

avoir une dimension uniquement linguistique ou intégrer une dimension culturelle au sens large (sociétale, ethnique).

Entre la dimension langagière et la dimension sociétale (ethnique), la dimension langagière est la plus facile à comprendre et à mettre en œuvre. C'est essentiellement là-dessus que sont basées les approches internationales comme le guide pratique de l'ONU (« Guide pratique des droits linguistiques pour la mise en œuvre des droits linguistiques des minorités linguistiques ») ou la recommandation de 2022 du Conseil de l'Europe (« L'importance de l'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie »).

Si on considère la dimension proprement linguistique, l'apprentissage de la langue est important et sa singularité doit être conservée. Pour autant, il ne faut pas négliger le langage c'est à dire un cadre de vie, fortement contextualisé, qui puisse intégrer d'autres systèmes sémiotiques et sans doute de la recherche-action. La rigueur linguistique doit tolérer le laxisme langagier. Le concept *d'immersion* est ici central. Les activités sociétales (ethniques) sont un support naturel à l'apprentissage langagier.

Mais au niveau de la société, la dimension plus spécifiquement sociétale (ethnique) donne à l'occitanisme un intérêt plus politique. *L'occitanisme revendique la démocratie plurielle, soutient la démocratie plurielle. L'occitanisme ne peut se développer que dans le cadre de la démocratie plurielle.*

Cela a des conséquences directes pour les combats au niveau national. Le mythe de l'indivisibilité et la jurisprudence actuelle de l'État français sont en décalage avec les grandes évolutions du monde. Un jour ou l'autre, en le disant ou sans le dire, l'État devra faire évoluer son cadre constitutionnel et les réflexes frileux de ses juges. Dans le cas inverse, la France participera au vaste mouvement d'extrême droite, violemment opposé à toute diversité et à tout particularisme, dont l'expression la plus pure est celle de l'administration américaine du mandat « Trump » de 2025.

L'éducation plurilingue et interculturelle du Conseil de l'Europe (CoE)

Lorsqu'on parle de démocratie plurielle ou de multiculturalisme, c'est les recommandations du Conseil de l'Europe qui sont les plus faciles d'accès et les plus abouties.

Le CoE (Concil of Europe) a pour mission de protéger l'État de droit et d'élargir la démocratie en Europe. Pour lui, le moyen d'y arriver est l'éducation. L'éducation telle qu'il faut la développer dans les pays européens vise en fait trois buts :

- développement personnel et droits humains,
- intégration sociétale,
- participation démocratique (notamment par la compréhension, l'évaluation et la formulation des arguments et des opinions)

Dans *tous les contextes* où se joue l'éducation, pour le CoE, *la langue doit jouer un rôle majeur* dans les trois dimensions évoquées. Il s'agit d'incorporer toutes les langues que les personnes portent en elles, quel que soit le niveau de maîtrise de la langue et quelles que soient les affinités culturelles qu'elles supposent.

Ainsi pour le CoE, il y a un lien indissoluble entre la démocratie et l'apprentissage des langues.

Dans ce cadre nouveau, l'action occitaniste se redéfinit comme un outil au service de l'éducation plurilingue et interculturelle.

Pour un groupe social, le monolinguisme est la solution la plus simple à tous les points de vue, et théoriquement joue en faveur de la cohésion. Le risque de l'institution monolingue est de glisser vers des idéologies fermées, une culture unique mais possiblement incohérente, des certitudes et donc des exclusions du minoritaire et du différent. Or, langues et langages sont de très bons révélateurs des minorités fantômes. Certes la question linguistique peut être kidnappée (dans un sens nationaliste ou sacré) mais fondamentalement, la démarche linguistique n'est jamais totalisante : il y a toujours une autre langue pour rendre des services comparables (remplir les mêmes fonctions). La langue alternative est un outil de démocratisation. Dans le meilleur des cas, elle ouvre des horizons culturels voire institutionnels et donc des horizons politiques. Dans le pire des cas, la langue alternative permet d'échapper pour un moment au kidnapping que la langue majoritaire exerce sur nos cerveaux.

L'occitanisme est un vecteur puissant d'évolution sociétale et institutionnelle. Une langue minoritaire ne dispose sans doute pas de la force des langues les plus répandues, ni la force des grandes idéologies (communisme, libéralisme...) ou de la force des grandes religions. Mais paradoxalement, le fait d'être langue seconde n'est pas inutile : du point de vue psychologique, la langue seconde demande une volonté d'investissement que n'a pas la langue héritée. Du point de vue intellectuel, la langue seconde définit un cadre à partir duquel imaginer la prise en compte des minorités culturelles. L'investissement dans l'apprentissage est un investissement linguistique. L'investissement dans la dimension culturelle (danses, chants, rites, activités en commun, activités militantes...) est un investissement sociétal ou ethnique. L'investissement comme membre de la collectivité occitaniste est un investissement politique.

En fin de compte, l'occitanisme gagne à rejoindre la lutte menée par le CoE, *en tant qu'acteur éducatif et politique*. Il peut être décliné sous trois paradigmes qui correspondent au cadre du Conseil. Ces trois paradigmes recouvrent l'univers idéologique et conceptuel présenté tout au long de ce document (cf Annexe 3 pour un résumé synthétique).

Le cadre de l'occitanisme s'élargit ainsi, hors de l'État-nation, aux préoccupations qui seront celles du monde d'avenir, un monde où il faudra faire coexister les différences de façon pacifique, un monde multiculturel où vivent toutes sortes de minorités parlantes. Cette préoccupation, déjà vieille, est commune à toutes les organisations internationales, le Conseil de l'Europe bien sûr mais aussi l'ONU ou l'OSCE. Si le processus de mondialisation se perpétue, le monde du futur devra encore davantage gérer la diversité. Mais c'est maintenant qu'il faut concevoir la prise en compte des minorités.

Aborder des questions politiques larges à partir d'une sensibilité singulière

Pour la République depuis 1789, l'éducation a une mission politique : fabriquer un citoyen de France. L'occitanisme peut être vu sous un biais consumériste ou utilitaire. Il peut aussi être vu comme une démarche d'éducation qui va dans le sens d'une mission grandiose mais à partir de réalisations très simples. En effet « l'occitan, c'est bien pour s'ouvrir à la différence, pour percevoir et dépasser les frontières – et, à partir de cette micro-échelle, se sentir / devenir, comme l'on dit,

‘citoyen du monde’ »¹⁵⁹. Les occitanistes sont convaincus que la cause des langues/cultures minoritaires est utile, et notamment comme un biais qui permet d’aborder des questions humaines larges à partir d’une sensibilité singulière. L’occitanisme est naturellement du côté de la démocratie, de la diversité et des droits de l’homme. Céder sur les langues minoritaires, c’est céder sur tout le reste. C’est accepter un monde unidimensionnel et excluant où l’idée même de minorité n’aura plus sa place. C’est accepter un monde où il n’y a plus que de larges groupes ennemis. C’est aussi creuser sa propre tombe. Chaque initiative occitaniste, chaque analyse occitaniste, chaque chanson occitane, chaque évènement occitaniste, chaque mot en occitan est un acte de résistance à ce monde unidimensionnel. Les luttes minoritaires, en fin de compte issues des droits fondamentaux de l’homme, s’appuient les unes sur les autres et les gains des unes profitent aux autres.

Pour conclure : réagencer les briques occitanes pour réinstitutionnaliser l’Occitanie

L’Occitanie est une institution* créée à partir de presque rien : pas d’unité politique de l’Occitanie (même sous la forme d’un mouvement de libération), pas d’unité religieuse (le catharisme est très localisé), pas de passé commun à tout l’espace occitan, pas d’unité ethnique claire, pas d’unité géographique (l’Occitanie n’est pas une île), et même pas d’un proto-occitan qui, en se fragmentant, aurait généré les dialectes actuels. La langue et la littérature en ont été le ciment culturel et le peuple des locuteurs occitans en a été la seule réalité tangible.

L’occitanisme ne peut plus s’appuyer sur une population de masse (disparue, fragmentée ou largement des-occitanisée), ni sur une demande sociale qui, en réalité, n’a existé qu’aux marges. Les inventeurs de l’Occitanie ont, pour l’essentiel, pensé dans l’idéologie de leur temps, c’est à dire dans le cadre de l’Etat-nation. C’est d’ailleurs ce cadre qui a conçu la notion d’espace (géographique) linguistique sur lequel s’est définie l’Occitanie. Cette référence reste effective puisque cette forme politique existe toujours. Mais l’essence même de l’Etat-nation se renouvelle profondément. Même le pilier linguistique change de nature. Les technologies de la langue en modifie la nature : l’intelligence artificielle, la réalité augmentée ou virtuelle instituent un univers langagier profondément différent.

Il faut donc *réinstitutionnaliser** l’Occitanie, c’est à dire réagencer les briques occitanistes dans un esprit nouveau et pour des buts différents. Comme on l’a vu, l’occitanisme est multi-façettes. Chacun y peut trouver ce qui le motive entre l’occitanisme utilitaire, l’occitanisme culturel (voire esthétique) ou l’occitanisme politico-militant. Si, dans ce nouveau cadre, la dimension *individuelle* est très présente, la dimension de lutte collective, et pourquoi pas « communautariste », ne peut pas être oubliée. L’occitanisme militant* a toujours, en face de lui, l’Etat-nation. Ainsi l’occitanisme garde nécessairement une dimension revendicative interne à la République : outil contre la violence symbolique de l’État, outil d’institutionnalisation* de nouvelles formes d’autonomie, outil d’évolution du droit positif constitutionnel. Mais l’ennemi des langues minoritaires est double : l’uniformisation due aux volontés étatiques, typiques du XIX^{ème} siècle se double de

159 Christian Lagarde arrive à cette idée à partir de son expérience d’enseignant. Voir :

Identité et altérité interne : la langue occitane comme exemple d’un rapport dialectique fécond, Lagarde Christian, Colloque de la Flarep, 2016

En ligne à : <http://www.flarep2016.com/identite-et-alterite-interne-christian-lagarde/>

l'uniformisation du « marché linguistique » due à la globalisation du XXI^{ème} siècle. Ainsi l'occitanisme, par sa nature même, explore des dimensions *hors souveraineté* jusqu'à l'horizon lointain. Comme le disait Patrick Sauzet en 2012, « [lo quite flaquitge de l'occitan] pòt ben èsser una font d'inspiration per desencoblar, desengranar, la lenga e l'Estat »¹⁶⁰.

Les idéologies qui veulent changer le monde sont innombrables. Les luttes linguistiques en font partie, à la différence près qu'elles sont basées sur une idéologie non totalisante construite autour de la différence minoritaire, de l'expression langagière et du local. La caractéristique de la minorité langagière est d'être un acteur visionnaire, efficace mais inoffensif pour les libertés fondamentales aussi longtemps qu'elle reste minoritaire.

Annexe 1: comment le pouvoir symbolique s'est-il spatialisé autour de Paris ?

Comment Paris est devenu le lieu de toute légitimité ? Il semble qu'on ne puisse pas produire de valeur culturelle en dehors de ce lieu géographique. Il semble que rien de significatif ne puisse se dérouler en dehors de Paris. Avec la plus parfaite impudence les radios nationales invitent à des spectacles inaccessibles pour la majorité des habitants du pays. La hauteur de la tour Eiffel ou la surface de Paris sont des unités de mesure. La pollution de la Seine est considéré comme l'indicateur de la qualité des eaux en France. Les manifestations sportives de haut niveau, comme les jeux olympiques, ne pourraient pas se dérouler en dehors de la région parisienne. On continue à faire comme si l'Académie française avait la moindre importance pour les politiques linguistiques. Comment est-on arrivé à cette situation délirante qui cantonne les autres populations à une importance anecdotique ?

On peut faire l'hypothèse que le processus de centralisation au sens spatial a commencé avec le choix de la langue française comme langue du Pouvoir.

La création des nations modernes s'est beaucoup appuyé sur la paysannerie à la fin du XVIII^{ème} et au début du XIX^{ème}. Cette couche sociale était considérée comme le gardien de la véritable âme nationale. En retrouvant les chants poétiques du passé, la langue authentique encore parlée par les paysans, les traditions glorieuses, on justifiait l'existence de sa nation. Grâce à cet héritage populaire, les inventeurs des nations modernes pouvaient rompre avec le monde gréco-latin et secouer les chaînes des castes dominantes pour aller vers la république moderne.

Ce processus d'*invention des identités nationales* a commencé en Écosse, à l'articulation du XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècle avec Macpherson et les bardes gaéliques (le mythique barde Ossian). Pour la France, le patriotisme va se définir autour du peuple celte et du druidisme. Mais l'Académie Celtique va recenser les traditions et parlers populaires de toute la France (jusqu'en 1814). Au milieu du XIX^{ème}, La Villemarqué produit "Barzaz Breiz", un recueil des textes bretons (celtes) qui couvre une période débutant au VI^{ème} siècle. Ce sont les paysans bretons qui sont supposés conserver l'authentique langue celte (plus que les Gallois).

160 *Occitan : de l'importance d'être une langue*, Patrick SAUZET in *Langues de France, langues en danger : aménagement et rôle des linguistes*. Op. Cit.

L'idéologie nationalitaire française ne va pas conserver des origines spécifiquement celtiques. Après « l'épisode de la quête frénétique de la langue gauloise au début du XIX^e »¹⁶¹, les nationalistes français abandonnent l'idée d'une langue populaire, immémoriale et représentative de la Nation. Ils vont plutôt définir la Nation à partir du libéralisme politique, mais sans totalement abandonner les racines nationales incarnées dans la paysannerie. En 1845, le ministère de l'instruction publique lance un recueil des contes dans toutes les langues de France pour présenter une image fidèle du génie de la Nation française. Le collectage d'objets et traditions se continue dans les campagnes avec le sentiment d'urgence que tout ne disparaisse bientôt. Au début du XX^e siècle, la Nation française dispose de tout ce qui la légitime. Elle a sa spécificité sur la scène internationale : une histoire immémoriale, une littérature (ou des littératures) remontant à l'âge des ancêtres, des traditions, des folklores, des monuments, des paysages, des expressions artistiques. La paysannerie a donné ce qu'elle avait pour la grandeur de la Nation. Contrairement à d'autres pays européens, la langue retenue comme langue nationale ne sera pas issue du peuple paysan. Cela sera en fait la langue de la Cour, comme si les révolutionnaires voulaient rendre au citoyen une culture réservée aux castes supérieures. Il s'agit en fait d'une langue géographiquement centrée autour de Paris. *La légitimité linguistique nationale ne sera pas géographiquement diffuse (comme ailleurs en Europe) mais découlera d'un lieu restreint et unique.* Tout le reste de l'histoire française se fera avec ce déterminant spatial, et cela quelle que soit l'histoire dont on parle : politique, culturelle, administrative et même économique. Comme l'a longuement documenté Anne-Marie Thiesse, cette "création de l'identité française" est en réalité calquée sur un mouvement européen où toutes les Nations émergentes vont s'observer et se copier dans le processus de construction identitaire. Les collectages encore menés aujourd'hui par les occitanistes se développent en continuité de ce travail séculaire sans qu'on ne sache s'il s'agit de renforcer une identité "nationale" occitane, "nationale" française ou européenne.

Annexe 2: le processus d'abstraction dans la définition de la langue occitane

Annexe 3: l'occitanisme en trois paradigmes ou trois formes logiques (concepts)

Les trois dimensions auxquelles se réfère le Conseil de l'Europe dans ses derniers travaux sont :

- développement personnel et droits humains,
- intégration sociétale,
- participation démocratique.

Elles correspondent presque exactement aux trois paradigmes occitanistes qui émergent. La parole est un acte individuel mais qui suppose l'existence d'autres personnes. Cela amène à dessiner trois paradigmes idéologiques, donc trois visions stratégiques.

- le *paradigme individualiste* est centré sur la personne, soit en tant que bénéficiaire, soit en tant que demandeur auprès des pouvoirs publics. Tout part de l'individu.

Cela recouvre les idées :

→ intérêt éducatif pour l'individu, plurilinguisme de l'individu, culture personnelle, jouissance personnelle, sensibilité et esthétique, construction de l'identité individuelle

→ droits culturels, droit à la différence (vs discrimination), reconnaissance de l'identité individuelle (vs mépris), droits de l'homme

¹⁶¹ *La création des identités nationales, Europe XVIIIe-XIXe siècles*, Thiesse Anne-Marie, Points, Editions du Seuil, 2001

- *le paradigme collectivo-individualiste* touche aux institutions politiques dans une démarche réformiste. Tout est centré sur l'institution publique, soit comme bénéficiaire de l'action occitaniste, soit comme soutien de l'action occitaniste.

-> L'action occitanisme est ici au service des institutions politiques.

Les idées que l'on peut avancer sont : loyalisme linguistique, apprentissage de l'altérité, amélioration de la décentralisation politique, participation à la diversité culturelle et donc à l'inclusion, donc amélioration de la démocratie (notamment mais non exclusivement culturelle).

→ Les institutions politiques se mettent au service des buts occitanistes. Les notions sont : offre culturelle (bien public), offre linguistique, offre de pratiques langagières (immersion), patrimonialisation.

→ actions en faveur du commun linguistique qui se développe en négligeant les institutions publiques

- *le paradigme collectif* consiste à revitaliser ou créer des institutions occitanes.

Les notions manipulées sont : identité traditionnelle occitane (réparations mémorielles), identité anthropologique, occitanité (aliénation), multiculturalisme, ruptures avec le républicanisme classique (culture sociétale ethnique), réforme constitutionnelle (contre le principe d'indivisibilité), souverainisme partagé (autonomisme, fédéralisme), droits collectifs des minorités.

Une autre grille de lecture décompose les idéologies occitanistes en trois formes logiques :

- occitanisme culturel qui considère les ressources occitanes en tant qu'offre culturelle ou esthétique;
- occitanisme utilitaire qui positionne les ressources occitanes comme un atout (pour l'individu, la collectivité publique, le monde) ;
- occitanisme militant* et moral qui souhaite modifier l'état du monde.

La démarche militante et morale :

- intervient dans le monde des institutions politiques au sens large (autonomie politique, multiculturalisme, évolutions constitutionnelles, constructions eurorégionales),
- intervient dans le droit positif en faveur des langues minoritaires (patrimonialisation), agit en faveur des minorités (discrimination, démocratie culturelle, droits collectifs),
- intervient au niveau des idéologies et des sensibilités (lutte contre la violence symbolique et les idéologies nationalistes classiques),
- intervient pour des raisons morales (langue en danger, loyalisme linguistique, dignité humaine et dignité des langues)
- s'auto-organise en commun à partir (et pour) les ressources occitanes

GLOSSAIRE des concepts mobilisés par l'occitanisme

- **aliénation** : cause de nature psychologique qui est responsable de l'abandon d'une langue et d'une culture

- **altérité linguistico-culturelle** (l'expérience de) : ressenti dû au fait que la personnalité peut s'exprimer dans deux langues-cultures différentes et donc faire l'expérience intime de l'altérité
- **authenticité** : Langue authentique (vs langue seconde) : parler issu de l'apprentissage intra-familial. Vie authentique (vs aliénée): vie dans laquelle l'individu trouve sa propre vérité à partir de la fréquentation de sa culture ethnique (cette recherche de l'authenticité lui donne la capacité à distinguer par lui-même le Bien du Mal).
- cf. aussi droit à la différence; singularité , diversité culturelle; reconnaissance sociale
- **autodénigrement**, haine de soi (*odi de se*)
- **autonomiste** (occitanisme): mouvement qui demande des pouvoirs juridiques (constitutionnels, législatifs, réglementaires)
- **bilinguisme/plurilinguisme** (occitanisme du). cf. bienfaits de l'éducation bilingue
- **civilisation occitane**
- **cognitive (occitanisme de la fonction)** : démarche qui promeut la langue occitane comme outil de mise en forme de la pensée. Cette démarche abondamment reprise n'a pas de bases scientifiques qui fassent consensus.
- **communard** : bénévole au service de la culture occitane, notamment pour la mettre à disposition d'usagers. Les bénévoles sont organisées en communauté qui définit ses règles et sa stratégie.
- **communs (occitanisme des)**: mouvement qui considère la langue/culture occitane comme un commun de la connaissance qu'il faut gérer et mettre à disposition de tous (le commun devient un bien public quand les pouvoirs publics s'en occupent)
- **communauté occitane** : groupe au service des ressources occitanes, (soit pour les étudier, soit pour les protéger, soit pour les utiliser) ayant conscience d'une identité particulière
- **compensatoire** (occitanisme) : mouvement qui essaie de protéger la langue et la culture en leur trouvant des services autres que la communication sociale
- **conscience linguistique**
- **critique (occitanisme savant)** : démarche d'analyse de la civilisation française à partir d'une position d'extériorité minoritaire. Son objet porte sur des éléments de la culture française parmi les plus admis et consensuels pour les analyser sous un angle nouveau.
- **culturel (occitanisme)** : à comprendre comme la mise à disposition des ressources linguistiques, artistiques, littéraires, théâtrales, musicales (chants), sociétales et historiques de la civilisation occitane. Comme toute forme de culture, le but visé est celui de l'enrichissement personnel et de la jouissance individuelle. Il s'agit essentiellement de pratiques individualistes et consuméristes, même si la socialisation de la communication en occitan joue en faveur de (et est produit par l'occitanisme culturel). L'occitanisme culturel s'alimente à l'occitanisme savant (notamment pour les ressources linguistiques) ou l'occitanisme esthétique (notamment pour les ressources littéraires).
- **décentralisateur (occitanisme)**. Cf regionaliste
- **décolonial (occitanisme)**
- **démocratique (occitanisme)** : ce concept marque l'identité de vue entre l'occitanisme et la démocratie politique

- **démocratie plurielle** : philosophie politique selon laquelle un pilier de la démocratie est le souci accordé à des groupes et des pratiques minoritaires (à côté de l'État de droit, l'existence d'élections et de contre-pouvoirs)
- **discrimination glottophobe** : obstacle de type langagier à l'égalité formelle, pourtant reconnue de façon abstraite et souvent dans le droit positif
- **diversité culturelle** (occitanisme de la) : démarche en faveur de l'occitan fondée sur l'importance de la diversité dans le cadre de la démocratie et des droits de l'homme. La diversité (notamment culturelle) est défendue par le droit international. En France le groupe porteur de la diversité (minorité culturelle) n'a pas d'existence légale.
- **droit à la reconnaissance sociale** cf. violence symbolique
- **droit à la différence (occitanisme du)** cf. violence symbolique
- **économique (occitanisme)** : démarche qui défend la langue/culture occitane comme productrice de valeur marchande
- **épilinguistique (occitanisme)** : représentations et démarches militantes en relation avec la langue occitane. La démarche recouvre des concepts métalinguistiques (codification, authenticité, *lenga de farlabica*, usage langagier libre, créativité linguistique), psychologiques (*vergonha*), géographique (occitanisme frontériste, cartographie), méthodologiques (méthodes de revitalisation), militante (*empoderament*)
- **espaces de rencontre culturels / reconnection d'espaces culturels** : utilisation des langues régionales comme prétexte ou comme support pour des coopérations transfrontalières (occitanisme utilitaire)
- **esthétique (occitanisme)**: mouvement qui justifie l'occitanisme par son effet sensible ou par la beauté de ses productions (littéraires, musicales, architecturales), parfois inspirées par la beauté des lieux (paysages de montagne par exemple)
- **ethno-texte**, ethno-littérature : analyse de la production occitane dans ses particularités ethniques (ce qui est décrit, ce qui est imaginé et la forme utilisée). Dans le cas occitan, le fait d'utiliser une langue minoritaire intervient dans la production d'ethno-texte qui est automatiquement en tension avec la langue française.
- **eurorégional** (occitanisme) : démarche politique visant à une construction de l'Europe structurée autour des régions internes aux pays
- **frontériste** (occitanisme) : démarche visant à institutionnaliser la langue et la culture occitane à partir d'un critère géo-linguistique.
- **glottophobie** : attitude hostile à toute variation langagière dans le discours, soit lorsque le locuteur utilise plusieurs langues (glossodiversité), soit à l'intérieur de la même langue (par exemple une discrimination relative à l'accent)
- **identitariste (occitanisme)** : mouvement qui postule l'existence d'une identité collective occitane. L'occitanité nécessite un travail de création identitaire (cela a toujours été le cas depuis mille ans).
- **imaginaire occitan** : univers mental véhiculé par la langue occitane (discours écrit ou oral, conte, légende, proverbes, devinettes...)
- **institution** : toute forme d'organisation créée par les groupes humains. Cela correspond à des institutions formelles (hôpitaux, département) ou des agencements de sensibilités, d'habitudes et de

rapports de pouvoir qui peuvent être tacites ou verbalisables (les règles de vie dans une calandrette, l'organisation du mouvement trotskyste, la vendetta, l'organisation franc-maçonnique, la messe, le féminisme). L'analyse institutionnelle et la pédagogie institutionnelle ont été les deux principales pratiques dérivées du concept politique d'institution.

- **institutionnalisation de la civilisation occitane** : travail occitaniste visant à définir/créer le *fait occitan*. La réinstitutionnalisation correspond à un réagencement des éléments constitutifs de l'occitanisme, y compris les sensibilités et les mythes, dans le nouveau contexte de la modernité.
- **justice anti-discriminatoire**. Cf discrimination
- **justice réparatrice** : remédiation à la substitution linguistique de l'occitan par le français comme découlant d'une volonté d'éradication de l'occitan. Cf. discrimination positive
- **justice territoriale**
- **justice réparatrice**. Démarche qui considère la violence faite dans le passé par le groupe francophone sur le groupe occitanophone. Le justice se fait par des réparations mémorielles dont la première étape est la reconnaissance précise des injustices passées (due à la politique unilinguiste) et la seconde étape est la définition d'actions en faveur des victimes. Cette démarche suppose une continuité identitaire entre les deux groupes. cf. réparation mémorielle
- **justicier (occitanisme)** : démarche qui s'appuie sur les principes de justice (philosophiques) et qui vise à modifier le droit (droit positif inscrit dans les textes, ou *soft law* exprimée sous forme de recommandation ou de guide)
- **langues en danger** : dans l'idéologie des langues en danger, l'occitanisme est une démarche contre l'appauvrissement culturel causé par la mort des langues. L'occitanisme reprend cette revendication pour des raisons essentiellement morales. Cf diversité culturelle, revitalisation
- **langue seconde** : mouvement qui ne remet pas en cause la prédominance de la langue française et qui donne un statut secondaire à l'occitan. Cela n'exclut pas à priori un certain niveau de socialisation de l'occitan (sur un territoire donné ou dans un groupe donné).
- **liberté individuelle (droit à la)** : valeur philosophique convergente avec l'individualisme qui définit une sensibilité moderne et qui reconnaît à l'individu sa liberté de choix (notamment linguistique).
- **linguicide / ethnocide**
- **littéraire (occitanisme)** : démarche de critique littéraire qui a pour but de faire voir la qualité des productions en langue occitane. Cette production se fait parfois dans le cadre de la coexistence dissymétrique avec la langue française (cf la notion de praxème) cf. occitanisme culturel
- **loyalisme linguistique** : démarche en faveur d'une langue en danger, en particulier celle de sa culture sociétale. Les motivations de cette démarche sont pour l'essentiel morales.
- **marché linguistique** : ensemble des langues en concurrence
- **marketing territorial (occitanisme du)**
- **mépris** (humiliation) : attitude du Pouvoir, symbolique et politique, à l'égard de l'occitan, des populations et des langues minoritaires
- **militant (occitanisme)** : mouvement social qui se définit en prolongement de la civilisation occitane, dans un but politico-juridique. L'utilisation de l'occitan n'est plus une démarche langagière mais pose un fait social. Cette militance est *par* la langue (en utilisant la position

sociétale occitane) et ultimement *pour* la langue (en améliorant ses conditions d'existence). Cf. occitanisme des communs

- **moral (occitanisme)** : mouvement qui fait appel aux qualités de loyalisme (linguistique), de responsabilité par rapport à la richesse culturelle du monde (revitalisation linguistique, conservation patrimoniale) et de respects par rapport aux droits de l'homme. C'est une motivation pour l'occitanisme (à côté des considérations de nature politique, éducative ou de développement personnel).

- **mythe** et conflit mimétique

- **multiculturaliste (occitanisme)**: cadrage de l'occitanisme par le biais de la création littéraire (Castan), des droits de l'homme (Taylor), des droits sociétaux (Kymlicka)

- **occitanité**. cf. identitariste (occitanisme)

- **patrimonial (occitanisme)** : mouvement qui définit les ressources occitanes et notamment la langue comme un bien qui doit être transmis de génération en génération

- **pôle linguistique** : lieu (quelconque) où est décrit un parler occitan. Les linguistes peuvent décrire le continuum linguistique vers un autre pôle (arbitraire aussi). Cette vision est opposée à la vision dialectale qui décrit des surfaces, dites zones dialectales, séparées par des « frontières linguistiques ». La vision en pôles est de nature occitaniste et s'oppose à la vision localiste qui nourrit les démarches centrées sur un espace supposé « authentique » (Auvergne, Béarn, Provence...).

- **racines (idéologie des)** : mouvement occitaniste postulant la nécessité d'une culture et langue patrimoniales afin de permettre le plein épanouissement des gens. Il s'agit d'une idéologie fixiste (la culture n'évolue pas), qui ne concerne que les « héritiers », et dont l'analogie d'enracinement est inadaptée au monde moderne de la mobilité. Cf. ressources occitanes, patrimonialisation

- **reconnaissance (occitanisme de la)** : mouvement qui exige l'arrêt des humiliations que l'État parisien impose au reste de la France et davantage de reconnaissance symbolique pour les cultures locales.

- **revitalisation (occitanisme de la)** : actions de promotion et de remédiation qui en même temps actent la disparition de l'occitan (revitalisation = rendre à la vie) ou sa faiblesse (revitalisation = donner de la vigueur)

- **régionaliste (occitanisme)** : mouvement qui demande une autonomie financière et politique en faveur des cultures et réalités territoriales spécifiques.

- **réparation mémorielle** : action du groupe francophone dominant pour acter et contrebalancer les mauvais traitements dont ont été victimes les occitanophones et/ou la langue occitane. cf. justice réparatrice

- **républicain (occitanisme)** : mouvement en accord avec les principes républicains mais qui aboutit soit à la rupture avec la République française (occitanisme indépendantiste), soit à la modification de l'organisation politique de la République (dite républicanisme classique).

- **républicanisme classique** (dit jacobin) : mode actuel de fonctionnement marqué par le centralisme administratif, l'opacité des prises de décision, le poids du colonialisme et de l'institution militaire, l'unilinguisme et la recherche d'uniformité sociétale maximum. L'occitanisme est « anti-républicanisme classique ».

- **ressources occitanes** : ensemble des productions civilisationnelles occitanes couvrant la langue, la littérature, le spectacle vivant (théâtre), la chanson, les connaissances scientifiques, les rites et mythes etc. L'enjeu est de donner accès à ces ressources. Cf. commun occitan
- **revitalisation linguistique (occitanisme de la)** / revernacularisation : mouvement visant à redonner à l'occitan un usage social avec les principales fonctions linguistiques, notamment la communication. Ce mouvement utilise souvent le cadre de l'écologie des langues (langues en danger).
- **savant ou scientifique (occitanisme)** : démarche qui unifie la production de connaissances rigoureuses et le militantisme. Un axe notable (mais controversé) est l'axe linguistique (orthographe, standardisation) vu comme préalable à la socialisation (normalisation). Peut être considéré sous certains aspects comme une forme de scientisme.
- **social (occitanisme)** : mouvement occitan en faveur de l'égalité sociale, soit par l'intermédiaire de partis politiques qui construisent les décisions nationales (comme le POC), soit par le processus d'inclusion sociale des migrants ou des indigènes de l'intérieur.
- **socialisation de la langue occitane**. cf. revitalisation linguistique
- **souveraineté** : la souveraineté exprime une domination et autorité absolues sur un territoire donné. C'est la forme politique formalisée au XVIIIème siècle avec le traité de Westphalie (1648) et caractéristique de tous les Etats d'Europe.
- **souverainiste (occitanisme non)** : mouvement qui pense le statut de la langue/culture sans référence à la souveraineté. L'indépendance d'un Etat occitan, la constitutionnalisation des langues régionales ou la « nationalisation des langues » sont des démarches en complète contradiction avec l'occitanisme non souverainiste.
- **systèmes familiaux occitans** : organisation ethnique des systèmes de parenté en opposition avec l'idéal type français (la famille nucléaire du bassin parisien)
- **techno-occitanisme** : démarche permanente de prise en compte des technologies de la langue, en soi ou dans des dispositifs langagiers artificiels (réalité virtuelle, réalité augmentée).
- **transfrontalière (langue)** : les langues régionales (surtout en dehors de l'espace de langue d'oïl) recouvrent des frontières administratives. Cette caractéristique donne une dimension non souveraine et européenne au militantisme (notamment occitan).
- **universalisme (occitan)** : expression de valeurs mises à disposition du monde entier mais à partir de réalités locales. La prise en compte des minorités et le droit à la langue font partie de l'universalisme occitan.
- **usage langagier libre** : idéologie épilinguistique qui considère les variations linguistiques (dialectales) comme secondaires dans l'usage de l'occitan. Notion proche du concept sociolinguistique de langue polynomique mais qui n'exclut pas non plus une standardisation linguistique (par exemple sur l'orthographe).
- **utilitaire (occitanisme)**: démarche qui valorise la culture occitane comme au service de besoins éducatifs ou sociaux. Recouvre partiellement une utilisation de la langue dont le but principal est culturel. Cf. altérité
- **vergonha / odi de se** : gêne ou honte de parler occitan. Il s'agit d'un problème ancien de l'occitanisme auquel se substitue actuellement le phénomène d'insécurité linguistique (doute non

seulement sur sa légitimité à parler mais aussi sur la qualité d'un occitan non transmis dans la famille)

- **violence symbolique** : ignorance, mépris voire humiliation que le Pouvoir central exerce sur les minorités (linguistiques)